CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026

PROCÈS VERBAL

SOMMAIRE

POINT POUR INFORMATION

« **Point sur la saison culturelle et les évènements sportifs** », présenté par Nicolas DUFETEL et Dimitri LOISEAU, p. 16

DOSSIERS	PAGES
ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
Rapporteur : Nicolas DUFETEL	
1°) Action culturelle - Soutien aux acteurs culturels angevins - Attribution de subventions (*DEL-2026-135*)	29
2°) Equipements et services culturels - Création de nouvelles catégories de tarification pour les activités culturelles (*DEL-2026-136*)	32
3°) Angers Patrimoine - Destination Angers - Convention City Pass (*DEL-2026-137*)	35
ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	
Rapporteur : Dimitri LOISEAU	
4°) Politique sportive - Team Angers Sport - Talents sportifs - Conventions - Attribution de subventions (*DEL-2026-138*)	37
5°) Politique sportive - Associations sportives amateurs - Attribution de subventions "manifestations" et de subventions exceptionnelles (*DEL-2026-139*)	40
POLITIQUES EDUCATIVES	
Rapporteur : Antoine LELARGE	
6°) Observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la SPL Alrest pour les exercices 2019 et suivants (*DEL-2026-140*)	43
7°) Société publique locale (SPL) Angers Loire restauration (Alrest) - Tarification des repas - Année scolaire 2026/2027 (*DEL-2026-141*)	56
8°) Prestations péri et extrascolaires - Fonctionnement des structures d'accueil des enfants de 2 à 14 ans - Règlement intérieur applicable à compter du 1er septembre 2026 (*DEL-2026-142*)	63

9°) Prestations péri et extrascolaires - Tarification - Année scolaire 2026/2027 (*DEL-2026-143*)	67
10°) Ecoles publiques - Dotation par élève et forfait complémentaire REP/REP+ - Année scolaire 2026/2027 (*DEL-2026-144*)	69
PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES ***Rapporteur : Anthony LUSSON*** 11°) Prix national du concours Court Polar - Participation aux frais de transport des élèves de la classe lauréate - Subvention (*DEL-2026-145*)	73
POLITIQUE DE LA VILLE, CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS ***Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD*** 12°) Contrat Quartiers 2030 - Appel à projets 2026 - Avenants à plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs - Attribution de subventions (*DEL-2026-146*)	75
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS ***Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD*** 13°) Centre Jean Vilar - Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire - Association départementale des Francas de Maine-et-Loire - "Promeneurs du Net" - Convention (*DEL-2026-147*)	79
Rapporteur : Victoria-Luz REDON-GRAUX 14°) Association TatamiTalks - Attribution de subvention (*DEL-2026-148*)	81
Rapporteur : Youssouf SENOUSSI 15°) Fonds Projets de quartier - Attribution de subventions (*DEL-2026-149*)	83
SANTE PUBLIQUE ***Rapporteur : Marie DE TOURNEMIRE*** 16°) Associations intervenant dans le domaine de la santé publique - Exercice 2026 - Attribution de subventions de fonctionnement (*DEL-2026-150*)	*85*

Rapporteur : Marie DE TOURNEMIRE	
17°) Association SLA que tout a commencé - Attribution de subvention (*DEL-2026-151*)	91
POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	
Rapporteur : Benjamin KIRSCHNER	
18°) Association Le Refuge - Attribution de subvention (*DEL-2026-152*)	93
URBANISME, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON	
19°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Attribution de subventions (*DEL-2026-153*)	96
Rapporteur : Jérôme CHASSEREAU	
20°) Quartier Belle-Beille - Square Louis Boisramé - Déclassement du domaine public communal (*DEL-2026-154*)	98
21°) Quartier Belle-Beille - Square Louis Boisramé - Cession de 3 parcelles (*DEL-2026-155*)	100
PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
Rapporteur : Anthony LUSSON	
22°) Prévention des conflits d'intérêts - Déport du maire (*DEL-2026-156*)	102
Rapporteur : Christophe BÉCHU	
23°) Commission communale des impôts directs - Désignation de représentants (*DEL-2026-157*)	104
24°) Instances et organismes extérieurs divers - Désignation de représentants (*DEL-2026-158*)	108
Rapporteur : Roselyne BIENVENU	
25°) Élections professionnelles - Renouvellement des instances représentatives du personnel - Suppression du paritarisme numérique - Renouvellement du comité social territorial unique, des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires (*DEL-2026-159*)	110

Rapporteur : Julien GUILLANT 26°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (*DEL-2026-160*)	114
◆ **Liste des décisions du maire** prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.	115
◆ **Liste des marches pris en application de la délégation du conseil municipal au maire,** pour information en application de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.	119
◆ **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2026**	120
◆ **Questions diverses**	121

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du mercredi 27 mai 2026 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 mai 2026
Début de séance à 18 heures 15 – Fin de séance à 21 heures 15

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Anthony LUSSON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Antoine LELARGE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Nicolas DUFETEL, Mme Marie DE TOURNEMIRE, M. Maxence HENRY, Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Aurélia PERROTTE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Marianne DESSET (jusqu'à la DEL-2026-139), M. Dimitri LOISEAU, Mme Nabila OTMANI, M. Simon GIGAN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Julien GUILLANT, M. Laurent VIEU, M. Kardiatou BA, M. Patric BAHAMED-ATHLAN, M. Xavier BAUDOUIN, M. William BENAISSA, Mme Christine BLIN, Mme Marie-Scholastique BOULDOIRES, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Anita DAUVILLON, M. Arnaud FAGET, Mme Christine FARGES, M. Aykel GARBAA (à partir de la DEL-2026-141), Mme Zahia JORY, M. Romain LAVEAU, M. Noam LEANDRI, M. Sylvain MARTINET, M. Stéphane PABRITZ (départ avant la DEL-2026-135), Mme Isabelle PRIME, Mme Victoria-Luz REDON-GRAUX, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Sylva ROTUREAU, M. Augustin THIEFFRY, Mme Léa VERNEREY, Mme Peggy VULIN, Mme Augustine YECKE-EKWE, M. Richard YVON

Etaient excusés : Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Christophe MARQUET, Mme Touraya MARSLI, M. Ivan MARTINEAU, M. Angelo TOCCO, Mme Céline VERON-PIERRARD

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- Mme Laure RONDEAU-DESROCHES a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI
- Mme Marianne DESSET a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME à partir de la DEL-2026-140
- M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI jusqu'à la DEL-2026-140
- Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE a donné pouvoir à Mme Léa VERNEREY
- M. Christophe MARQUET a donné pouvoir à Mme Christine FARGES
- Mme Touraya MARSLI a donné pouvoir à Mme Zahia JORY
- M. Ivan MARTINEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE
- M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Simon GIGAN à partir de la DEL-2026-135
- M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Marie-Scholastique BOULDOIRES

- Mme Céline VERON-PIERRARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le conseil a nommé secrétaire, M. Anthony LUSSON

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 mai 2026
La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

SEANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous allons entamer ce Conseil Municipal. Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue. Je vous indique que Laure RONDEAU-DESROCHES a donné pouvoir à Nabila OTMANI, puisqu'elle nous représente ce soir auprès de l'Observatoire des Villes vertes pour recevoir ce premier prix dont la presse s'est fait l'écho. Marianne DESSET partira un peu avant 20h00 et à ce moment-là, c'est Isabelle PRIME qui portera son pouvoir. Roselyne BIENVENU va nous rejoindre. Tant qu'elle n'est pas là, c'est Christelle LARDEUX-COIFFARD qui porte son pouvoir. Aykel GARBAA, lui aussi, sera en retard. Tant qu'il n'est pas là, c'est Noam LEANDRI qui porte son pouvoir. Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE est excusée et c'est Léa VERNEREY qui porte son pouvoir. Christophe MARQUET a donné pouvoir à Christine FARGES, Touraya MARSLI à Zahia JORY, et Ivan MARTINEAU à Antoine LELARGE, Céline VÉRON-PIERRARD à Sylvia CAMARA-TOMBINI. Angelo TOCCO à Marie-Scholastique BOULDOIRES, et Richard YVON qui n'est pas là. C'est Jeanne BEHRE-ROBINSON qui porte son pouvoir. Quant à Stéphane PABRITZ, qui a ce soir, je pense, l'Association des villes pour la propreté urbaine, il devra aller rejoindre nos invités un peu après 19h00 et au moment où il s'en ira, c'est Simon GIGAN qui portera son pouvoir.

Mes chers collègues. L'actualité Angevine, pas seulement, mais l'actualité en tout cas pour notre ville, c'est évidemment ce dôme de chaleur avec lequel nous nous retrouvons depuis quelques jours, et qui devrait durer jusqu'à la fin de la semaine. Nous avons été amenés à prendre un certain nombre de décisions. Je vais y revenir. Et votre groupe, M. LAVEAU, a souhaité que le sujet soit évoqué. Je vous propose, au lieu de le faire à la fin du Conseil, de le faire au début, puisque l'on va évoquer des points d'actualité et que j'aurais l'occasion peut-être d'apporter quelques réponses sur les sujets sur lesquels vous nous avez fait des suggestions sous forme d'un vœu, mais qui, de mon point de vue, au-delà du vœu, est une occasion de se demander comment on lutte mieux contre les canicules à l'échelle de notre territoire, puisque nous avons tous conscience ici que le dérèglement climatique va intensifier le nombre d'épisodes de ce type et que, par définition, adapter nos territoires, c'est vrai sur le plan national comme à l'échelle de nos villes, n'est pas une option, mais une nécessité sur laquelle il faut continuer d'avancer de manière extrêmement résolue.

Je veux d'abord, en revenant sur les décisions qui ont été prises, avoir un mot évidemment sur les écoles, puisque même si dans beaucoup de cas, les écoles sont parfois plus fraîches que les appartements de ceux qui y mettent leurs enfants, nous avons encore des situations qui sont disparates à l'échelle de la ville. Les 50 millions d'euros quasiment de travaux qui ont été faits ces dernières années ont permis, là où ces travaux ont eu lieu, d'améliorer les choses. Et nous avons en programme, dans les années qui viennent, de nous attaquer, je rectifie mes propos : de nous occuper, d'un certain nombre d'écoles particulièrement importantes à l'échelle de la ville. Je pense évidemment à Aldo Ferraro, pour laquelle on a eu l'occasion récemment de regarder ce que nous allions faire. Vous savez que dans la foulée, c'est l'école Paul Valéry qui sera concernée, puis l'école Desnos, notamment au titre des engagements que nous avons pris.

Aujourd'hui, la situation est la suivante : nous avons donné des consignes, la prise de poste des concierges a lieu une heure plus tôt, de manière à ouvrir et à ventiler les écoles. Ils arrivent dès 7h00 du matin, en avance par rapport à leur horaire habituel. Et toutes les classes de la ville seront équipées de ventilateurs au plus tard demain. Un peu plus de 350 sont sur le point d'être déployés par les équipes des bâtiments. Dans la continuité, et encore une fois, au-delà des travaux beaucoup plus lourds que nous avons été amenés à faire sur le bâti scolaire au cours de ces dernières années, nous avions projeté, et ça fait partie des points sur lesquels vous nous faites des suggestions, de tester des brasseurs d'air dans deux écoles à compter de la rentrée de septembre. Pour être précis, Victor Hugo et Larevelliere, avec l'idée d'en mesurer l'ensemble des impacts, parce qu'il y a évidemment la question acoustique, et donc le « confort » pour les enseignants, compte tenu potentiellement du bruit de ces brasseurs d'air, et la façon dont les choses peuvent fonctionner, les niveaux de consommation éventuels, et le dispositif dans ces écoles étant évidemment volontaire, l'idée étant, si c'est concluant, de pouvoir évidemment élargir le nombre d'écoles et de classes équipées.

Du côté des crèches, nous avons des salles climatisées dans toutes les crèches sauf une seule. Il n'y en a plus qu'une dans laquelle il n'y a pas de pièce fraîche, la crèche des Plantes. Toutes les autres ont été dotées soit d'équipements fixes, soit, pour l'une d'entre elles, d'un équipement mobile. Et dans notre programme figure la perspective de végétaliser les cours de crèche, ce qui donne des résultats au niveau des écoles. Vous le savez, nous aurons achevé en 2027 le plan de végétalisation que nous avons initié au début de ce mandat, et qui vise à s'assurer que nous ayons une canopée dans chacune des cours. Et au-delà de ça, une débitumisation d'une partie significative de la cour continue à se déployer. C'est un peu plus de 3 millions d'euros que nous avons d'ores et déjà déployés, uniquement au cours des six dernières années. À ce sujet, nous avons la ferme résolution, bien sûr, de finir et de nous occuper des crèches dans la continuité immédiate.

S'agissant des plus âgés, nous avons utilisé le service Angers seniors animation. Et je remercie l'ensemble des équipes comme je remercie les agents des crèches et ceux des écoles, avec un message et des consignes de prévention aux 2 000 seniors qui sont répertoriés par ce service Angers seniors animation. Des appels sont enclenchés à la fois par les jeunes en service civique et par les agents de Cap senior aidant, qui ont été formés ; et nous avons 250 inscrits plus vulnérables, selon la façon dont ils se sont inscrits, qui font évidemment l'objet d'un suivi encore plus particulier. Des consignes de vigilance ont été passées aux 360 seniors qui sont servis quotidiennement par des portages de repas, grâce auxquels nous avons ces

contacts complémentaires qui nous permettent de donner des consignes. Les conseils de vigilance sont évidemment délivrés aussi à ceux qui appellent au guichet unique Cap senior aidant, et tous les protocoles d'hydratation sont activés depuis le début de l'épisode caniculaire.

Nous avons élargi les horaires du Pass. Cela faisait partie de vos attentes. Les choses ont été actées et activées dès le début, avec des ouvertures les après-midis, des mardis, des mercredis, des jeudis, en complément de ce qui existait déjà les lundis et les vendredis. Et aujourd'hui, par exemple, c'est 35 personnes qui ont été accueillies ce matin, et 75 qui ont été accueillies cet après-midi dans le cadre de cette ouverture exceptionnelle pour laquelle, là aussi, je salue les équipes. Au-delà de ces points, je rappelle que dans les décisions que nous avons prises, nous avons passé les déchetteries aux horaires d'été dès le début de l'épisode caniculaire. Normalement, ce sont des choses que nous déclenchons plutôt au milieu du mois de juin, que nous avons donc anticipées de près de trois semaines en considérant que plutôt que de passer aux horaires d'été pour une semaine, revenir aux horaires classiques, puis de rebasculer sur les horaires d'été, il était souhaitable d'appliquer ces horaires d'été dès le début de l'épisode en question. Sur les chantiers réalisés par les agents de la ville, de même, nous sommes désormais en horaires d'été, en faisant en sorte là aussi de favoriser des embauches qui soient plus précoces et en encourageant les entreprises, en particulier dans la période dans laquelle nous sommes, à éviter les heures les plus chaudes de la journée et donc de commencer les chantiers plus tôt le matin.

Pendant toute la durée de cet épisode, les bibliothèques de Belle-Beille et de Saint-Éloi seront fermées les après-midi. Saint-Éloi, parce qu'elle n'a pas été conçue comme étant une bibliothèque. C'est une bibliothèque provisoire, je vous le rappelle, dans laquelle nous n'avons pas de dispositif de rafraîchissement ou de climatisation compte tenu de ce qui existe dans les autres bibliothèques et que nous avons d'ailleurs déployé au cours de ces dernières années. Une bibliothèque du réseau, celle de Belle-Beille, sera concernée par les travaux prévus dans le programme à Jacques Tati ; elle aussi va faire l'objet d'une fermeture compte tenu des températures que nous y enregistrons.

En ce qui concerne les clubs sportifs, nous les invitons évidemment à utiliser les équipements qui sont les mieux ventilés ; mais, plus encore, ce sont bien des messages de prévention et de vigilance qui ont été transmis à la fois aux clubs, mais aussi aux responsables de nos équipements sportifs, avec des adaptations en fonction des salles et sur la base des températures constatées.

Les parcs et les jardins de la ville seront ouverts tous les jours jusqu'à 22 heures : chacun le sait, la température sous un arbre est inférieure de 7 degrés à celle relevée hors d'un couvert végétal, et nous pourrons ainsi bénéficier de ces lieux de répit, particulièrement nombreux à Angers. Je l'ai évoqué brièvement en ouvrant ce conseil, mais c'est pour nous une fierté, et le calendrier fait bien les choses. Être consacrés aujourd'hui de nouveau Ville la plus verte de France, dans un contexte où plusieurs de ceux qui nous accompagnaient sur le podium reculent alors que nous avons au contraire poursuivi nos investissements et débitumé l'équivalent de 68 hectares au cours de ces douze dernières années, s'inscrit dans une logique de prévention qui prend tout son sens une journée comme celle-là. Je rappelle également que nous disposons

en ligne d'un espace localisant les points d'eau et les endroits offrant de la fraîcheur sur le territoire, et que nous utilisons les réseaux sociaux ainsi que le site internet pour partager le plus grand nombre de consignes, aussi souvent que possible.
Mes chers collègues, je veux aborder, avec un peu plus de gravité et sans doute davantage d'émotion - que je ne doute pas partagée par nous tous -, un fait douloureux. Cet épisode caniculaire a été marqué de manière dramatique, sur le plan national, par cinq noyades, dont une nous a concernés directement. Le jeune Nea, âgé de 15 ans, était le fils d'une collègue de nos services. Je l'ai appelée un peu plus tôt pour l'assurer de la solidarité du conseil municipal et de notre soutien dans le drame qu'elle traverse, en lui indiquant que nous penserions à elle, à son fils et à sa famille, et que nous ouvririons ce conseil par un moment de recueillement. La mort d'un enfant de 15 ans est dramatique, et qu'elle survienne dans de telles circonstances l'est plus encore. L'émotion est immense au sein du SCA, parmi ceux qui jouaient au foot avec lui comme parmi les collègues de sa maman au CCAS. Je lui ai assuré ma solidarité et notre soutien, et j'ai tenu à le dire de façon collective. Je nous invite à penser ensemble à Nea et à sa famille.

J'aurai peut-être l'occasion de revenir devant ce conseil pour examiner la manière dont nous pouvons accompagner sa famille dans ces circonstances. Il me semblait important que nous ayons aussi cette marque d'émotion : la ville, ce ne sont pas seulement les élus, c'est aussi la communauté de tous les agents qui travaillent au quotidien pour les Angevins. Ce drame, à l'issue de cette noyade tragique, renforce encore cette proximité. C'est pour moi l'occasion d'insister sur le respect des consignes de sécurité. On ne peut pas tergiverser face à des épisodes caniculaires d'une telle puissance en pensant continuer à vivre comme avant, sans modifier nos habitudes, en conservant la même intensité sportive et sans se préoccuper davantage des plus fragiles autour de nous. Il nous faut le rappeler avec force. Notre préoccupation constante est de continuer à adapter et à améliorer la situation à l'échelle de tous les enjeux.

Parmi les pistes que vous avancez figure la gratuité des piscines : l'idée est séduisante, mais elle n'est pas applicable, pour une raison simple - nous atteignons déjà les jauges maximales. Avec 1 250 personnes à AquaVita, nous ne laissons plus entrer de public, compte tenu des règles sanitaires. Ces chiffres ont été atteints ces derniers jours, avec une file d'attente le long du bâtiment, les visiteurs attendant que d'autres sortent pour pouvoir entrer. La gratuité allongerait cette file sans nous permettre d'accueillir davantage de monde, là encore en raison des consignes sanitaires. Ce constat vaut potentiellement pour les autres équipements : dès lors que les épisodes caniculaires sont très intenses, l'afflux augmente - ce qui est en soi souhaitable -, mais nous ne devons pas l'accroître encore, sous peine d'allonger nous-mêmes des files d'attente que nous ne pouvons pas satisfaire. Je le dis avec gravité, car nos équipes, confrontées à l'insatisfaction de ceux qui patientent dehors, sont les premières à nous alerter : nous ne pouvons pas accélérer la sortie des visiteurs en minutant leur temps de présence, et c'est là un vrai sujet.

Vous évoquez par ailleurs les pics de pollution qui peuvent accompagner ce type d'épisodes. Je tiens à rappeler à notre assemblée que, dans le cadre de la nouvelle DSP, un ticket « qualité de l'air » est désormais activé automatiquement en cas de forte pollution. Sa mise en œuvre est toutefois déclenchée sur alerte du préfet, et nous n'avons pas atteint ce seuil à ce stade. Dès que le seuil d'alerte serait déclenché par la

préfecture, les équipes d'Irigo mettraient en place ce ticket, qui fonctionne au tarif habituel pendant 24 heures et autorise autant de trajets que nécessaire. Nous avons d'ailleurs prévenu Irigo dès hier matin de se tenir prêt, dans l'attente d'un éventuel déclenchement. Ce seuil relève du préfet et correspond à des valeurs précises d'ozone, de dioxyde d'azote ou de particules en suspension, que nous suivons de façon étroite avec la préfecture. Voilà, mes chers collègues, les informations que je souhaitais vous donner à ce stade ; je passe bien entendu la parole à ceux qui le souhaitent, et je vous la laisse volontiers, Monsieur LAVEAU.

Monsieur LAVEAU : Bonsoir à toutes et à tous, merci Monsieur le Maire. Nous tenons d'abord à saluer les mesures prises : elles étaient nécessaires, attendues et importantes, et vont dans l'ensemble dans le bon sens. Cette situation préoccupe évidemment tout le monde ; c'est pourquoi nous avons émis ce vœu, que nous vous avons transmis hier. Je vous ai d'ailleurs écrit lundi, notamment au sujet de la pollution, dont on parle souvent moins alors qu'elle compte tout autant sur le plan sanitaire, mais aussi pour saluer les autres mesures que nous nous doutions que vous alliez prendre. Nous jouons notre rôle en formulant des propositions que vous reprenez ou non : tel est le sens de ce vœu. Je souhaite dire un mot sur les différents sujets que vous avez abordés. Une canicule comme celle que nous vivons dès le mois de mai est historique ; même si des records de chaleur ont parfois été atteints autrefois, nous connaissons là une semaine entière à 35 ou 36 degrés, sans parvenir à repasser sous les 20 degrés la nuit.

Cela signifie qu'une partie des Angevines et des Angevins vivent très mal ces journées, dans des passoires thermiques. On sait combien il est éprouvant de subir cette chaleur toute la journée. Cela appelle de notre part une attention particulière envers les publics les plus fragiles, à savoir les personnes âgées et les plus jeunes ; c'est d'ailleurs une part importante des décisions que vous avez déjà actées, et c'est bien normal. Concernant les seniors, un certain nombre de dispositifs sont mis en place. Ce qui nous paraît important, au-delà du message de prévention, c'est d'aller vers ses voisins et vers les autres, et de mobiliser tous les moyens possibles. Je crois savoir qu'il existe une réserve citoyenne : est-elle mobilisable ? Il est essentiel de ne pas traverser cette période en laissant des personnes isolées, qui parfois ne s'hydratent pas suffisamment, avec le risque, malheureusement, que des drames surviennent.

S'agissant cette fois des publics plus jeunes, dans nos crèches et nos écoles, il y a le temps long, sur lequel je reviendrai rapidement. Sur le temps court, je salue la mise à disposition de ventilateurs ; je constate toutefois qu'ils seraient bienvenus en plus grand nombre, ce qui appelle peut-être une dotation complémentaire. Dans le lieu où je travaille, nous étions hier après-midi à l'étage, avec des températures supérieures à 30 degrés, ce qui est compliqué pour les enfants, et nous disposions de deux ventilateurs pour trois classes ; je sais que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Certains aménagements ne coûtent pas forcément cher : toutes les écoles ne sont pas équipées de stores - sur la partie sud, dans le couloir, par exemple, nous n'en avons pas, et ce serait utile. C'est au fil de ces canicules que nous parvenons à ces propositions. Les brasseurs d'air que vous expérimenterez dans deux écoles à la rentrée vont dans le bon sens, mais nous devons vraiment porter cette préoccupation pour les plus jeunes et poursuivre la végétalisation que vous évoquiez, tout aussi importante. Une réflexion d'ensemble avec les équipes

pédagogiques, les parents d'élèves et les conseils d'école serait sûrement utile pour identifier les lacunes à combler dans chacune de nos écoles.

Concernant le pass, nous saluons également ce dispositif, qui va dans le bon sens. Toujours sur le court terme, je me suis rendu à AquaVita lundi : les files d'attente sont effectivement longues. Elles seraient réduites - pas totalement, car le passage au vestiaire prend du temps et l'on ne peut pas accueillir 300 personnes en cinq minutes - s'il n'y avait pas le paiement, qui pèse malgré tout. J'observe que la gratuité existe dans un certain nombre de communes : elle est donc possible. Ce serait un signal fort, affirmant que, dans une période aussi particulière sur le plan sanitaire et de santé publique, chacun a accès à l'eau. Il y a bien le lac de Maine, mais j'ignore si l'eau y était accessible ces derniers jours ; je ne l'ai pas vérifié. - Non, malheureusement.

Sur ces piscines, il me semble intéressant d'envoyer ce signal, même si tout le monde ne pourra pas les fréquenter, puisque leur capacité est physiquement limitée. Ce serait un geste exceptionnel, signifiant que l'accès est possible, quels que soient nos revenus : certaines personnes n'y vont pas malgré la carte A'tout, soit qu'elles ne la possèdent pas, soit qu'elles pensent ne pas pouvoir y accéder. Cela me paraît pertinent sur le plan social, car l'écologie doit, de notre point de vue, s'accompagner de justice sociale. La discussion pourra se poursuivre, mais m'étant rendu à AquaVita lundi, j'ai vu que l'attente, heureusement, se faisait à l'ombre ; il faut veiller à ces points d'attente et s'assurer qu'elle se déroule dans des conditions correctes. Cette attente existe déjà sur un système payant : la gratuité ne changerait donc pas fondamentalement les choses. S'agissant des transports en commun, il y a là aussi un signal clair à adresser à la population. J'entends votre protocole, qui consiste à attendre l'alerte de la préfecture ; il me semblerait toutefois plus simple de communiquer plus régulièrement sur la qualité de l'air. Les canicules s'accompagnent très souvent de pics de pollution : nous oscillons actuellement entre une qualité de l'air dégradée et mauvaise, ce qui n'est pas rien. Cette pollution est essentiellement automobile et générée sur notre territoire, un peu sur le bassin choletais aussi ; or, pour les cyclistes, pratiquer le vélo par 35 ou 36 degrés n'est pas souhaitable. En termes de santé publique, il me semblerait plus simple de retenir un seuil vérifiable et clair pour tous, déclenché dès que la qualité de l'air devient dégradée ou mauvaise - car à quel moment, sinon, l'enclencher ?

Ce signal, nous le préférerions sous forme de gratuité, toujours pour les mêmes raisons de justice sociale et d'écologie, afin que cette dernière ne soit pas vécue comme punitive et que, dans ces cas exceptionnels, chacun puisse s'adapter et basculer vers un autre mode de transport pour réduire la pollution. Avec le groupe Demain Angers, cela nous semblerait particulièrement intéressant. À défaut, ce ticket « qualité de l'air » serait le bienvenu, comme dispositif plus lisible.

Je dirai aussi un mot, rapidement, du long terme : nous sommes confrontés à l'urgence, mais ce sont des politiques de long terme dont nous avons besoin. Ce n'est pas dans cette enceinte que la question se réglera, mais nous déplorons l'absence d'une politique d'investissement plus stable et plus massive de l'État dans ce domaine. À l'époque où vous étiez au ministère, des avancées intéressantes avaient été engagées, même si le rapport Pisani-Ferry, vous le savez bien, proposait d'aller encore plus loin. Car les investissements que

nous réalisons aujourd'hui sont autant de dépenses que nous n'aurons pas à engager plus tard, à un coût bien supérieur.

Plus on les reporte, plus ils nous coûteront cher, car le réchauffement produit ses effets à chaque canicule et à chaque événement lié au dérèglement climatique - tempête notamment. Sur le bâti scolaire, nous vous encourageons à accélérer cet investissement, car le besoin est réel. Vous indiquiez fermer la bibliothèque municipale Saint-Éloi parce qu'il y fait trop chaud et qu'elle n'est pas adaptée ; c'est exact, mais combien d'écoles ne le sont pas non plus aujourd'hui ? C'est aussi un sujet de discussion. Certaines municipalités ferment les écoles au-delà d'un certain seuil de température ; ce n'est pas le cas ici, du moins jusqu'à présent. Je comprends l'argument social, selon lequel certains enfants, de retour chez eux, se retrouveraient dans des pièces encore plus chaudes. Mais il faut considérer qu'une salle de classe réunit 25, 26, parfois 30 élèves, ce qui accentue la chaleur de plusieurs degrés : hier, je suis monté à 34 degrés dans ma classe, alors même que je disposais d'un ventilateur et que j'aérais.

Nous faisons au mieux, mais les chaleurs atteintes sont conséquentes et la question mérite d'être posée. C'est pourquoi cette accélération de l'investissement est importante. Il faut, je crois, mener cette discussion ensemble pour déterminer jusqu'à quel seuil nous tolérons d'accueillir autant d'enfants dans des locaux inappropriés. Certaines écoles sont adaptées, tant mieux pour les enfants et les équipes ; d'autres ne le sont pas du tout. Il nous faut donc réfléchir ensemble à de bonnes solutions, quitte à ajuster, car cette question se posera de plus en plus souvent - y compris, malheureusement, dans des écoles parfois construites récemment, pour lesquelles les températures constatées restent élevées.

Un dernier mot sur l'appui de notre collectivité pour accélérer l'isolation de nos logements sociaux et examiner comment renforcer les dispositifs d'aide à l'isolation. Dans le sens que j'indiquais tout à l'heure, les investissements réalisés maintenant nous assureront une meilleure résistance et une meilleure adaptation au réchauffement climatique. Cela mérite qu'on s'y penche, parfois au détriment d'autres investissements envisagés, car il s'agit là, encore une fois, du quotidien des personnes et de questions de santé publique. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LAVEAU. Mes chers collègues, compte tenu de la solennité du moment et parce qu'il s'agit de montrer que nous sommes unis vers le même objectif, je crois qu'il est des moments où il n'y a pas lieu de polémiquer, chacun cherchant le meilleur moyen d'avancer. Je vous répondrai précisément sur un ou deux sujets, et sur un ou deux chantiers que nous aurons à ouvrir. D'abord, je vous confirme que, en raison de la présence de cyanobactéries, la baignade au lac de Maine n'est pas autorisée - une forme de double peine dans la situation que nous connaissons. Nous suivons très attentivement l'ensemble des relevés et des indications qui nous permettraient de la rouvrir, mais les consignes de la préfecture, au vu des analyses réalisées, sont formelles ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'invitons pas, ce soir, la population à se rendre sur un site où, en raison des températures et de l'eau stagnante, peuvent surgir des difficultés de santé publique. Nous espérons que cette situation prendra fin le plus tôt possible.

Une signalisation a été mise en place aux abords du lac, car des personnes viennent malgré tout s'y rafraîchir, afin de nous assurer que ce ne soit pas le cas. Sur les piscines, je le redis, mon propos n'est pas le désaccord : dès lors que la gratuité augmenterait les files d'attente - l'effet d'annonce accroissant le nombre de personnes qui s'y rendraient -, je ne vois pas comment procéder, et je doute que toutes les communes qui assurent la gratuité respectent les jauges indiquées. Autrement dit, je pense que certains collègues sont moins regardants sur le nombre de personnes présentes simultanément dans les piscines, là où la gratuité s'applique, compte tenu de la pression qui s'exerce lorsqu'il y a plus de monde à l'extérieur qu'à l'intérieur. Mais je partage votre intention, et nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir.

Dans une vie antérieure pas si lointaine, le Fonds vert, dont j'avais obtenu la création avec 2 milliards d'euros de dotations - notamment pour accélérer les travaux d'adaptation et de végétalisation -, constituait un investissement utile : je partage pleinement vos propos, le coût de l'inaction étant bien supérieur à celui de l'action.

Pour vous faire une confidence, dans les premières versions du plan national d'adaptation au changement climatique - fondé sur la trajectoire de 4 degrés que j'avais validée comme ministre -, je suggérais de regarder l'exemple de l'Allemagne, où l'école s'interrompt au-delà d'un certain niveau de température. Quels que soient les travaux réalisés, un dispositif - je ne sais plus s'il s'agit de 35 ou de 38 degrés - conduit en effet, de manière automatique et malgré les inconvénients que vous évoquez, à appliquer une mesure qui évite d'exposer l'ensemble des personnes à des environnements extrêmement chauds. La fermeture des écoles n'est toutefois pas une compétence municipale : ceux qui communiquent sur la fermeture des écoles prennent une décision en lieu et place de la direction académique des services de l'Éducation nationale et de la préfecture. Je vous assure que cela ne relève pas des prérogatives d'un maire, si l'on se réfère attentivement au Code général des collectivités territoriales. Enfin, sur la qualité de l'air, pouvoir communiquer plus souvent me paraît d'autant plus souhaitable que celle-ci s'améliore fortement et durablement. C'est lié au fait que nous sommes passés, ces dernières années, sous les 50 % de circulation automobile dans le report modal global, et que chaque électrification du parc, indépendamment du nombre de véhicules, contribue à la baisse des émissions, au même titre que le rajeunissement de l'âge moyen des flottes ou la sortie des bus diesel, avec la décision prise il y a quelques années de passer au bioGNV.

Ce qui est compliqué sur le patrimoine bâti, mais vous l'avez dit, c'est que nous héritons d'un patrimoine bâti qui a quelques années, 10 ans, 20 ans, 30 ans, 40 ans, 50 ans, 60 ou 70 ans, et que dans les 72 écoles qui dépendent de la ville, on a une hétérogénéité de situation que nous avons trouvée il y a 12 ans, que Jean MONNIER avait trouvée en arrivant en 1977 pour les plus anciennes, mais globalement, la prise de conscience de la nécessité d'adapter les écoles n'existait pas il y a 12 ans. La preuve, c'est que l'école Nelson Mandela, la dernière à avoir été livrée avant que nous arrivions aux responsabilités, n'est pas le meilleur exemple de la manière d'adapter, entre guillemets, le bâti scolaire aux défis qui sont les nôtres. Là-dessus, il y a les brasseurs d'air, dont je ne sais pas s'ils sont la solution miracle, mais j'ai tendance à penser qu'ils pourraient répondre au besoin, parce que ce sont plutôt des solutions qui s'appliquent dans des pays aux

traditions plus tropicales que les nôtres, et qu'un des meilleurs moyens pour nous, c'est de nous inspirer de ce qui se passe plus au sud, là où des gens sont déjà exposés à des situations de ce type, pour regarder comment on est capables d'avancer. On aura évidemment des occasions, d'abord, de faire un retour d'expérience de tout cela. Vous évoquez le fait que vous aviez deux ventilateurs pour trois classes hier. Logiquement, vous en aurez au moins trois pour trois classes demain, compte tenu de ce que je viens d'annoncer, les 350 ventilateurs déployés. Mais cela soulève aussi, vous l'avez dit, en particulier sur les stores, les brise-vues et un certain nombre de choses de ce type, des interrogations liées à l'intensification. On avait globalement des canicules qui survenaient plutôt hors période scolaire ; celle-ci a un caractère très exceptionnel. Cela ne veut pas dire qu'on n'avait pas déjà des problématiques de température élevée, mais ce n'était pas des canicules. Là, on se retrouve avec un épisode caniculaire bien plus tard et bien plus proche de la « fin d'année ». Là, avec un épisode aussi précoce, et avec toutes les raisons de penser que ça se reproduira, parce que c'est une question de fréquence liée à une augmentation des températures moyennes dans laquelle on est déjà embarqués, il est évident qu'il va falloir qu'on hisse notre niveau de jeu, si je m'autorise cette expression. Nous vous remercions en tout cas des contributions, de la tonalité et des sujets qui nous attendront.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, M. Anthony LUSSON a été désigné pour cette fonction, qu'il a acceptée.

POINT POUR INFORMATION

« **Point sur la saison culturelle et les évènements sportifs** », présenté par Nicolas DUFETEL et Dimitri LOISEAU

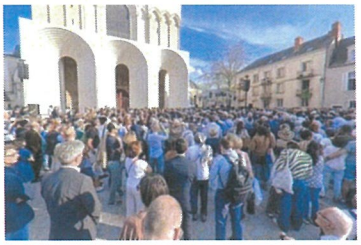
Un printemps et un été Angevins

Fenêtre sur la saison culturelle et les rendez-vous sportifs

A Angers, on est fier de notre Cathédrale

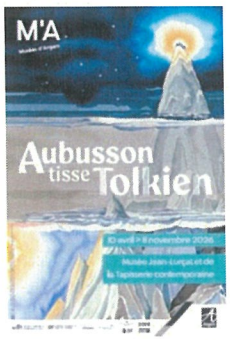


- Inauguration le **9 avril 2026**
- Visites gratuites par le service Angers patrimoine le 11 avril : 800 visiteurs
- Visites de la place et de la galerie : été et Journée du Patrimoine 2026



Un printemps et un été Angevins

Angers, c'est notre terre du milieu



M'A
Musées d'Angers



Dernière heure gratuite de 17h à 18h dans tous les musées d'Angers

- **Exposition : Avril-Novembre 2026**
- La **tenture *Tolkien* : 14 tapisseries et 2 tapis**, au sein d'une exposition retraçant l'histoire de sa création avec des cartons de tapisseries, des échantillons de tissage et de nombreux autres documents
- Un partenariat avec la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson
- Une exposition en écho **au Muséum d'Histoire naturelle : *Voyage en Terre du Milieu***, pour approfondir ses connaissances sur l'univers de Tolkien
- Les visiteurs au rendez-vous et une fréquentation record pour le musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine qui approche les 20 000 entrées depuis l'ouverture de l'exposition

Un printemps et un été Angevins

A Angers, on est poli(s) et on aime le piano



Une 4ème édition du 13 au 17 mai 2026 et beaucoup de 1ères :

1 première au Ronceray, avec l'ONPL, danse (avec le CRR), au CHU, pour le spectacle famille aux Greniers Saint-Jean

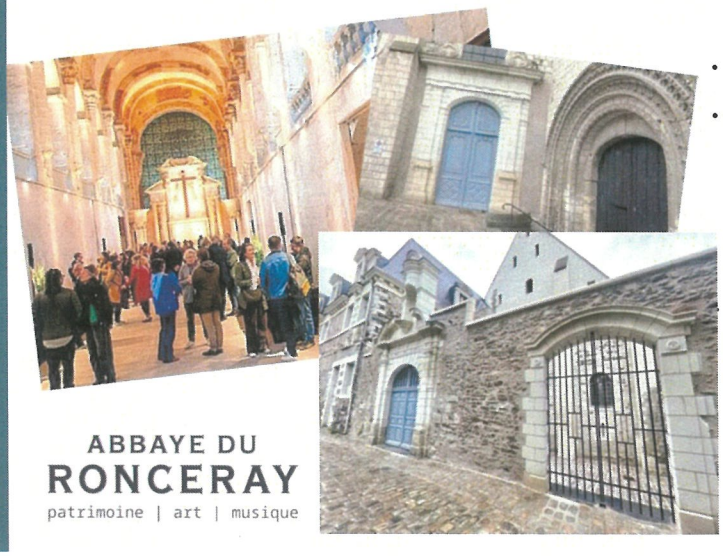
Des nouveautés et un succès confirmé

28 propositions dont 21 gratuites (10 Piano-vélo) + 3 pianos en libre-service : le piano plus que jamais partout dans la ville et les quartiers

- Toutes les propositions gratuites en intérieur complètes.
- Une fréquentation conséquente (8 600 personnes en 2 jours) et billetterie très satisfaisant.

Un printemps et un été Angevins

A Angers, on réveille une abbaye endormie



- **Ouverture au public depuis le 19 mai 2026**
- **Programmation culturelle:**
 - Musique au Printemps avec Pianopolis
 - Arts visuels à l'été : Claude Viallat du 25 juin au 4 octobre 2026
 - Patrimoine à l'automne avec les Journées Européennes les 19 et 20 septembre 2026

Projets/Travaux à venir :

- Conservation des peintures murales
- Assainissement
- Millénaire en 2028

Un printemps et un été Angevins

A Angers, le vélo est notre seconde nature









30 & 31 mai

2980 participants
- **1620** sur Nature is bike
- **1360** sur Angers Guinguette
- **30 %** participants d'Angers Loire Métropole
- **66 départements** représentés

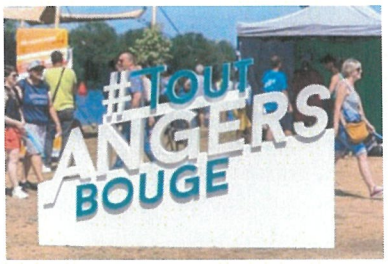
541 Kms de parcours
- **244 Kms** sur Angers Loire Métropole
- **18** communes traversées
- **7** points d'arrêt

19 producteurs /restaurateurs sur 21 basés dans le Dpt 49

Un printemps et un été Angevins

A Angers, on aime quand ça bouge







7 juin 2026

MATIN
9h30 : Départ du Trail du Roi René (25 km)
10h45 : Départ du Trail de la Cité (12 km)
11h00 : Ouverture officielle du Village des Sports
11h30 : Départ du Trail Découverte (8 km)
À partir de 11h40 : Podiums des trails
13h00 : Départ de la course des familles

APRÈS -MIDI
14h00 : Mise à l'honneur de la Team Angers Sport
14h15 : Départ du 250m de nage en eau libre (6-11 ans)
14h30 : Lancement du défi « Meeting Perche Exhibition » avec Tristan Després
15h30 : Départ du 750m de nage en eau libre (12-18 ans)
16h15 : Match d'exhibition de water-polo
17h00 : Match d'exhibition de kayak-polo

Un printemps et un été Angevins

A Angers, le 21 juin, faites de la musique !



Sur **8 zones sécurisées et strictement piétonnes**, Jardin du Mail ; Place Giffard Langevin ; Place St Eloi ; Place République ; Place du Pilori ; Place Michel Debré ; Quai des Carmes côté cale de la Savatte

Scènes techno/électro : la Plaine St-Serge et le Jardin François Mitterrand

Deux projets spécifiques :

- **Une scène, Place Michel Debré**, avec une programmation « Fabrique Musicale Angevine »,
- **Place du Ralliement** :

19h00-21h30 : rassemblement de chorales du territoire sur le parvis du Grand Théâtre réunissant un public familial
21h30-0h00 : DJ set « Balconia » depuis le balcon du BHV

Un printemps et un été Angevins

A Angers, on n'échappera pas à l'Art



ÉCHAPPÉES D'ART

PROGRAMMATION 2026 :

Réalisation des oeuvres en juin

Création en 2016 : 30 oeuvres visibles dans tous les quartiers de la ville

- **Habillage tramway,** *Millefleurs* de Camille Chastang
 Fresque sur le groupe scolaire François Raspail, *Cavalcade* de Vincent Broquaire
- **Fresque AquaVita (Plaine ludique et sportive des Hauts-de-Saint-Aubin),** *Half-Pipe* de Valentin Guillon
- **Collage & affichage place F. Mitterrand,** *MEGA STRUCTURE PARADIS* - Partenariat ESAD TALM et My Name Is Wendy

Angers dessine

Un printemps et un été Angevins

A Angers, cet été Le Louvre est notre invité



- Exposition de **juin à octobre 2026** réalisée avec la **collaboration exceptionnelle** du musée du Louvre sur l'art français du 18e siècle (Fragonard, Chardin, Boucher...).
- Rencontre entre **70 dessins** de la collection Saint-Morys issus du musée du Louvre et **20 peintures** de la collection Livois provenant du musée des Beaux-Arts.
- Vaste **atelier de dessin pour les visiteurs** en écho avec « Angers dessine ».
- Présentation de 50 dessins du 18e siècle du musée des Beaux-Arts.

Dernière heure gratuite de 17h à 18h dans tous les musées d'Angers

Un printemps et un été Angevins

A Angers, on aime aussi se mettre en scène

T.MA
THÉÂTRES MUNICIPAUX D'ANGERS
GTC GRAND THÉÂTRE CHANZY CLAUDE CHABROL



SAISON 25-26

204 REPRÉSENTATIONS (théâtre, musique, cinéma : Festival Premiers Plans, Angers Nantes Opéra, compagnies, associations...)

87 000 spectateurs au 19 mai 2026

(100 000 saison 2024-2025)

Cndc
CDN ANGERS

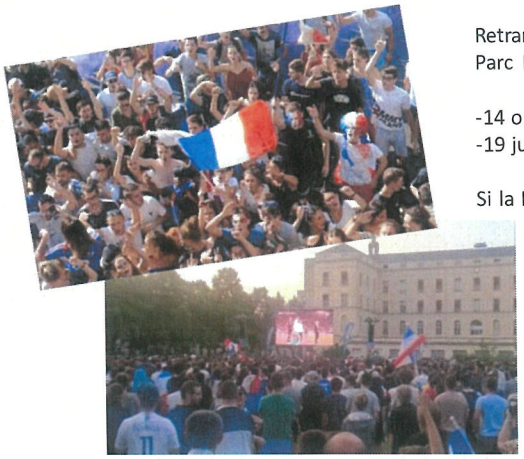


SAISON 25-26

53 500 spectateurs au 19 mai 2026

Remplissage à plus de 80,7%

Ici c'est Angers... mais on est aussi fan de l'équipe de France



Retransmission matchs Coupe du Monde de Football
Parc Bellefontaine

-14 ou 15/07 : Demi-Finale
-19 juillet : Finale

Si la France est au Rendez-vous

FIFA

FRANCE FFF

Un printemps et un été Angevins

A Angers, la suite de l'été, ce ne sera pas plus mal !



Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous allons entamer l'ordre du jour. Même si, en quelque sorte, nous l'avons déjà fait, puisque ce Conseil a aussi vocation à parler des thèmes d'actualité, et nous allons, tel que c'était prévu, faire en sorte de commencer par faire un point sur la saison culturelle et sur les événements sportifs, dans un contexte où le secrétaire de séance, ce soir, sera Monsieur LUSSON. Et je passe la parole à Nicolas DUFETEL et à Dimitri LOISEAU pour cette présentation à deux voix de ce qui vient de se passer, de ce qui est en cours ou de ce qui nous attend. Monsieur DUFETEL, c'est à vous.

Monsieur DUFETEL : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Une présentation, en effet. Il est difficile, Monsieur le Maire, de prendre la parole après le contexte que vous avez présenté et l'hommage qui a été rendu, mais rappelons que notre rôle d'Élu est d'améliorer la vie, de l'accompagner par des activités culturelles et sportives, pour tous et pour toutes, diverses et accessibles. On va donc alterner avec Dimitri. Un printemps et un été Angevin : il s'agit de vous présenter les dernières semaines, les derniers mois et ce qui nous attend, et ce qui attend les Angevins et les Angevines à venir. Le 9 avril 2026 a été inaugurée la galerie de Kengo Kuma déployée devant la cathédrale ; le lendemain et le surlendemain, 800 visiteurs sont venus gratuitement la visiter, l'admirer, s'interroger, la questionner. C'est l'occasion pour tout le monde, pour la première fois au moins depuis 15 ans, de découvrir les polychromies de la cathédrale qui ont été cachées pendant plus de 10 ans par une structure en bois et puis avant par une épaisse couverture de pollution et de poussière vieille de deux siècles. Quand on se rend sur le lieu, on peut mesurer, en parlant avec les gens, qu'il faut la voir en vrai, qu'il faut écouter, qu'il faut s'interroger et que c'est le propre des œuvres d'art, lorsqu'elles osent la création contemporaine, d'interroger et surtout d'ajouter, comme c'est le cas sur les cathédrales, qui sont le fruit de plusieurs siècles, une nouvelle strate d'architecture, dont nous pourrons voir si, en effet, elle fera comme la pyramide du Louvre l'objet d'un grand consensus, par l'audace des créateurs contemporains.

Le service Angers Patrimoine avait organisé des visites : 800 visiteurs, vous le voyez, en une journée. C'était énormément de monde. Et tous les week-ends, tous les jours, on le voit, le nombre de personnes qui admirent ce chef-d'œuvre architectural de Kengo Kuma. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que sa visite et celle de la cathédrale permettent aussi d'être dans un lieu de fraîcheur aujourd'hui. Je pense que ce n'est pas mal de le rappeler.

En avril également, le même jour, a été inaugurée une exposition événement à Angers, dans la Galerie du Champ du monde, le Musée Jean Lurçat de la Tapisserie Contemporaine, Tolkien, grâce à un partenariat avec la Cité internationale d'Aubusson. Tout de suite, un chiffre, même si, en culture, ce n'est pas la course aux chiffres, mais plutôt à l'émotion et à l'expérience : 20 000 visiteurs sont venus en environ quatre semaines. C'est un record pour un musée qui, sur une année en général, attire 67 000, 68 000 visiteurs. 20 000 personnes sont venues en quelques semaines. Notre objectif avec ce partenariat, c'est de montrer que la tapisserie, dont Angers est une des capitales, est certes un art millénaire, mais qu'il peut aussi dialoguer et se conjuguer avec les cultures populaires en lien avec la littérature. En complément de cette exposition, vous pouvez aller aussi au Muséum, où là aussi les températures sont fraîches pendant les horaires d'ouverture, voir une exposition sur la Terre du Milieu.

Et pendant ces quelques mois, jusqu'en novembre, Angers, en effet, c'est notre Terre du Milieu. C'est celle où l'on peut découvrir la littérature et l'univers de la fantaisie, mais aussi s'interroger sur le rapport à la science, puisque l'exposition permet de voir des créations à partir du monde de Tolkien, mais toujours sur une base scientifique et dans un monde où la science est aujourd'hui souvent et fréquemment remise en doute, cela nous permet de réaffirmer l'importance de l'éducation scientifique pour tous et pour toutes.

Enfin, au mois de mai, c'était la quatrième édition du Festival Pianopolis, avec 8 600 personnes venues en deux jours sur 28 concerts de jazz dans les jardins, dans un certain nombre de propositions, 28 spectacles, dont 8 payants et 21 gratuits, des artistes angevins. Je pense au groupe Oda, dont je reparlerai tout à l'heure. CJ Beth, qui a été présentée à The Voice, mais aussi de grands noms de la musique qui sont venus à Angers. Cela a été l'occasion, avec un partenariat avec l'ONPL, de faire voyager un pianiste sur sa bicyclette au CHU, mais également d'aller au plus proche des habitants, à la maison de quartier de l'Archipel, par exemple, et un petit peu partout dans la ville ; et ce fut aussi la réouverture du Ronceray, qui a accueilli, dès le lendemain de son inauguration officielle, près de 1 000 personnes réparties en deux concerts. Voilà pour ce point sur Pianopolis.

Et à Angers, on a aussi, il y a quelques jours, réveillé une abbaye millénaire endormie, qui n'avait jamais été vraiment ouverte au public, sinon ponctuellement. Les travaux qui ont été faits en partenariat financier avec l'État et conduits par le service Angers Patrimoine permettent de rendre accessible aux Angevins et aux Angevines ce lieu extraordinaire. Sa programmation à venir cet été comprendra une exposition d'art contemporain. Le premier artiste invité sera Claude VIALLAT, un des grands noms de l'art contemporain. Notre envie, c'est de remettre encore plus Angers sur la carte des artistes contemporains, et que la création

contemporaine soit régulièrement présente, avec une programmation musicale également. Et, bien entendu, d'inviter tous les Angevins et les Angevines à s'y rendre jusqu'à la fin du mois de juin, puisque l'entrée est gratuite et qu'ensuite, nous vous présenterons la tarification qui est prévue.

Des travaux sont à venir : une première tranche a été faite grâce à l'État, grâce à la Ville, et grâce à un mécénat important, notamment de la Fondation du patrimoine. Il faudra conserver des peintures murales extraordinaires, uniques en France, un joyau dans cette architecture du XIVe siècle. Il y en a encore beaucoup à découvrir, à sauver. Il faudra évidemment continuer à assainir cet édifice bientôt millénaire et préparer ce millénaire en 2028. Notre idée, en réveillant et en ouvrant grand les portes de cette abbaye, c'est que les Angevins soient fiers de leur ville, fiers de leur patrimoine, qu'ils aient un nouveau lieu pour vivre du spectacle. Parce qu'à Angers, lorsque l'on restaure du patrimoine, c'est pour le mettre le plus rapidement possible à la disposition de l'émerveillement des Angevins, des Angevines. Parce que, quand on contemple quelque chose qui est beaucoup plus grand que soi, finalement, et qu'on le rend accessible, cela nous permet de trouver peut-être plus facilement notre place dans le monde, et dans ses agitations. Et je laisse la parole à Dimitri.

Monsieur LOISEAU : Merci cher Nicolas. Je vais tâcher d'avoir autant d'éloquence et d'enthousiasme que Nicolas pour vous parler de la partie sportive de l'activité actuelle. Le week-end prochain, le 31 mai, aura lieu la cinquième édition de Nature is Bike, un événement qui, initialement, tournait autour du gravel, et que Destination Angers et l'agglomération, bien aidées par la ville d'Angers, ont souhaité orienter davantage autour du vélo dans sa globalité. Ce seront donc 10 parcours allant de 35 à 275 kilomètres qui vont être proposés aux 3 000 participants qui sont inscrits, avec, évidemment, compte tenu de ce qui a été évoqué par Monsieur le Maire précédemment, des mesures importantes de sécurité et de mise en sécurité des participants, qui ont été validées par la préfecture. Cet événement se déroulera donc au lac de Maine, de samedi matin jusqu'à dimanche soir.

Le 7 juin prochain aura lieu, également au lac de Maine, un événement que tous les Angevins attendent maintenant, ce qui me permet d'ailleurs de saluer mes prédécesseurs à ce poste, qui ont porté ce projet depuis le début : Madame BIENVENU, Madame ANGEL et Monsieur DIERS. Cet événement rassemblera une centaine d'associations sportives dans le village associatif, représentant une soixantaine de disciplines pour lesquelles chacune des associations pourra proposer des initiations, des démonstrations de pratiques, notamment une démonstration très attendue de saut à la perche par des perchistes professionnels qui seront présents le samedi pour une compétition officielle et qui nous font la gentillesse de rester le dimanche pour faire une démonstration à tous les Angevins et toutes les Angevines. Et Tout Angers Bouge, au-delà de ce moment associatif et de vie des Angevins, c'est aussi trois parcours de trail. Un premier parcours de 8 kilomètres, qui va rassembler 1 500 personnes et dont la jauge est atteinte. Un deuxième de 12 kilomètres, qui va rassembler 2 000 personnes, avec une jauge initiale à 1 500 personnes qu'on a dû augmenter à 2 000 compte tenu de l'affluence. Et un troisième parcours de 25 km, avec une jauge à 1 500 personnes ; on est à 1 400 et on devrait arriver à 1 500 d'ici le 7 juin. C'est donc un formidable succès, porté par Angers terre d'athlétisme d'une part, et surtout les services de la ville, que je tiens à féliciter. Je pense à la mobilisation

de tous les agents que va nécessiter la mise en place du parcours, du village, de la matérialisation du parcours sur place, et puis à la mise en valeur de notre ville, de son patrimoine, de son architecture, avec la traversée de nombre de bâtiments et monuments, dont le Grand Théâtre, pour la première fois cette année.

Monsieur DUFETEL : Quelle transition, le Grand Théâtre, place du Ralliement, un des lieux de la Fête de la Musique le 21 juin. Les événements que je vous ai présentés depuis tout à l'heure sont organisés par la Direction de la Culture et le Service de l'Action Culturelle. C'est le même service qui organise Tempo Rives, Les Accroche-Cœurs, Pianopolis. Ici, la Fête de la Musique est coordonnée par le service, et je pense que c'est la démonstration aussi de l'importance de la structure du service public de la culture. Le 21 juin, ce sera un dimanche cette année, mais Monsieur le Maire, comme vous avez eu l'occasion de le rappeler à la conférence de presse, on ne change pas l'horaire. On reste, pour cette Fête de la Musique un dimanche, sur une soirée qui s'achèvera, en termes musicaux, à minuit. Huit zones sécurisées seront strictement piétonnes. Le même dispositif, même si c'est un dimanche, est mis en place parce qu'il faut faire de la musique, il faut fêter la musique, et surtout trouver des moments pour se rassembler.

Deux projets spécifiques seront mis en place. Pour la première fois, place Michel Debré, une programmation avec les talents musicaux angevins, qui est coordonnée par la Fabrique musicale angevine, une école bien connue à Angers. Place du Ralliement, nous allons continuer à organiser ce rassemblement de chorales, plusieurs centaines de personnes qui chantent ensemble devant le Grand Théâtre, et, un petit peu plus tard dans la soirée, dans un autre style, un DJ set Balconia, depuis le balcon du BHV. Voilà pour ce 21 juin, jour de la Fête de la Musique.

C'est aussi, dans un autre style, la saison d'Échappée d'art, là aussi, des propositions que l'on peut voir gratuitement. À Angers, beaucoup d'opérations, d'événements culturels sont gratuits. Je pense aux Accroche-Cœurs, à Tempo Rives. D'autres sont payants. Je pense à Pianopolis, mais c'est ce qui permet d'avoir 21 concerts gratuits et huit payants, dans de nouveaux modèles économiques, ce dont on parle tant dans le monde de la culture aujourd'hui, que nous mettons en place avec une tarification accessible et surtout un partage pour que chacun puisse participer aux événements collectifs comme il le peut. Ici, avec Échappée d'art, il suffit de lever les yeux au ciel pour regarder des fresques. Les réalisations vont avoir lieu au mois de juin. Vous allez retrouver un tramway 1 000 Fleurs qui sera réalisé par Camille CHASTANG d'ici quelques semaines. Une fresque dans le groupe scolaire François Raspail également, un déploiement, donc. C'est l'exemple même des projets qui sont faits parfois avec les élèves, avec des associations : les Angevins et les Angevines de tous les âges peuvent participer à la réalisation des œuvres d'art. Et une fresque sur le Grand Mur, sur la plaine ludique des Hauts de Saint-Aubin, au niveau d'Aquavita. Et un collage participatif avec l'École des Beaux-Arts TALM. Je ne voudrais pas oublier de mentionner notre École des Beaux-Arts.

Vous l'avez vu tout à l'heure avec la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson : notre idée est aussi de nouer des partenariats avec des institutions nationales prestigieuses. C'est le cas avec le Louvre. Pour la première fois, la ville d'Angers va nouer un partenariat très étroit avec le Louvre. De temps en temps, certaines œuvres du Louvre sont venues dans les collections à Angers, mais là, c'est une exposition entière

qui est proposée. Pour mettre en valeur les collections de peintures du XVIII[e] siècle, de Fragonard, de Chardin, de Bouchet, par exemple, des dessins du Louvre vont venir, vous le voyez, au nombre de 70. Ce sont un prêt et un partenariat exceptionnels, qui vont participer à notre envie de faire en sorte que les Angevins et les Angevines puissent voir toujours plus de chefs-d'œuvre et les partager avec le plus grand nombre.

Parallèlement à cette exposition, une programmation que nous aurons l'occasion d'expliquer un petit peu plus tard, qui s'appelle Angers dessine, va mettre en place un grand nombre d'ateliers et de fresques ; parce que, lorsqu'on cherche des façons de réunir les gens plutôt que de les diviser, et c'est le propre de la culture, il faut chercher des pratiques, professionnelles ou amateurs, que l'on partage. C'est le cas de la musique, mais c'est le cas aussi du dessin. Je suis sûr que beaucoup, dans cette enceinte, et beaucoup d'Angevins et d'Angevines dessinent de façon contemporaine, la bande dessinée, etc. L'idée, c'est de trouver une pratique culturelle qui rassemble. Cet Angers dessine va donc faire écho à cette exposition du patrimoine du Louvre que nous aurons l'honneur d'accueillir pour valoriser également nos collections.

Évidemment, il y a aussi le spectacle vivant à Angers, qui est fondamental. Comment ne pas mentionner dans cette présentation des dernières semaines les scènes angevines ? Il y en a plusieurs, et je vais vous parler un petit peu des théâtres municipaux : Chanzy, Chabrol et le Grand Théâtre. 204 représentations sur cette saison. À date, 87 000 spectateurs, et nous en avions eu 100 000 sur la saison précédente. Cela vous donne une idée du nombre, finalement, d'Angevins et d'Angevines ou de visiteurs qui viennent au théâtre, à la musique, au cinéma, au Festival Premier Plan, à Angers Nantes Opéra. Ce sont des salles qui sont aussi disponibles pour les compagnies et les associations, lesquelles donnent une vie culturelle angevine diverse.

Évidemment, le Quai, de l'autre côté de notre rivière de la Maine, avec ses deux jambes, celles qui dansent, celles du CNDC. Vous voyez à gauche une photo de la compagnie Yvan ALEXANDRE, puisque nous avons aussi à cœur d'accueillir les compagnies locales. Et à droite, une photo du très beau Songe d'une nuit d'été de Martial Di Fonzo Bo, qui tourne en France et qui a été créé à Angers. Plus de 80 % de remplissage au Quai, avec 53 500 spectateurs. Une particularité dans cette Maison du Quai, c'est que nous y accueillons aussi des écoles, des formations, l'École du CNDC et puis l'École des maîtres, une académie européenne pour les jeunes actrices et les jeunes acteurs. On peut être fiers d'avoir à Angers nos théâtres, nos scènes, qui permettent, vous le voyez, à beaucoup de monde d'y aller et aux artistes de s'y produire.

Monsieur LOISEAU : Merci Nicolas. Comme chacun le sait, du 11 juin au 19 juillet prochains, va s'ouvrir la Coupe du monde de football. Nous avons reçu beaucoup de demandes sur la question de savoir si une fan zone pourrait être offerte aux Angevins et aux Angevines. Monsieur le Maire a accédé à notre demande : un grand écran est à ce jour réservé, dans la perspective où l'équipe de France serait évidemment qualifiée pour la demi-finale et la finale. Cette fan zone se trouverait au parc Bellefontaine, à Angers, qui est parfaitement sécurisé pour accueillir 6 000 personnes dans cette zone. Et donc, si l'équipe de France est au rendez-vous, tant de la demi-finale que de la finale, nous aurons une fan zone au parc Bellefontaine, à 21h00, le 14 ou le 15 et le 19 juillet prochains.

Il y a également, s'agissant de l'activité sportive et ludique, le déploiement de Vital'Été, avec trois manières de l'appréhender : L'été au lac, un rendez-vous bien connu des Angevins et des Angevines qui fonctionne depuis de nombreuses années ; une déclinaison sur le cœur de Maine ; et une possibilité de mobilité au sein des quartiers pour aller au plus près des jeunes Angevins et des Angevines qui auraient besoin d'une pratique sportive régulière durant cet été.

Monsieur DUFETEL : Et du côté du spectacle et des grands événements angevins, c'est l'occasion de vous donner la date de début de Tempo Rives : ce sera le 16 juillet. On aura l'occasion de vous révéler la programmation un petit peu plus tard. Et cette année, pour la deuxième fois, l'opération Café Tempo, qui permettra aussi d'animer le centre-ville dans de petites jauges, pour que les rues piétonnes et les gens qui se baladent à Angers puissent bénéficier d'offres musicales également. Et en septembre, naturellement, les Accroche-cœurs du 11 au 13. Là aussi, la programmation sera donnée plus tard, mais il nous semblait bien de donner quelques perspectives, notamment en indiquant les dates de ces événements populaires, festifs, qui vont, on l'espère, rassembler.

Monsieur le Maire : Merci messieurs pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame CAPRON ?

Madame CAPRON : Oui, merci pour ces deux présentations. Un petit point simplement pour rappeler que Tout Angers Bouge existe depuis 2009 et que Michel HOUDBINE et Philippe GODIN sont à l'initiative de cet événement sportif. Je pense qu'il faut les saluer également.

Monsieur LOISEAU : Merci de le faire.

Madame CAPRON : Par ailleurs, concernant la programmation artistique, on se réjouit de tout ce qui a été présenté. Il est un petit peu dommage qu'on n'ait pas eu plus de focus sur ce qui se passe dans les quartiers, puisque là, c'est un petit peu centré sur le centre-ville. Et puis une remarque aussi sur l'art contemporain. Je me réjouis du focus dont Monsieur DUFETEL a parlé, notamment avec la venue des œuvres de Claude VIALLAT, artiste de Supports/Surfaces qui est aujourd'hui reconnu et apprécié de toutes et tous, mais qui, en son temps, dans les années 70, proposait une œuvre qui bousculait beaucoup. Et j'en viens à parler des artistes angevins et notamment des jeunes artistes. Vous avez évoqué l'École des beaux-arts et c'est très bien de l'avoir évoqué, mais nous avons des jeunes artistes à Angers qui peinent à trouver des lieux où exposer, des lieux où mettre en valeur leur travail, et même à s'installer durablement à Angers. Ils partent souvent dans d'autres villes. Comme nous sommes très régulièrement interpellés à ce sujet, je pense que c'était le moment de le signaler. Merci.

Monsieur DUFETEL : Merci Madame CAPRON. Vous avez tout à fait raison sur la situation des artistes angevins. Sachez qu'elle s'est améliorée depuis quelques années, mais ce n'est pas encore suffisant. Depuis huit ans maintenant, depuis la fin de l'antépénultième mandat, des ateliers renouvelables ont été mis à leur

disposition, notamment pour les étudiants des beaux-arts, où ils ne payent pas de loyer, mais seulement des charges pour justement favoriser leur implantation. Des partenariats ont été noués avec des associations, comme l'association Satellite, à la disposition de laquelle nous mettons des locaux pour qu'on y installe des artistes. Cela a été le cas au tiers-lieu du 42 ; maintenant, ils sont au Daguenet. C'est une façon de parler des quartiers, puisqu'ils ne sont pas absents, en effet, de tout ce que nous faisons ; il y a aussi l'ouverture du Repaire urbain, qui dispose d'une résidence de création et qui va, là aussi, dans le sens de l'accélération et de l'augmentation de la présence de l'art contemporain. Je souscris donc, et nous souscrivons tout à fait, à cette nécessité de permettre aux artistes angevins, les diplômés ou les non-diplômés, ceux qui sont d'autres générations, de trouver des lieux. Nous avons développé des lieux : à l'heure où je vous parle, 12 ateliers sont en utilisation, soit gérés par des associations en partenariat avec la ville, soit gérés directement par le service. Je pense à l'Arboretum, où entre cinq et huit artistes peuvent s'installer. C'est donc quelque chose sur quoi nous n'allons pas faiblir, en effet.

Les quartiers, vous avez raison de les mentionner. J'ai mentionné rapidement ce qui s'est fait à l'Archipel en évoquant les maisons de quartier. J'aurais pu aussi parler de ce qui s'est fait à la maison de quartier, à la MPT, à Monplaisir, à la Roseraie. Il y a énormément d'événements, mais vous savez, là aussi, qu'il y a une particularité : les programmations culturelles, quand elles sont en quartier, sont organisées soit par les services, par les pôles, soit par les maisons de quartier, qui ont elles-mêmes une activité très, très riche. Et, Monsieur le Maire, si je devais faire la liste de tout ce qui se fait, je pense qu'on ferait des Conseils municipaux qui durent quatre heures, et certains commencent peut-être déjà à trouver que je parle un petit peu trop. Mais merci de l'avoir mentionné. Ils sont présents, nous y allons. Les Accroche-Cœurs, depuis plusieurs années, ont aussi des ancrages dans les quartiers, qui rencontrent leur public. Je rappellerai juste qu'une des soirées de Tempo Rives l'an dernier a eu lieu à la maison de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin et cela a été un très grand succès.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DUFETEL. Et je veux rassurer Madame CAPRON, puisque vous aurez l'occasion de voter l'Artothèque citoyenne, après tout ce que nous avons créé au cours de ces douze dernières années, Échappée d'art notamment. Vous avez raison de mentionner que Tout Angers Bouge existe depuis 17 ans ; en revanche, la quasi-totalité des dispositifs culturels tournés vers l'art contemporain qui ont été évoqués sont bien plus récents. Ils s'inscrivent dans une volonté qui a pris corps il y a une dizaine d'années, qui ne cesse de se renforcer, dont la prochaine étape sera l'Artothèque citoyenne au lac de Maine, sur laquelle on aura l'occasion de revenir précisément, à destination des artistes angevins. Mes chers collègues, je vous propose maintenant de joindre le geste à la parole, puisque nous étions dans des présentations.

DOSSIERS

Délibération n° DEL-2026-135

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Action culturelle - Soutien aux acteurs culturels angevins - Attribution de subventions

Rapporteur : Nicolas DUFETEL

EXPOSE

Le MUR Angers est une initiative artistique portée par l'association angevine du même nom, qui s'inscrit dans la dynamique culturelle de la ville, en complément des actions existantes comme le festival *Échappées d'Art* et les murs d'expression libre de la ville, *MurMurMoi*. Cette proposition a pour objectif de valoriser l'espace public grâce à la réalisation de trois fresques en 2026 par des artistes du territoire, sur le mur d'une copropriété mis gracieusement à disposition dans le quartier Lafayette. Afin de soutenir cette initiative et la réalisation des fresques, la Ville propose un soutien de 3 000 € à l'association Le MUR Angers.

L'association À Tout Hasard (ATH) associés - Groupe ZUR a été invitée par l'association culturelle portugaise Ainda Nao Tem Nome à réaliser une résidence de création pour sa prochaine pièce *Fôcus*, dont la sortie est prévue en 2027.

Cette résidence, qui s'est déroulée du 11 au 21 avril 2026 dans le village de Lousal, ancien site minier en reconversion, s'inscrit dans une démarche de coopération avec un partenaire européen et participe au développement d'un projet artistique de territoire.

En conséquence, il est proposé d'attribuer une aide à la mobilité d'un montant de 1 000 € à l'association À Tout Hasard (ATH) associés - Groupe ZUR.

L'association Parole Déliée (Théâtre du Champ de bataille) est, depuis plus de trente ans, un équipement structurant de la vie culturelle angevine, contribuant à l'accompagnement des artistes et à l'accès à la culture pour tous les publics.

L'association connaît actuellement des difficultés structurelles, malgré les mesures engagées pour y remédier, entraînant une fragilisation de son modèle économique.

Dans ce contexte, la Ville d'Angers entend renforcer son soutien, tant pour accompagner les travaux visant à améliorer les conditions d'accueil des équipes artistiques que pour contribuer au fonctionnement de la structure.

Il est proposé, en conséquence, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association Parole Déliée (TCB) au titre de l'exercice 2026, portant le montant total de la subvention annuelle à 100 000 €. Afin de lui verser cette subvention exceptionnelle, il convient de conclure un avenant à la convention annuelle d'objectifs 2026 conclue avec elle.

Nursz est un trio angevin fondé en 2025 et proposant une musique indie-rock. Après un premier single en mars, il prépare une série de concerts à partir du printemps. Pour soutenir la réalisation de son premier clip, il est proposé un soutien de 750 € à l'association **Nursz**.

L'association **JM France** mène un travail minutieux sur le quartier de Monplaisir, mettant cette année à l'honneur le spectacle musical *Au rythme des vagues* à destination des familles et écoles. La cité éducative soutient ce projet dont l'ancrage et la transversalité sont importants. Pour soutenir la conduite d'ateliers de médiation et une représentation du spectacle, la Ville propose un soutien de 750 €.

Oda est un duo angevin qui mêle mélodies acoustiques et textures électroniques dans un univers indie pop folk. Membre de l'équipe Espoir du Chabada pendant trois ans, programmé dans le cadre du festival Angers Pianopolis 2026, le groupe travaille activement à développer sa visibilité à l'échelle nationale. Pour soutenir

la création de son prochain clip *Spring*, la Ville propose un soutien de 750 € **à l'association This is not Folk.**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Education, Sport, Culture et Patrimoine du 07 mai 2026

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, versées en une seule fois, pour un montant de 21 250 € :

Le MUR Angers3 000 €

ATH Associés – ZUR1 000 €

Parole Déliée15 000 €

Nursz750 €

JM France750 €

This is not Folk750 €

Approuve l'avenant à la convention conclue avec l'association Parole Déliée, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération et autorise le maire ou son représentant à le signer.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur le Maire : Nous passons aux délibérations, et nous allons précisément commencer par les deux Élus qui viennent de nous présenter l'ensemble de ces manifestations qui auront lieu au cours de ces prochaines semaines. Nous commençons par vous, Monsieur DUFETEL, avec d'abord des attributions de subvention.

Monsieur DUFETEL : Oui, Monsieur le Maire, d'abord dans le domaine du street art, des arts visuels et de l'art urbain, une association qui s'appelle Le MUR se crée à Angers et va permettre aux artistes angevins de compléter ce qui se passe avec les dispositifs MUR MUR MOI dans le cadre d'Échappée d'art. Le 6 juin, un samedi, va donc se mettre en place un nouveau volet de cette politique culturelle. Nous vous proposons d'accompagner cette association angevine, au service des artistes angevins, à hauteur de 3 000 €.

Dans le domaine du spectacle des arts visuels, c'est le collectif ZUR, vous le savez, qui est installé sur le site des Fresnes. Pour accompagner son voyage dans un village portugais, Lousal, qui a une identité minière, en lien aussi avec le lieu qu'il occupe, nous proposons 1 000 € de subvention.

Dans le domaine du théâtre, il s'agit là d'un acteur culturel qui fait partie de ce qu'on appelle le maillage territorial : nous vous proposons d'augmenter la subvention du théâtre du Champ de bataille de 15 000 €. En

aidant le théâtre du Champ de bataille, nous aidons toutes les compagnies de théâtre, jeunes, moins jeunes, à se produire en ville. Le théâtre du Champ de bataille est une structure associative bien implantée dans son quartier, qu'il nous semble très important de protéger et d'accompagner pour qu'elle puisse jouer son rôle de plateforme pour les compagnies angevines.

Dans le domaine de la musique, trois aides à hauteur de 750 € pour des groupes ou des musiciens-artistes d'Angers : le trio angevin Nursz, dans le domaine de l'indie rock ; les JM France, une association qui organise régulièrement des concerts à Monplaisir. Vous le voyez, les quartiers ne sont pas du tout absents. Ils sont même très présents dans la politique culturelle publique angevine. Et enfin, le groupe Oda, qui a fait partie de l'équipe Espoir du Chabada, s'est produit au Ronceray dans le cadre de Pianopolis et va réaliser un prochain clip qui s'appelle Printemps ; nous proposons de l'accompagner à hauteur de 750 €. Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DUFETEL. Mes chers collègues, y a-t-il des questions, des remarques ? Je pense que nous sommes tous d'accord pour soutenir ces acteurs culturels. Je nous invite à lever la main si nous sommes favorables à cette délibération. Et je constate que c'est l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2026-135 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-136

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Equipements et services culturels - Création de nouvelles catégories de tarification pour les activités culturelles

Rapporteur : Nicolas DUFETEL

EXPOSE

Au titre de l'année 2026, la Ville d'Angers créer de nouveaux tarifs applicables aux équipements culturels suivants :

1. Conservatoire

La grille actuelle propose une tarification selon la domiciliation du responsable légal ou du foyer fiscal. Les étudiants domiciliés à Angers, dont les représentants légaux n'habitent pas Angers ou dont le foyer fiscal de rattachement n'est pas situé à Angers, ne peuvent pas en profiter.

Il est proposé de mettre en place une nouvelle catégorie, « étudiants » leur permettant un accès à un tarif préférentiel, selon leur quotient familial, sur présentation d'un justificatif de domicile.

2. Angers Patrimoine

a) Repaire urbain :

Dans le but de développer des visites de groupes et des ateliers, et dans le cadre d'une politique plus inclusive, il est proposé de créer une nouvelle catégorie de tarif de groupe « adultes ou personnes en situation de handicap », pour les groupes de moins de 10 personnes.

Par ailleurs, pour les groupes scolaires, et dans un souci de clarification, il est proposé de préciser les tarifs de la prestation « visites guidées du Repaire urbain + atelier », en les distinguant des « visites guidées urbaines + atelier ».

La visite du Repaire urbain étant gratuite, les tarifs proposés sont ceux des ateliers.

b) Abbaye du Ronceray :

Suite aux travaux menés pour la restauration de l'abbaye du Ronceray, il est proposé des tarifs d'entrée et de location de salles en cohérence avec les prix pratiqués par le service Angers Patrimoine et par le service des musées.

Il est aussi proposé que les tarifs « entrées individuelles » soient applicables à partir du 25 juin 2026, au lendemain de l'inauguration de l'exposition Claude Villat, première exposition programmée, l'entrée individuelle étant gratuite jusqu'à cette date.

3. Les Musées

Les musées de la Ville d'Angers éditent des catalogues des œuvres qu'ils exposent. Ces catalogues sont vendus au public selon les tarifs joints en annexe à la présente délibération. Il est proposé d'accorder une réduction de 30 % sur ces tarifs (prix publics hors taxe) aux professionnels œuvrant dans les secteurs culturels suivants :

- librairies,
- galeries d'art,
- salons et sites touristiques,

- artistes participant aux expositions et à l'élaboration des catalogues édités.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Education, Sport, Culture et Patrimoine du 09 avril 2026
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026

DELIBERE

Approuve la création des nouveaux tarifs mentionnés ci-dessus et détaillés dans le document annexé à la présente délibération.

Encaisse la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur le Maire : Nous passons à la création d'une nouvelle catégorie pour les activités culturelles en matière de tarification, même si cela commence par une gratuité.

Monsieur DUFETEL : Oui, je peux commencer par la gratuité, si vous voulez, sans aucun problème.

Monsieur le Maire : Il me semble qu'il y a l'abbaye du Ronceray dans la liste.

Monsieur DUFETEL : Je commence par l'abbaye du Ronceray, en effet. L'abbaye du Ronceray est en accès gratuit pendant un mois pour fêter sa réouverture. Et nous allons ensuite vous proposer d'avoir une tarification qui est calée sur les lieux patrimoniaux de l'époque, c'est-à-dire 3 € ou 5 € pour la visite d'un lieu. À titre d'information, ce sont les tarifs de la collégiale Saint-Martin, par exemple. Nous allons aussi vous proposer de mettre en place une tarification pour le Ronceray qui permettra de louer cet espace, comme c'est le cas d'autres lieux de la ville, des musées. Vous en avez la liste qui est indiquée. Et nous allons également, pour l'abbaye du Ronceray, mettre en place des tarifications de groupes à titre d'information. Pour un groupe, cela ira de 20 € jusqu'à 34 € pour plusieurs personnes.

S'agissant maintenant de la tarification du Conservatoire, il nous a semblé que, pour une culture toujours plus accessible, il y avait besoin de créer au Conservatoire le statut d'étudiant, qui n'existait pas. C'est un peu un paradoxe. Il y a des étudiants, des jeunes qui, parce que leurs parents n'habitent pas à Angers, ne pouvaient pas avoir ce statut. Nous proposons de créer ce statut d'étudiant. C'est notamment le cas des élèves de théâtre. Pour information, s'inscrire dans ce cadre au Conservatoire coûtera 61 €, 83 € ou 129 € avec la création de ce nouveau dispositif.

Dans le cadre du service Angers Patrimoine et du Repaire urbain, nous créons aussi une catégorie pour les groupes de personnes en situation de handicap. C'est une demande forte, à laquelle nous souhaitons répondre pour renforcer là aussi l'accessibilité : 34 ou 36 € pour des groupes afin de visiter tout cela.

Et enfin, la tarification pour les groupes scolaires du Repaire urbain, pour lequel, là aussi, Monsieur le Maire, vous le disiez, il y a une gratuité. La visite du Repaire urbain est gratuite, et il s'agit de repréciser la différence entre la visite « sèche » et la visite accompagnée avec des ateliers, qui, eux, seront tarifés à hauteur de quelques dizaines d'euros, 34 et 36 € précisément. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur l'Adjoint. Mes chers collègues, y a-t-il des questions, des remarques ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2026-136 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-137

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Valorisation et conservation du patrimoine

Angers Patrimoine - Destination Angers - Convention City Pass

Rapporteur : Nicolas DUFETEL

EXPOSE

Dans le cadre de sa mission de développement du tourisme d'affaires et d'agrément, l'office de tourisme de l'agglomération angevine a mis en place la carte City Pass. Cette carte permet un accès simplifié et attractif à la Ville par la diversité des prestations proposées : entrée dans les principaux sites touristiques, heures de stationnement, privilèges commerciaux, etc.

Le concours de la Ville d'Angers est notamment sollicité pour un accès facilité à l'abbaye du Ronceray. À cet effet, une convention est conclue avec Destination Angers afin d'intégrer à la carte City pass une réduction de 50 % sur les tarifs d'entrée l'abbaye du Ronceray (prévente des entrées par Altec et remboursement sur facture récapitulative).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Education, Sport, Culture et Patrimoine du 07 mai 2026

DELIBERE

Approuve la convention avec Destination Angers relative à la carte City pass, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur le Maire : Enfin, la convention City Pass, étant entendu que Roch BRANCOUR, Marie DE TOURNEMIRE et Laure RONDEAU-DESROCHES sont en déport sur cette délibération.

Monsieur DUFETEL : Vous l'aurez compris, nous avons rouvert le Ronceray, créé une tarification et maintenant, il s'agit de faire en sorte que, lorsque des touristes notamment viennent à Angers et prennent ce qu'on appelle le City Pass 24 heures, 48 heures ou 72 heures, ils puissent visiter également le Ronceray. La délibération a pour but de passer une convention avec Destination Angers qui intégrera le Ronceray aux visites dans le cadre de cette carte touristique.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2026-137 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote : M. Roch BRANCOUR, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, Mme Marie DE TOURNEMIRE.

Délibération n° DEL-2026-138

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Team Angers Sport - Talents sportifs - Conventions - Attribution de subventions

Rapporteur : Dimitri LOISEAU

EXPOSE

Le sport professionnel et le sport amateur sont indissociables. Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité tant pour la pratique sportive en général que pour l'image de la Ville et de ses habitants. C'est la raison pour laquelle la Ville d'Angers a décidé de créer la Team Angers Sport, dont la gestion est assurée par l'association La Dalle angevine.

La Ville d'Angers aide ainsi plusieurs espoirs sportifs angevins dans leur préparation sportive afin qu'ils puissent conforter leur niveau international et concrétiser leurs objectifs de participation aux Jeux olympiques et paralympiques de Los Angeles 2028.

Le soutien apporté aux sportifs de la Team Angers Sport se décline en trois niveaux :

- Haute performance : athlètes déjà installés dans une démarche de très haut niveau, engagés sur des échéances majeures telles que les Jeux olympiques/paralympiques,
- Fort potentiel : athlètes accompagnés vers le très haut niveau et ayant des résultats nationaux significatifs,
- Espoir : jeunes athlètes prometteurs identifiés pour leurs aptitudes et leur potentiel de développement, ayant, dans leur catégorie, des résultats régionaux et nationaux significatifs.

À cet effet, lors de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2026 (DEL-2026-10), le partenariat avec La Dalle angevine a été renouvelé afin de mieux soutenir ces athlètes et de les accompagner tout au long d'une saison sportive.

Ce soutien est apporté à Amandine BROSSIER (SCO Angers athlé), Matéo BOHEAS (Les Loups d'Angers section handisport), Vanina PAOLETTI (Canoë kayak club Angers), Pauline FRESLON (Canoë kayak club Angers), Tristan DESPRES (Entente angevine d'athlétisme) et Emilien DELAIN (Angers natation course).

Il est proposé d'attribuer pour 2026, six subventions, pour un total de 15 500 €, dans le cadre de conventions quadripartites conclues avec La Dalle angevine, les associations sportives concernées et les talents sportifs suivants :

- 3 000 € à Amandine BROSSIER (SCO Angers athlé) au titre de la haute performance,
- 3 000 € à Matéo BOHEAS (Les Loups d'Angers section handisport) au titre de la haute performance,
- 3 000 € à Vanina PAOLETTI (Canoë kayak club Angers) au titre de la haute performance,
- 2 500 € à Pauline FRESLON (Canoë kayak club Angers) au titre de fort potentiel,
- 2 500 € à Tristan DESPRES (Entente angevine d'Athlétisme) au titre de fort potentiel,
- 1 500 € à Emilien DELAIN (Angers natation course) au titre d'Espoirs.

Pour les saisons sportives 2026/2027 et 2027/2028 de nouvelles conventions seront proposées.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Education, Sport, Culture et Patrimoine du 07 mai 2026

DELIBERE

Dans le cadre du soutien à la pratique sportive de haut niveau à travers la Team Angers Sport, approuve les conventions avec les associations sportives concernées (SCO Angers athlé, Les Loups d'Angers section handisport, le Canoë Kayak club Angers, l'E2A et Angers natation course), l'association la Dalle angevine et les six talents sportifs mentionnés ci-après.

Autorise le maire ou son représentant à signer ces conventions, dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Attribue aux sportifs concernés pour 2026 :

- 3 000 € à Amandine BROSSIER (SCO Angers athlé) au titre de la Haute performance,
- 3 000 € à Matéo BOHEAS (Les Loups d'Angers section handisport) au titre de la Haute performance,
- 3 000 € à Vanina PAOLETTI (Canoë kayak club Angers) au titre de la Haute performance,
- 2 500 € à Pauline FRESLON (Canoë kayak club Angers) au titre de Fort potentiel,
- 2 500 € à Tristan DESPRES (Entente angevine d'Athlétisme), au titre de Fort potentiel,
- 1 500 € à Emilien DELAIN (Angers natation course) au titre d'Espoirs.

Ces subventions seront versées selon les modalités prévues dans les conventions précitées et sous réserve du respect des critères d'attribution qui y sont mentionnés.

Pour les saisons sportives 2026/2027 et 2027/2028 les montants seront fixés dans les nouvelles conventions correspondant à la période définie.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur le Maire : Nous passons au sport, et avec la Team Angers Sport, Monsieur LOISEAU.

Monsieur LOISEAU : Oui, Monsieur le Maire, je ne voudrais pas commettre d'impair. Il me semble que c'est Madame BIENVENU qui en était à l'initiative, mais je ne vais plus m'y risquer. Avec la Team Angers Sport, effectivement, la ville d'Angers souhaite accompagner dans la performance des Angevins qui pratiquent un sport individuel, auxquels, avec une différenciation entre haute performance, fort potentiel et espoir, nous attribuons des subventions. Je vais vous en faire la liste, puisque nous n'avons que six sportifs à mettre à l'honneur. Je vous propose d'attribuer

- 3 000 € à Amandine BROSSIER au titre de la haute performance,
- 3 000 € à Matéo BOHEAS au titre également de la haute performance, ainsi que
- 3 000 € à Vanina PAOLETTI,
- 2 500 € à Pauline FRESLON au titre du Fort Potentiel,
- 2 500 € à Tristan DESPRES au titre du Fort Potentiel, et c'est également Tristan qui nous offre la démonstration de saut à la perche pour Tout Angers Bouge.

- Cette année, nous accueillons au sein de la Team Angers Sport, Emilien DELAIN, au titre d'espoir, et à qui je vous demande d'attribuer la somme de 1 500 €.

Vous noterez également, et c'est à souligner, que nous avons une parfaite égalité et parité entre les bénéficiaires, et que, si l'on cumule les montants, ceux attribués aux femmes sont plus importants que ceux attribués aux hommes.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LOISEAU. Je précise qu'Antoine ROBERT-CAPBLANCQ et Jeanne BEHRE-ROBINSON sont en déport. Pour les autres, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2026-138 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote : Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ.

Délibération n° DEL-2026-139

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Associations sportives amateurs - Attribution de subventions "manifestations" et de subventions exceptionnelles

Rapporteur : Dimitri LOISEAU

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans l'organisation de manifestations sportives exceptionnelles.

Ces dossiers s'inscrivent dans la perspective du développement du sport à Angers, à travers notamment le soutien aux associations sportives amateurs lors de manifestations qui font rayonner la ville.

Le soutien dont l'approbation est proposée concerne deux évènements pour une dépense totale de 1 800 €, à verser en une seule fois et répartie comme suit :

- 1 000 € aux **Yankees Angers** pour l'organisation de la finale nationale du championnat mixte flag D1/D2, stade André Bertin, les 30 et 31 mai 2026. 350 participants et 1 000 spectateurs sont attendus ;
- 800 € à **Quality Street** pour l'organisation du « Spring Contest », compétition annuelle de skateboard qui se tiendra le 14 juin 2026 au skate park de Saint-Serge.

Il est en outre proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € au **Sporting club angevin**, à verser en une seule fois. Cette subvention permettra au club de faire face à des difficultés financières.

Il est également proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à **l'Echiquier Angevin**, afin de soutenir **Joachim LE GEAY**, devenu champion de France Jeunes U14 à Albi le 26 avril 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 202
Considérant l'avis de la commission Education, Sport, Culture et Patrimoine du 07 mai 2026

DELIBERE

Dans le cadre du soutien de la Ville d'Angers aux manifestations sportives, approuve l'attribution aux associations sportives amateurs mentionnées ci-dessus de trois subventions, pour un montant total de 1 800 €, réparties conformément aux indications mentionnées ci-avant.

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au **Sporting club angevin** d'une part et de 1 500 € à **l'Echiquier Angevin** d'autre part.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur le Maire : Attribution de subvention pour les manifestations et subventions exceptionnelles.

Monsieur LOISEAU : Deux manifestations :

- 1 000 € pour les Yankees d'Angers qui ont une animation ce week-end du 30 et 31 mai et

- 800 € à Quality Street qui fait du skateboard pour une animation qui se tiendra le 14 juin à Saint-Serge.

De plus, au-delà du contexte que vous avez évoqué, Monsieur le Maire, et de l'attention que vous avez apportée à la maman du jeune Néa, il avait été prévu dans la délibération d'affecter une subvention de 10 000 € au SCA pour qu'il puisse faire face à des difficultés financières importantes qu'il a à subir. Et je profite aussi de ce moment pour rappeler que la direction Sport et loisirs se tiendra aux côtés du SCA, au-delà de ce que vous pouvez faire auprès de la maman, pour l'accompagner quotidiennement, puisque bon nombre de jeunes footballeurs du SCA sont particulièrement éprouvés par le décès de Néa.

Et puis, nous avons, comme cela avait été évoqué dans un précédent conseil municipal, reçu Joachim LE GEAY et sa famille pour lui annoncer que nous allions l'accompagner à hauteur de 1 500 €, que nous adressons à l'Échiquier angevin pour qu'il puisse partir aux Championnats du monde, qui se dérouleront en Italie pendant les quinze derniers jours du mois de juin ; cela va lui permettre de vivre tranquillement ce championnat du monde, et l'on espère qu'il nous ramènera une belle performance.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LOISEAU. La parole est à Noam LEANDRI.

Monsieur LEANDRI : Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur l'Adjoint. Je voulais profiter de cette délibération sur les questions sportives pour revenir sur le sujet des piscines dans cette période de canicule, puisque, comme vous le savez, depuis un an, les piscines municipales sont fermées le jeudi, et demain est un jeudi. Et je me suis cassé le nez à plusieurs reprises, comme peut-être plusieurs d'entre vous, jusqu'ici, en allant à la piscine le jeudi sur la pause du midi ou en début de soirée. Je voulais donc savoir si, dans le cadre de cette période de canicule, et d'autant plus que le lac de Maine est fermé, il serait envisageable d'aller dans les piscines municipales, à l'exception évidemment de celle des Hauts-de-Saint-Aubin, qui est tout le temps ouverte le jeudi. Aurait-on la possibilité d'y aller demain ? Je pense que ce serait une bonne nouvelle à annoncer aux Angevins et aux Angevines. Merci à vous.

Monsieur LOISEAU : Monsieur LEANDRI, je vous confirme que demain, la piscine AquaVita ne sera pas ouverte entre 12h00 et 14h00. En revanche, elle sera ouverte de 14h00 à 21h00, et Jean Bouin de 17h30 à 20h00, pour le jeudi.

Monsieur le Maire : Les piscines ne sont pas totalement fermées. C'est le temps nécessaire pour que nous puissions demander aux équipes de se réunir. À ma connaissance, le nombre de jours de fermeture sur l'année, par exemple pour AquaVita, se limite au 1er mai et au 1er janvier. Je connais peu de collectivités qui limitent autant le nombre de fermetures annuelles. En revanche, nous ne pouvons pas ne pas avoir un temps que nous partageons avec les maîtres-nageurs et qui permet de se caler. Et, j'allais dire, malheureusement, la période dans laquelle nous sommes nécessite d'autant plus de le faire que les équipes ont besoin d'être épaulées face à l'afflux exceptionnel dont nous parlions. Dimitri LOISEAU vient donc d'indiquer quels étaient néanmoins les élargissements pour faire face. Mais j'ai besoin de ce temps vis-à-vis des personnels.

Je ne doute pas que vous partagiez aussi les attentes des représentants des maîtres-nageurs ou des personnels des piscines qui savent à quel point ce temps est précieux.

Monsieur LEANDRI : À cas exceptionnel, on peut avoir des réponses exceptionnelles également.

Monsieur le Maire : Surtout quand on demande la parole avant de s'exprimer. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2026-139 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote : M. Patric BAHAMED-ATHLAN, Mme Léa VERNEREY.

Délibération n° DEL-2026-140

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE -

Observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la SPL Alrest pour les exercices 2019 et suivants

Rapporteur : Antoine LELARGE

EXPOSE

En application des dispositions du code des juridictions financières, les Chambres Régionales des Comptes (CRC) arrêtent leurs observations définitives sous la forme d'un rapport d'observations. Ce rapport doit être transmis à l'assemblée délibérante soit dès sa plus proche réunion, à compter de la réception dudit rapport.

C'est pourquoi il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) contenant les observations de cette dernière sur la gestion de la SPL Alrest, pour les exercices 2019 et suivants.

En l'espèce, les observations sont aujourd'hui définitives et figurent intégralement en document annexe à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des juridictions financières,

DELIBERE

Prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les observations définitives de la gestion de la SPL Alrest, pour les exercices 2019 et suivants, tel qu'annexé à la présente délibération.

ANGERS LOIRE RESTAURATION
RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

EXERCICES 2019 ET SUIVANTS

Synthèses des observations définitives

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

SOMMAIRE

- Carte d'identité
- Gouvernance et pilotage
- Loi EGALIM, lutte contre le gaspillage, zéro plastique
- Situation financière
- Recommandations

ANGERS LOIRE RESTAURATION, CARTE D'IDENTITÉ

- **Une société publique locale** qui a succédé en 2018 à un Établissement public, l'EPARC, dont l'objet est de concevoir, construire, gérer et exploiter une cuisine centrale pour assurer les missions de restauration collective à caractère social sur le territoire des collectivités actionnaires.
- **De 14 communes actionnaires en 2018 à 24 en 2024**, toutes membres de la Communauté Urbaine.
- **208 salariés à la rentrée 2025** pour 128 équivalent temps plein.
- ALREST, dont le nom commercial est « Papillotes et Compagnie » livre actuellement plus **2,3 millions de repas** (57% pour Angers et 43% pour les autres communes) sur **115 sites** (82% destinés au restaurants scolaires, 14% aux Accueils de Loisirs et 4% aux crèches), soit **14 000 repas par jour**.
- Un chiffre d'affaires global constaté en 2024 de **11,1M€**.

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

« Une gouvernance solide adaptée aux enjeux (p17) »

La chambre relève :

- Une **forme juridique**, la SPL, originale, **bien adaptée** aux missions de restauration collective
- Un **contrôle analogue bien assuré** par la Ville d'Angers, à affermir dans les autres collectivités
- Un **outil de travail moderne** qui accompagne le développement de l'activité
- Un **pilotage de l'activité structuré** et précis avec une bonne connaissance des coûts de revient qui sont *« particulièrement contenus (p27) »*. (6,70€ pour Angers en 2024 contre 6,22€ en 2020 pour un repas produit, livré et servi).

LOI EGALIM

« Une mise en œuvre volontariste des dispositions législatives sur la restauration collective (p29) »

La chambre constate :

- **Des résultats supérieurs aux objectifs de la loi Egalim :**
 - **42% de bio** contre 28% en 2021 (moyenne nationale 17%, objectif Egalim 20%),
 - **69% de produits durables et de qualité** contre 40 % en 2021 (moyenne nationale 30%).

LOI EGALIM

La chambre constate :

- Une stratégie alimentaire qui associe les enfants à l'élaboration des menus.
- **Une lutte contre le gaspillage alimentaire menée activement** avec une production de déchets ramenée de 103 tonnes en 2019 à 43 tonnes en 2024 **(- 58%)**.

LOI EGALIM

La chambre constate :

- Une réduction efficace et remarquable de l'usage du plastique faisant d'ALREST **la première cuisine collective française « zéro plastique »**.

- Le coût de la suppression du plastique est évalué à environ 0,20 cts par repas produit.

SITUATION FINANCIÈRE

« Une qualité et une fiscalité des comptes globalement satisfaisante (p45) »

La chambre relève :

– Une chaine de facturation et d'encaissement robuste et bien organisée.

– Un nouveau système de réservation plus performant.

– Une bonne intégration du module de traitement et de suivi des réclamations dont le nombre est restreint au regard de l'activité.

SITUATION FINANCIÈRE

– Une tarification sociale et solidaire applicable aux écoliers angevins dont toutes les tranches de QF bénéficient d'une contribution municipale avec un montant plus important pour les quotients plus bas.

– **La réforme tarifaire de 2023 a permis à 37% des familles d'avoir accès à un tarif inférieur à 3€ contre 29%** auparavant. Un bilan à 3 ans de cette tarification sociale est préconisé par la Chambre.

– **Des impayés à la hausse** malgré la tarification sociale dont il convient d'améliorer et d'optimiser le recouvrement.

SITUATION FINANCIÈRE

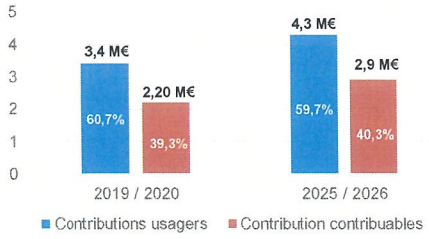
« Une situation financière qui tend à se dégrader en fin de période de contrôle (p52) »

– Malgré une évolution dynamique de chiffre d'affaires, il faut constater une augmentation très marquée des charges d'exploitation à la fois sur les charges du personnel (45% du total des charges), les achats de matière première (33% des charges), les fluides, liées au contexte inflationniste très important .

SITUATION FINANCIÈRE

– Une **évolution des charges** partiellement répercutée sur les tarifs de restauration **compensée par une subvention en hausse** de la Ville d'Angers. **Entre 2020 et 2025 le montant de la facturation de la Ville d'Angers à ALREST est passé de 2,2M€ à 2,9M€, soit une hausse de 32% (p45).**

– **Une répartition stable des contributions entre usagers et contribuables**



LES RECOMMANDATIONS DE LA CRC

- **Recommandation 1** : Préciser dans le rapport annuel du mandataire prévu à l'article L.1524-5 du CGCT, l'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité, tel que mentionné à l'article D.1524-7 7° du même code.
- **Recommandation 2 :** Fixer la stratégie opérationnelle, afin d'anticiper les effets de l'évolution de la fréquentation de la restauration scolaire et de déterminer la capacité de la SAPL à répondre à de nouvelles demandes de prestations intégrées.
- **Recommandation 3 :** Renforcer sans délai la procédure de recouvrement des impayés afin d'en resserrer les étapes.
- **Recommandation 4 :** Élaborer un prévisionnel et un programme d'investissement de moyen-long terme et en suivre régulièrement l'exécution.

Monsieur le Maire : Et nous en arrivons à vous, Monsieur LELARGE, avec des observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la cuisine centrale exploitée sous forme de SPL et dont c'était le premier contrôle.

Monsieur LELARGE : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai le plaisir, je peux vous dire le grand plaisir de vous présenter ce soir la synthèse du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur Angers Loire Restauration, entre nous, Papillote et compagnie, qui couvre les exercices de 2019 à 2024. Disons-le d'emblée, ce rapport est très positif pour notre collectivité. Il valide clairement nos choix politiques, salue la qualité de la gestion et reconnaît le caractère exemplaire de ce que nous pouvons faire en termes de restauration scolaire. Je vous propose de parcourir ce rapport avec le sommaire et une présentation en cinq temps, qui couvrent le déroulé, le plan du rapport : la carte d'identité d'Alrest, la gouvernance, la loi EGalim et les enjeux environnementaux, la situation financière, les recommandations. Et effectivement, si l'on commence par la carte d'identité, on peut rappeler qu'Alrest, Papillote et compagnie, en quelques chiffres, c'est une SPL, une Société Publique Locale, créée en 2018, qui succède à l'EPARC et qui réunit aujourd'hui 24 communes actionnaires, toutes membres de notre communauté urbaine, contre 14 communes au départ. C'est un véritable outil de mutualisation. On a 208 salariés, 2,3 millions de repas par an, 14 000 repas servis en moyenne par jour sur 115 sites, majoritairement scolaires, même s'il y a aussi, effectivement, de la restauration dans nos accueils de loisirs et dans nos crèches. Angers, dans cette structure, représente 57 % de l'activité, et Alrest a généré en 2024 un chiffre d'affaires de 11,1 millions d'euros.

On peut passer à la gouvernance. Sur la gouvernance, c'est un satisfecit clair aussi. Je cite la Chambre : « une gouvernance solide, adaptée aux enjeux. » Quatre validations. D'abord, la forme de la SPL, jugée bien adaptée, avec un contrôle analogue par la ville qui est bien assuré, un outil de travail moderne, et le pilotage de la structure des coûts, particulièrement contenue : le prix de revient était de 6,70 € pour un repas, rappelons que, dans le repas, on compte le repas réalisé, produit, livré et servi, soit 6,70 € en 2024 contre 6,22 € en 2020. C'est donc une hausse largement maîtrisée malgré l'inflation. Et sur la qualité alimentaire, des résultats, on doit le dire, exceptionnels, puisqu'on fait plus du double des objectifs nationaux, dont certains réglementaires d'ailleurs. La Chambre parle donc d'une mise en œuvre volontariste avec des chiffres que je rappelle : 42 % de bio quand la loi EGalim prévoit au moins 20 % et que la moyenne nationale est à 17 %, on fait donc plus du double de l'objectif. C'est la même chose pour les produits durables et de qualité : 69 %, quand la moyenne nationale est à 30 %, là encore, plus du double. C'est vraiment le résultat d'une volonté politique forte, constante, et également de l'engagement des équipes.

EGalim, on en a parlé, c'est aussi la lutte contre le gaspillage et le plastique. Là aussi, très beaux résultats avec un gaspillage qui a été divisé par plus de deux. Deux résultats que relève la Chambre. D'abord, les enfants sont associés largement à l'élaboration des menus. C'est une démarche qui est largement pédagogique et qui contribue vraiment directement aussi à lutter contre le gaspillage. Et le résultat est là : on avait 103 tonnes de déchets en 2019 ; on en a 43 tonnes en 2024, soit une réduction de 58 % en 5 ans. Si je peux faire le parallèle à l'échelle d'une assiette, c'est le poids moyen gaspillé par repas, qui passe donc de 95 grammes à 42 grammes, alors que la moyenne française, c'est 99 grammes. Cela veut dire que, sur une assiette de 420 grammes en moyenne, il n'y a que 10 %, finalement, qui partent en déchet. C'est exemplaire.

Et puis une autre fierté, le zéro plastique, avec Papillote & Compagnie, qui est la première cuisine collective française zéro plastique. La Chambre le souligne d'ailleurs, c'est une distinction nationale, et de nombreuses collectivités viennent s'inspirer de notre modèle, de notre démarche. Le coût, parce que oui, cela a quand même un coût, est de 20 centimes d'euro par repas, mais il est pleinement assumé parce qu'il protège la santé de nos enfants.

Si l'on passe à la situation financière, cette partie du rapport présente des comptes qui sont salués, la Chambre jugeant la qualité et la fiabilité des comptes globalement satisfaisantes. Une chaîne de facturation robuste, de nouveaux systèmes de réservation performants, un traitement des réclamations bien réalisé, même s'il pourrait s'enrichir d'un module de suivi des réclamations, on regarde donc la faisabilité dans notre outil. Et surtout, le nombre de réclamations que l'on a est très faible, c'est rappelé par la Chambre également, très faible au regard des 2,3 millions de repas qui sont servis à l'année. Pour nous, c'est donc aussi un véritable indicateur de la qualité du service rendu aux familles.

Passons à notre politique tarifaire, avec une tarification sociale qui est un engagement fort aussi pour les familles. C'est un engagement et c'est un sujet majeur pour notre majorité. La réforme de la grille tarifaire, en 2023, avait permis de rebalayer complètement notre grille. Toutes les tranches de quotient familial bénéficient d'une contribution municipale, avec un effort évidemment marqué pour les familles aux revenus

les plus modestes. Le résultat est relevé : ce sont 37 % des familles angevines qui accèdent à un tarif inférieur à 3 €, contre 29 % auparavant. Rappelons le tarif le plus bas sur la période examinée : en 2024, c'était 0,81 €. Et donc la Chambre nous recommande de réaliser un bilan à trois ans. Nous nous y étions engagés, nous allons le faire.

Un point d'attention tout de même sur les impayés, qui sont en hausse. Et là également, on va agir. Je vais y revenir juste après, sur le temps des recommandations. Et puis vient désormais la question des charges qu'il faut aborder avec lucidité, parce qu'il faut évidemment aborder cet aspect de la situation financière dans le cadre d'un contexte largement inflationniste. La Chambre note en effet qu'il y a une dégradation en fin de période. C'est un fait. La cause est claire : c'est un contexte inflationniste d'une intensité historique. Trois postes ont été touchés. D'abord, les charges de personnel, les charges de personnel, c'est notre richesse ; c'est aussi notre premier poste budgétaire, 45 % au total. Puis viennent les matières premières, 33 %, puis les fluides. On remarque d'ailleurs que toutes les cuisines centrales de France connaissent la même évolution.

Dans ce contexte, la ville d'Angers a fait le choix de protéger les familles, et l'effort de la ville, je le disais tout à l'heure, c'est un choix politique qui est assumé. Plutôt que de répercuter toute la hausse sur les tarifs, la ville a augmenté sa subvention, laquelle est passée de 2,2 millions d'euros en 2020 à 2,9 millions en 2025. C'est une hausse de 32 %, un effort budgétaire significatif. Et là encore, c'est le prix d'une politique tarifaire qui assume la qualité alimentaire et l'accessibilité tarifaire. Et donc sur le schéma qui est présenté, on voit justement que la répartition des coûts de la restauration scolaire entre la part payée par les familles et la part payée par la ville est stable : c'est 40 %, on est parfois à 39 ou 41, pour la ville, et 60 % pour les familles. Et cela, c'est si l'on n'intègre pas la surveillance des enfants pendant le temps de repas ; parce que, si l'on intégrait le coût de la surveillance dans cette politique tarifaire, la répartition passerait à 65 % payés par la ville et 35 % payés par les familles.

Pour finir, on va pouvoir passer en revue les quatre recommandations de la CRC. Quatre recommandations que, je dois le dire, on accueille aussi largement favorablement.

- La première recommandation, c'est de préciser dans le rapport annuel les procédures de prévention des atteintes à la probité et la mise en place d'un code de conduite ou code de déontologie. C'est-à-dire qu'il y a des choses qui étaient réalisées, etc., mais il faut le formaliser et le présenter dans le rapport annuel. C'est une mise en conformité. On va le formaliser, on s'y engage. Là, on a déjà commencé à engager les choses pour le réaliser dès maintenant.
- Deuxième recommandation : fixer une stratégie opérationnelle pour anticiper l'évolution de la fréquentation. C'est déjà aussi au programme. C'est évidemment pertinent au vu de l'éventuel élargissement, pourquoi pas, à de nouvelles communes, mais aussi de la nécessité d'anticiper des évolutions démographiques, et je dois dire d'ailleurs que le conseil d'administration d'Alrest, hier soir, s'est doté d'une commission pour réfléchir justement aux enjeux d'avenir, qu'ils soient écologiques ou démographiques.
- Troisième recommandation, il s'agit de renforcer sans délai le recouvrement des impayés. Il s'agit de renforcer vraiment nos procédures, d'agir rapidement. On agit déjà rapidement, mais là, il faut

solidifier nos procédures sans remettre en cause notre tarification sociale, parce que ces impayés pèsent lourd dans notre budget. On doit donc pour cela les traiter au plus vite, et multiplier nos procédures de recouvrement pour y arriver.

- Et puis, quatrième recommandation : un prévisionnel et un programme d'investissement pluriannuels. De même, c'est cohérent avec la vision financière de moyen-long terme qu'on doit avoir, et l'on s'inscrit donc pleinement dans cette démarche. Même si, concernant les investissements, on rappelle quand même que l'outil est récent, que l'outil est efficace, la Chambre le relève, il est pour autant utile de planifier les prochaines échéances.

En synthèse, un rapport qui valide vraiment nos choix politiques, qui salue notre exemplarité sur la loi EGalim et le zéro plastique, laquelle fait qu'on est vraiment exemplaires et qu'on se distingue, et de nombreuses autres restaurations scolaires viennent nous rendre visite. C'est un rapport qui reconnaît aussi notre gestion rigoureuse, et qui trace cette feuille de route claire pour conforter cette trajectoire. À l'heure où il faut rappeler les paternités des uns et des autres, je tiens en tout cas à saluer largement Benoit PILET, pour la présidence qu'il a exercée sur le précédent mandat et qui conduit à ces résultats, et Sophie SAUVOUREL, sur la direction, et, à travers Madame SAUVOUREL, l'ensemble des équipes de Papillote et compagnie, qui ont été largement mobilisées pour atteindre ces résultats exemplaires.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LELARGE pour la présentation de ce rapport que vous avez présenté hier soir devant le Conseil d'administration de Papillote et compagnie et qui va l'être dans toutes les collectivités qui sont adhérentes, au premier rang desquelles la nôtre. Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Monsieur LAVEAU ?

Monsieur LAVEAU : Oui, merci pour cette présentation. Nous avons effectivement découvert avec attention ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant Papillote et compagnie. C'est un rapport qui est globalement positif et nous nous en félicitons. J'en profite pour saluer les 208 salariés d'Alrest qui sont mobilisés pour fournir des repas de bonne qualité à nos enfants. Certains points d'amélioration apparaissent également, et je vais évidemment en parler pour nourrir le débat. La Chambre suggère notamment de faire plus de place au sein du Conseil d'administration pour les représentants des collectivités hors Angers, puisque Papillote et compagnie ne fournit pas que les cantines angevines. Et cela représente quand même 40 % des repas produits par jour, les repas fournis hors Angers. Cette suggestion nous semble cohérente du point de vue de la démocratie de gouvernance. Elle invite aussi à une évaluation de la tarification sociale mise en place. Vous avez évoqué ce sujet en disant que cela allait être fait aussi de votre côté. C'est un sujet qui va être aussi abordé tout à l'heure. Je ne vais pas m'étendre plus là-dessus. Ma collègue y reviendra après.

Ce rapport questionne aussi la capacité de notre collectivité à tenir ses objectifs en termes d'approvisionnement local. C'est sur ce dernier point que je vais m'attarder. C'est un point sur lequel nous nous sommes exprimés pendant cette campagne, parce que nous sommes persuadés que l'autonomie alimentaire, comme la stratégie en termes d'énergie ou d'eau, doit être une priorité pour notre collectivité. C'est un enjeu stratégique dans le cadre du réchauffement climatique actuel, des tensions économiques et

politiques que nous pouvons connaître. Localement, cette idée d'autonomie alimentaire se traduit par le PAT, le plan alimentaire territorial, qui a été défini en 2021. Je n'irai pas plus loin sur cet aspect parce que ça concerne davantage Angers Loire Métropole. J'en fais mention quand même parce qu'il y avait des représentants des Soulèvements de la Terre qui étaient présents en amont du conseil d'agglomération le 11 mai et qui interpellaient l'ensemble du conseil et vous, évidemment, Monsieur le Président de l'agglomération, à juste titre sur un sujet qui est important, pour savoir où on en était sur les objectifs intermédiaires.

Je vais revenir aux objectifs de Papillote et compagnie, avec des objectifs qui sont ambitieux, qui vont au-delà de la loi EGalim, vous en avez parlé, Monsieur LELARGE, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous partageons cette ambition et nous en avons parlé pendant la campagne, en voulant d'ailleurs aller encore un peu plus loin. Vous perpétuez ainsi un mouvement qui a été lancé, parce que vous avez salué aussi Monsieur PILET, Madame SAUVOUREL. Je tiens à saluer aussi Monsieur Gilles MALET et Inès THOMEY, parce qu'ils ont lancé ce chiffrage de la part du bio dans les cantines, qu'ils l'ont introduit à l'époque. Ils ont commencé à structurer des filières aussi, ce qui prend du temps. C'est important aussi de saluer ce travail-là parce que c'est un travail qui se fait aussi au fur et à mesure du temps, ce qui n'est pas rien quand on sait que les volumes qui doivent être fournis chaque jour sont de 14 000 repas. Donc, ça demande de structurer des filières à chaque fois qu'on va introduire tel ou tel aliment dans nos cantines. La part du bio atteignait 13 % en 2014, ce qui est peu par rapport à aujourd'hui, mais à cette époque-là, c'était déjà conséquent. Nous en sommes à 42 % et l'objectif est de 50 % en 2030. Pour ce qui est de l'approvisionnement local à moins de 150 km, nous en sommes à 53 % pour un objectif à 80 % en 2030. La Chambre, sur ce dernier objectif, considère que Papillote et compagnie ne l'atteindra pas et aura du mal à atteindre l'objectif intermédiaire de cette année. C'est ce que considère la Chambre quand on lit le rapport. On y voit aussi la réponse qui est faite par Alrest, qui estime que cet objectif est atteignable pour peu qu'on aille vers un second repas végétarien chaque semaine et qu'on diminue la consommation de poissons qui, évidemment, est difficilement locale. Nous pensons que c'est une voie intéressante. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de signer, il y a une dizaine d'années, une tribune avec des représentants d'ONG environnementales pour demander cette mise en place de repas végétariens et d'aller jusqu'à deux repas végétariens par semaine. Parce que qui dit repas végétariens dit aussi repas protéinés et équilibrés. Évidemment, c'est une préoccupation qui doit être importante quand on prépare les menus. Nous en sommes bien d'accord. Je préfère le préciser.

J'en viens à ma question. Confirmez-vous ce soir que la volonté de maintenir ces objectifs est toujours là ? Prévoyez-vous de poursuivre, comme le suggère Alrest, les pistes qui sont évoquées et le développement justement de la part de ces protéines végétales et locales dans l'alimentation et dans les menus de Papillote et compagnie ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LAVEAU. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Très bien. Donc, je vais vous répondre, Monsieur LAVEAU. Je vais à vrai dire répondre par le premier point. Ces conclusions, nous les avons reçues la semaine dernière et précisément parce que 40 % sont à destination des

autres communes, ce n'est pas ce soir qu'on va apporter des réponses définitives parce qu'on souhaite, d'un point de vue démocratique, discuter avec les 23 autres communes qui sont clientes de Papillote et compagnie. La particularité, c'est que tous les chiffres qu'on a donnés reflètent à 57 % des décisions que nous pouvons prendre et assumer en ce qui concerne les enfants des écoles d'Angers, mais, pour d'autres, nous discutons avec les autres communes.

Sur la représentation au sein du conseil, elle est proportionnelle au poids capitalistique de chaque structure. C'est ce qui explique qu'on a beaucoup de communes qui ont été heureuses de n'acheter qu'une action et que la ville d'Angers détient 99 % du capital, ce qui conduit forcément au fait que nous ne pouvons pas leur laisser autant de sièges que ce qu'on voudrait, parce que c'est une société publique et qu'elle répond donc aux règles des sociétés. D'où le fait qu'on a imaginé un dispositif, ce collège, qui nous permet d'associer les collectivités aux décisions qui concernent Papillote et compagnie, mais que nous ne pouvons pas leur donner des sièges qui ne se feraient pas au prorata de ce que chacun représente, puisque ce serait contraire, pour le coup, à la défense des intérêts des Angevins et même à toutes les règles commerciales qui s'appliquent.

Je vous confirme que notre objectif est bien d'atteindre les 50 % de bio et les 80 % d'approvisionnement local. Je tiens à vous dire que la vérité aurait mérité à la fois un peu plus d'humilité dans la manière dont vous présentez le passé, mais aussi un peu plus de vérité. La situation que nous avons trouvée présentait des taux qui étaient très faibles : se réjouir, quand on a des élus écologistes dans une majorité, en expliquant qu'on est à la pointe de ce qui se fait, d'avoir été à 8 % et d'avoir, la dernière année, dépassé les 10, avec un taux d'approvisionnement local extrêmement faible, je ne crois pas qu'il y ait de quoi pavoiser. Je vais plus loin. Ce qui nous a choqués en arrivant, c'est de découvrir que vous aviez confié à la Sodexo la préparation des repas et que ce qui a été véritablement le changement dans la part de bio et de local, c'est qu'on a totalement stoppé ce processus pour reprendre en direct la gestion des menus. Il y a plein de domaines où je suis heureux d'entendre vos conseils, mais dans ceux-là où nous faisons aujourd'hui trois fois et demie plus que ce que nous avons trouvé en termes de bio, trois fois plus en termes de produits locaux et en ayant créé un dialogue qui consiste globalement à nous tourner vers les agriculteurs, à leur demander ce que sont les disponibilités saisonnières et ensuite à faire les menus en fonction de ce qui se produit dans les fermes du Maine-et-Loire, vous avez les recettes du succès, qui expliquent qu'on soit, quand on se compare, parmi les cantines les plus performantes.

Et tout en ayant fait le choix, au passage, d'aller vers le zéro plastique en étant la première collectivité de France à le faire et à y parvenir. L'ensemble de ces éléments nous conduisent d'abord, légitimement, à être fiers du chemin qui a été parcouru, et à avoir une certaine crédibilité vis-à-vis de nos partenaires à l'échelle de l'agglo pour avancer. Et le cercle vertueux, c'est qu'on a le projet alimentaire territorial et l'outil qui est Papillote et compagnie pour assurer la commande de ces 14 000 repas. Et je vous assure que notre volonté politique dans ce domaine, à l'image de notre bilan, c'est de continuer à avancer en ne faisant pas croire que tout est simple, mais en ne faisant pas croire qu'il suffit d'un peu de volonté politique parce que derrière, ce sont des quantités de décisions qu'il a fallu prendre. Je reviens sur le fait de reprendre en régie les repas, je

reviens sur les décisions qu'on a prises. En étant prêts à assumer des surcoûts. Et je ne doute pas que vous ne pousserez pas l'exercice jusqu'à expliquer que vous êtes d'accord avec l'amélioration de la qualité, avec le fait qu'on se fournisse en produits locaux, avec le fait qu'on salue les 208 agents de la collectivité et que dans le même temps, vous trouvez qu'il n'est pas logique qu'on augmente les moyens qui leur sont dédiés.

Délibération n° DEL-2026-140 : le Conseil Prend acte
Le Conseil municipal prend acte.

Délibération n° DEL-2026-141

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE - Autres activités en direction de l'enfant

Société publique locale (SPL) Angers Loire restauration (Alrest) - Tarification des repas - Année scolaire 2026/2027

Rapporteur : Antoine LELARGE

EXPOSE

La Ville d'Angers a confié le service public de la restauration scolaire à la société publique locale (SPL) Angers Loire Restauration (Alrest), via une convention de prestations intégrées.

La tarification de ce service est approuvée par la Ville d'Angers et appliquée par Papillote et compagnie (nom commercial de la SPL Alrest) selon une grille de tarification solidaire, définie en fonction du quotient familial (QF).

La tarification des services de restauration scolaire applicable aux familles ainsi que des repas à destination des accueils de loisirs et des crèches de la Ville est revalorisée conformément aux grilles tarifaires annexées à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Education, Sport, Culture et Patrimoine du 07 mai 2026

DELIBERE

Approuve la nouvelle grille des tarifs des services de restauration scolaire applicable aux familles pour l'année scolaire 2026/2027, telle qu'annexée à la présente délibération.

Approuve la grille tarifaire des repas à destination des accueils de loisirs et crèches des directions Education et Petite Enfance pour l'année scolaire 2026/2027, telle qu'annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Je constate que ces observations ont été partagées et nous passons à la délibération numéro 7, qui précisément concerne à nouveau Monsieur LELARGE. Angers Loire restauration et la tarification des repas. J'ai été victime d'un petit moment d'absence, en oubliant de préciser que Léa VERNEREY était en déport de la délibération qui concernait l'Échiquier angevin, que Patric BAHAMED-ATHLAN l'était sur la partie du Boxing Club. Je corrige ce point en constatant qu'il n'y a pas besoin de revoter puisque c'est l'oubli d'une mention qu'ils m'avaient l'un et l'autre signalée, et qu'ils n'ont pas pris part au vote. Monsieur LELARGE.

Monsieur LELARGE : Oui, Monsieur le Maire, il s'agit d'approuver les tarifs de repas pour l'année scolaire 2026-2027. Pour rappel du fonctionnement, dans la continuité de ce qu'on vient de présenter, le service est entièrement géré par Papillote et compagnie via une tarification solidaire qui est basée sur un système de quotient familial. Sur la présente délibération, il y a deux éléments : premièrement, l'évolution des tarifs de repas facturés à la ville par Alrest, en particulier sur les accueils de loisirs et les crèches ; et,

deuxièmement, l'évolution des tarifs des repas scolaires pour les familles, selon une grille solidaire en dix tranches, fonction du quotient familial, qui augmente de 2,3 % sur les sept premières tranches, puis avec une augmentation évolutive pour les plus hauts revenus. L'objectif, c'est effectivement de garantir l'équilibre du service, sa qualité, tout en maintenant ce principe de solidarité.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LELARGE. Mes chers collègues, y a-t-il des demandes de prise de parole ? La parole est à Léa VERNEREY.

Madame VERNEREY : Merci. Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à l'Éducation, chers collègues. Nous partageons évidemment l'objectif de garantir un service public de restauration scolaire de qualité. Et nous avons la chance, à Angers, vous l'avez dit, de pouvoir compter sur une cuisine centrale de grande qualité avec Papillote et compagnie. Mais nous pensons aussi qu'un service public essentiel comme la cantine doit reposer sur des principes de justice sociale clairs, lisibles et cohérents. Or, la grille tarifaire proposée aujourd'hui continue de produire malheureusement des effets injustes pour un certain nombre de familles.

Pour commencer, la politique tarifaire actuellement envisagée propose que les familles au revenu moyen consacrent une plus grande part de leur revenu à la cantine que les familles les plus aisées. Cela aboutit à une répartition peu équitable de l'effort financier demandé entre les familles et nous aimerions comprendre la logique qui a guidé votre choix. Pourquoi faire peser plus sur les familles au revenu intermédiaire ? Ensuite, la grille tarifaire que vous proposez engendre des ruptures brutales, difficilement compréhensibles, entre les situations des familles, ce que nous appelons les effets de seuil.

Je vais prendre un exemple très concret. Une famille avec un quotient familial de 399 paye 1,48 € le repas. Mais si son quotient familial passe à 400, soit seulement 1 € de différence, le tarif du repas monte immédiatement à 2,98 €. Autrement dit, pour 1 € de quotient familial en plus, le prix du repas double, soit en moyenne 30 € par mois et 300 € sur l'année. Et ce n'est pas un cas isolé dans la grille tarifaire que vous proposez. Selon nous, une politique tarifaire juste doit être progressive. Elle doit accompagner les familles dans leur réalité et non pas les sanctionner lorsqu'elles franchissent un seuil de quelques euros. Enfin, nous constatons que le plafonnement actuel des tranches de quotient familial ne permet pas une contribution suffisamment progressive des foyers les plus aisés. En effet, cette grille tarifaire propose que les familles à 2 000 de quotient familial payent le même tarif que les familles à 5 000 ou à 7 000. Or, les capacités contributives de ces familles ne sont évidemment pas les mêmes. Pourquoi ne pas étirer les tranches de quotient familial bien au-delà des 2 000 ?

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons l'ouverture d'un véritable travail de refonte sur la tarification des cantines afin d'aller vers un système plus progressif, plus lisible et plus juste socialement. C'est l'objet du courrier que nous vous avons envoyé la semaine dernière qui proposait la constitution d'un groupe de travail commun entre la majorité et la minorité sur cette question essentielle pour le pouvoir d'achat des

familles angevines. Sans votre accord sur cette proposition, nous ne pourrons malheureusement pas voter cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame VERNEREY. La parole est à Antoine LELARGE.

Monsieur LELARGE : Merci Madame VERNEREY. Effectivement, on l'a bien souligné : les parents d'élèves, et on en est pleinement conscients, ont bien sûr des attentes claires sur leur budget ; c'est légitime et on doit faire très attention. Les parents également ont des attentes fortes sur la qualité des produits, sur les enjeux de santé pour leurs enfants. Je le rappelle quand même pour qu'on se rende compte, quand on se compare avec les autres villes, parfois même sur des tarifs supérieurs ou inférieurs, qu'elles n'atteignent pas ces niveaux de qualité. On est désormais à 43,5 % sur le bio. On est à 70 % de produits durables et de qualité et on va continuer. On est à 55,5 % d'approvisionnement de proximité. Ces chiffres sont arrêtés à 2025 ; si l'on regarde 2026, on est déjà à 59 % et, à partir de septembre, on va aller encore au-delà. On a le zéro plastique, effectivement, depuis 2022. On a 77 % de nos repas qui sont concoctés par nos cuistots, par nos cuisiniers, pour ne pas dire le fait maison, puisqu'on n'a pas le droit de le dire.

Mais 77 % quand même. Et une appréciation par les enfants : une note de 3,43 sur 4 est attribuée, parce qu'à chaque passage les enfants, effectivement, notent la qualité de ce qu'ils ont eu dans leur assiette. Je le dis aussi parce que le prix de revient d'un repas, c'est 7,10 €. Vous avez dû le voir : 7,10 € en 2025, alors qu'il était à 6,68 €. C'est + 6,3 % en un an. Je ne reviens pas sur l'inflation, etc. Et donc, 6,3 % : on n'applique clairement pas toute la hausse à l'immense majorité de la grille, justement parce qu'on est très vigilant, en particulier pour les plus fragiles et pour les classes moyennes. On a pris une décision qui est d'aider, même symboliquement, tous les échelons de la grille, mais peu les plus hauts revenus. Et on est, de toute façon, pris en tenaille aussi par le fait qu'on n'a pas le droit de revendre un repas au-delà du prix de revient qui a été défini pour l'année précédente. Mais donc quand même, ce prix de revient en quatre ans évolue de 38 %. Je pourrais quand même citer deux ou trois exemples, comme les œufs, et ce sont des œufs bio, qui sont à 7,27 % d'augmentation en un an. Plus 8,3 % sur le beurre, plus 14,7 % sur le camembert, lui aussi bio. La poire augmente de plus de 20 %, le bœuf, de plus de 30 %. Et c'est sans parler du carburant, puisqu'il faut savoir que chaque jour, pour aller desservir l'ensemble des 115 sites, les camions de Papillote et compagnie parcourent quasiment 1 000 kilomètres par jour. Quand on met cela bout à bout avec les tarifs des carburants, effectivement, on atteint des dizaines de milliers d'euros de plus-value.

Je voulais quand même redire aussi : j'ai lu les réseaux sociaux, et quand je vois qu'un élu de la minorité propose sur ses réseaux sociaux le gel de cette tarification pour les familles les plus modestes, moi, j'aimerais bien faire cela. Je ne demande que cela, que les gens payent moins. Je ne demande que cela, que les gens ne payent pas. Pourquoi pas ? Mais alors, on fait comment ? Comment fait-on pour faire face à l'augmentation du SMIC et pour les grilles de nos salariés ? On fait comment quand on doit régler nos fournisseurs ? On gèle aussi, on gèle les prix auxquels on achète à nos fournisseurs locaux de notre territoire ? Et comment fait-on sur les prix du carburant ? Non, franchement, je vous le dis, quand j'ai vu cette annonce de demander

le gel des tarifs, je me suis dit qu'il n'y a pas d'autre mot : c'est une annonce, peut-être pour faire le buzz, mais en tout cas démagogique, qui laisse à penser qu'il y a de l'argent magique ; mais, à ce petit jeu-là, il y en a toujours un qui paye.

La question, c'est aussi : est-ce que vous proposez en parallèle l'augmentation des impôts ? C'est une vraie question. Ou alors, c'est peut-être un peu ce qu'on expliquait, faut-il revenir sur la qualité ? Pour contenir les prix, est-ce qu'il faut qu'on revienne sur le zéro plastique pour remettre des barquettes plastiques ? Parce que, ne serait-ce que cela, c'est 20 centimes sur le coût du repas. Diminue-t-on la part du bio, qui était à 9 % il y a maintenant 13 ans, alors qu'on est à 43,5 % maintenant ? Faut-il qu'on revienne effectivement à Sodexo, ce groupe privé coté en bourse qui remontait un certain nombre de résultats ? Et donc, crier au scandale, faire le buzz sur Internet en expliquant que 87 centimes, on va vous redonner la parole, pas de problème, Monsieur LEANDRI, pour un repas équilibré, bio, de filière, de qualité, approvisionné en proximité, concocté par nos cuisiniers, je cite : « C'est trop ! » Je vous avoue, j'ai un peu de mal à vous suivre. Pour ma part, je croyais franchement, et peut-être un petit peu naïvement, que vous alliez applaudir le fait qu'on n'augmente que très peu, justement, les plus fragiles, je rappelle qu'on parle de 2 centimes d'euro par repas, soit 28 centimes en moyenne par mois, et c'est sur 10 mois, et souligner qu'on augmentait plus fortement les plus hautes tranches, parce que c'est aussi quelque chose que vous aviez demandé précédemment.

Je croyais que vous alliez peut-être applaudir aussi le fait qu'on augmente de 5 millions d'euros la contribution de la ville, justement pour assurer cette tarification sociale, plus de 32 %, voire que vous alliez applaudir parce que, justement, les résultats, en particulier sur la transition écologique, étaient clairement au rendez-vous. On a dit : « Il y a un audit qui va être réalisé. » La CRC nous le propose. On s'y était engagé, donc on va le faire. Vous nous le demandez par ce courrier. On s'y était déjà engagé, donc il n'y a pas de raison qu'on le remette en cause. Le fait que vous mettiez dans la balance ce chantage, voter ou non en fonction de la réponse apportée, vous place déjà dans une position dans laquelle vous n'êtes effectivement pas dans une démarche de co-construction, en installant ce rapport de force immédiat et cette situation de chantage. Ce que je vois, en tout cas, sur cette tarification solidaire : on va faire le bilan, il n'y a pas de souci ; mais la CRC rappelle justement qu'entre l'ancienne grille tarifaire et la nouvelle, on a maintenant beaucoup plus de public avec des revenus modestes qui bénéficie de ce tarif à moins de 3 €. Moi, je m'en félicite. La question maintenant, je ne sais pas si je peux le dire comme cela, la question qui vous est posée aujourd'hui, c'est désormais de savoir si vous voulez maintenir les moyens pour une cuisine centrale de qualité.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LELARGE. Alors, Monsieur LEANDRI.

Monsieur LEANDRI : Merci Monsieur le Maire. Je voulais répondre à Monsieur LELARGE, qui m'interpelle, je crois, à propos de la proposition qu'on a faite de geler effectivement les barèmes, les prix pour les plus modestes. Vous évoquiez le fait que cela représentait effectivement 28 centimes par mois pour

ces plus modestes. Il se trouve qu'il y a à peu près un millier d'enfants, et il n'y a pas 12 mois, mais 10 mois. En fait, cela priverait la collectivité de combien ? De 2 000 €. Voilà de quoi on parle, finalement, sur une année. Et je ne trouve pas que ce soit incohérent, inadmissible, insupportable ou insoutenable pour notre collectivité de pouvoir faire un geste en faveur des plus modestes, ceux qui sont au plus petit barème, au plus petit coefficient familial, qui sont touchés de plein fouet par l'inflation qu'on connaît tous aujourd'hui, l'essence, les courses, tout ce qu'on peut trouver aujourd'hui. Cela ne nous semblait quand même pas incommensurable, d'autant plus que vous l'avez très bien dit, et on vous en félicite. Cela a été très bien dit par ma collègue Léa VERNEREY : vous avez fait un effort, que l'on reconnaît, pour rééquilibrer entre les hauts revenus et les plus petits revenus. C'est une avancée. On pense qu'on peut aller encore plus loin et ce n'est pas une prise d'otage. Ce qu'on vous propose, c'est qu'on travaille ensemble à encore améliorer cette courbe pour les années à venir : comme cela avait pu être le cas en 2023, qu'on puisse aussi le faire pour les années 2026-2027. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LEANDRI. Madame CAPRON ?

Madame CAPRON : Oui, c'était pour répondre sur deux points. Antoine LELARGE parle de chantage ; il me semble que, lors du conseil municipal précédent, on a été, nous aussi, la cible de ce qui aurait pu être considéré par nous comme un chantage, quand Monsieur le Maire nous a proposé de voter pour une délibération et, si on le faisait, de mettre en place une concertation ; nous avons accepté et nous ne l'avons pas pris sur ce ton-là. C'est une première chose.

Je pense qu'on est dans un état d'esprit constructif. La réponse que vous nous avez faite, Monsieur LELARGE, était, je pense, normalement destinée à répondre à l'intervention de Madame VERNEREY, et pas à un post sur un réseau de Monsieur LEANDRI. Or l'intervention de Madame VERNEREY portait sur la progressivité, et là-dessus, il n'y a pas de réponse.

Monsieur le Maire : Merci. On va clore ce débat, mais je vais apporter quelques éléments de réponse aux sujets sur lesquels vous considérez qu'il n'y en a pas. D'abord, on a parlé du passé. Quand nous sommes arrivés, la tranche maximale était à 1 000. Il n'y avait pas de tranche au-delà de 1 000. Quand j'entends aujourd'hui des gens nous dire : « Pourquoi vous arrêtez-vous à 2 000 ? », alors qu'on a créé la tranche à 1 500 et la tranche à 2 000 précisément pour faire en sorte qu'il y ait un effort plus important sur d'autres catégories, parce que cela n'existait pas auparavant, on a été dans cette logique. Ensuite, on peut se payer de mots, mais laisser entendre qu'il y aurait, par exemple, des foyers qui seraient à 7 000 de quotient familial, cela correspond à environ 30 000 € de revenus mensuels avec deux enfants, et qui seraient très nombreux à scolariser leurs enfants dans l'école publique… Je veux bien beaucoup de choses. Ce qu'Antoine LELARGE a rappelé, c'est que nous ne pouvons pas aller au-delà de 7,50 €, puisque cela correspond au coût de revient, et que nous vous proposons aujourd'hui d'être à 7 €, de manière à ce qu'il y ait un taux pour les hors commune qui, eux, « n'utilisant pas », parce qu'ils ne sont pas contribuables, ne participent pas au financement au titre de la solidarité que nous assurons pour 3 millions d'euros ; il nous semble logique qu'il y ait de toute façon

un delta entre les contribuables et les non-contribuables, entre les Angevins et les non-Angevins, pour le dire de cette manière.

Très clairement, sauf à expliquer qu'on va faire une tranche à 3 000 pour qu'ils payent 10 centimes de plus que ceux qui sont à 2 000, le choix que nous faisons, c'est celui d'assumer une progressivité avec une progression de plus de 10 % sur les niveaux les plus élevés. Je peux comprendre le débat sur les effets de seuil, je ne peux pas comprendre le débat sur la progressivité compte tenu à la fois de ce que nous avons fait, passer de 1 000 à 1 500, puis 2 000, et d'une progression assumée qui n'a rien à voir entre les uns et les autres. Ensuite, il y a un sujet qui est celui, globalement, de la responsabilité. Et se renvoyer les deux centimes en mode : « Ça ne représente pas beaucoup pour les familles » ou « Ça ne représente pas beaucoup pour la ville », le sujet est ensuite un sujet de responsabilité.

Je le pense sincèrement. On mange à la cantine, on participe, même si c'est de manière modeste. Ça valorise le travail des équipes et accessoirement, c'est un des leviers de lutte contre le gaspillage. On est passés trop vite sur le sujet. En 2014, c'étaient 100 000 repas jetés par an dans les cuisines publiques de la ville. 100 000. Si, au lieu de résumer en grammage, je raisonne en repas, nous ne sommes plus qu'à 40 000. Et je me réjouis qu'on ait 60 000 repas qui ne partent pas à la poubelle, puisque c'est l'équivalent de ce que cela représente. Et on s'est rendu compte que responsabiliser, en disant qu'on paye si, par exemple, on ne signale pas son absence, nous a conduits à diminuer considérablement le nombre d'absences non prévues, ce qui nous a conduits, du coup, à ne pas avoir à fabriquer des repas qui, ensuite, n'auraient pas été consommés. Et on observait que le phénomène était particulièrement vrai des deux côtés de la grille, sur la plus haute tranche et sur les plus basses. J'assume donc le fait que nous ne répercutons pas l'intégralité de l'inflation, c'est à nouveau ce que nous ne faisons pas sur les tranches les plus basses ; disons-le indirectement : si l'on appliquait un taux moyen correspondant à l'inflation des matières premières et du coût des énergies, on devrait faire quasiment le double de ce qui est proposé, mais que l'on maintient une grille dans laquelle, globalement, la moitié de l'effort est assurée par la collectivité et l'autre moitié par les familles, parce que j'ajoute évidemment une partie du coût du gardiennage, avec une progression plus rapide que l'inflation pour les plus hauts revenus et moins rapide que l'inflation pour les plus bas. Et donc, je considère vraiment qu'en termes de justice, on fait les efforts qui conviennent et on s'inscrit dans ces principes.

Reste la question des seuils, Madame VERNEREY, qui va être vraiment au cœur de notre réflexion et de notre évaluation. Même si les chiffres que vous donnez ne sont pas tout à fait exacts, parce qu'une augmentation de 1 € ne représente pas 300 € par an dans un contexte où il n'y a que 144 jours d'école et où le nombre de repas moyen pris est plutôt aux alentours des 117 ou des 118, les chiffres sont moins impressionnants que ceux que vous décrivez, mais il n'empêche qu'on peut avoir des effets de bord pour quelques euros d'écart au titre des quotients familiaux, et cela fait partie des sujets que nous continuons à regarder. Ce sujet nous avait questionnés au moment où on l'a mis en place ; on a regardé la manière dont d'autres villes autour de nous sont parfois aussi revenues sur ces tarifications avec effet de seuil ou, au contraire, les ont déployées ; on est dans une réflexion quasi permanente sur ces sujets, mais je veux revenir

sur un élément. La part payée par les familles angevines aujourd'hui est moins élevée en pourcentage que ce qu'elle était, et c'est vrai pour les familles modestes, cela ne l'est pas pour les familles aisées.

Quand la Chambre régionale des comptes explique qu'on a augmenté de plus de 30 % le nombre de ceux qui payent moins de 3 €, c'est-à-dire qui se retrouvent à payer 35 % du prix de revient classique, dans le contexte que nous connaissons, il me semble difficile de laisser penser qu'on serait sur une politique qui ne soit pas profondément sociale, parce que c'est vraiment l'orientation sur laquelle nous sommes. Je vais inviter chacun à voter en responsabilité ; nous conduirons ces réflexions, et on les conduira avec les gens responsables. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont favorables à la mise en place de cette grille tarifaire ? Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Quels sont ceux qui souhaitent voter contre ? Vous avez votre réponse à la participation. Nous passons à la délibération numéro 8.

Délibération n° DEL-2026-141 : le Conseil Adopte à la majorité
Contre : 12, M. Kardiatou BA, M. William BENAISSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Sylvain MARTINET, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.

Délibération n° DEL-2026-142

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE - Autres activités en direction de l'enfant

Prestations péri et extrascolaires - Fonctionnement des structures d'accueil des enfants de 2 à 14 ans - Règlement intérieur applicable à compter du 1er septembre 2026

Rapporteur : Antoine LELARGE

EXPOSE

Chaque année, la Ville d'Angers organise des activités périscolaires ainsi que des accueils de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires. Elle propose également, pendant la période estivale, des stages, des mini-camps et des veillées.

Ces prestations s'adressent aux enfants âgés de 2 à 14 ans.

Le règlement intérieur définit les modalités d'inscription, les conditions d'accueil des enfants ainsi que les règles de fonctionnement des structures périscolaires et extrascolaires concernées.

La présente délibération a pour objet d'approuver le nouveau règlement intérieur applicable à ces prestations à compter du 1er septembre 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Education, Sport, Culture et Patrimoine du 07 mai 2026

DELIBERE

Approuve le règlement intérieur relatif aux activités périscolaires et aux accueils de loisirs (mercredis, vacances scolaires, stages, mini-camps et veillées) applicable chaque année scolaire à compter du 1er septembre 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

Monsieur LELARGE : Oui, il s'agit désormais d'approuver le cadre règlementaire qui est applicable au 1er septembre 2026 pour les prestations périscolaires et extrascolaires. C'est un règlement qui régit les inscriptions, le fonctionnement des différentes activités périscolaires, donc les TAP, les activités des accueils du mercredi, les accueils des vacances, mais aussi des stages et des mini-camps. Ce règlement définit les droits, les devoirs des familles, de l'ensemble des parties prenantes et les conditions d'accueil pour assurer la sécurité et la qualité du service. La seule modification qu'il y a par rapport au règlement existant, qui a déjà été approuvé dans cette même enceinte les années passées, c'est finalement l'introduction du caractère de renouvellement automatique par tacite reconduction, dans le cas où il n'y aurait justement aucune modification. Si, bien sûr, il y avait la moindre modification dans ce règlement, on reviendrait en Conseil pour la faire et l'approuver.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LELARGE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est à Rachel CAPRON.

Madame CAPRON : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération va nous conduire à vous alerter sur un sujet récurrent, pour lequel cette saison encore, malheureusement, aucune amélioration n'est constatée. En effet, de nombreux parents nous ont contactés pour nous dire qu'ils ont l'impression, dans cette période de réservation pour les accueils de loisirs avant les vacances scolaires, de vivre un mauvais remake du film que vous connaissez tous, « Un jour sans fin ». D'ailleurs, mon intervention pourrait reprendre mot pour mot celle que Marielle Hamard, notre collègue, avait prononcée l'année dernière à la même période pour les vacances d'été 2025. Et puis, si on reprend les titres de la presse locale de ces dernières années, on peut considérer qu'il s'agit d'un problème qui perdure. Si je reprends le Courrier de l'Ouest du 27 janvier de cette année, je cite le titre : « *Même punition, la réservation en ligne de place au Centre de loisirs pour les vacances reste une galère à Angers*. » Il se trouve que là, pour cet été encore, la galère est identique. J'ai fait une petite liste de témoignages, et j'en ai retenu trois.
« Comme à chaque fois, depuis des années, cela a été un enfer. » Deuxième témoignage : « Le site a planté trois fois alors que j'étais connectée dès 9h00. Finalement, quand j'ai enfin pu avoir accès à 11h45, il n'y avait plus de place. » Troisième témoignage : « ça fait huit ans que c'est comme ça. J'ai écrit, j'ai même rencontré quelqu'un, mais rien n'a changé. » Il y a des parents qui posent des jours de congé pour réserver en accueil de loisirs et malgré cela, en vain. Certains se sont résignés à se tourner vers des structures privées, ce qui est quand même regrettable. Je veux revenir sur l'article que j'ai cité, celui du 26 janvier dernier, puisqu'en fait, dans le corps de l'article, il y avait quand même un passage intéressant, qui disait : « Contacté, le cabinet de Christophe Béchu indique que ce n'est pas un bug. La liste d'attente a un plafond maximum. » La phrase suivante est assez cocasse : « Il faut donc attendre pour être accepté dans la file d'attente. » Pour essayer de résorber ce problème récurrent, je cite toujours, « un nouveau système a été choisi. Il sera opérationnel avant la fin de l'année », indique le cabinet du Maire. Je rappelle que ce paramétrage regrettable de la plateforme est identifié depuis un moment, puisque l'an dernier, en réponse à Marielle Hamard, parce que, à défaut d'aller lire les comptes rendus, je suis allée regarder la vidéo, l'adjointe de l'époque, Madame FEL, avait indiqué, je la cite : « La déconnexion se fait automatiquement, dès lors qu'il y a plus de 300 personnes devant vous dans la file. C'est comme ça, ça fonctionne », disait-elle. L'article montre qu'il y a quand même un progrès parce que manifestement, vous avez pris conscience que ce n'est pas un bug, certes, mais un dysfonctionnement avéré, parce que non, cela ne fonctionne pas. La question, et là, je me fais vraiment la porte-parole de parents qui sont désespérés et très angoissés à l'approche de l'été : quand exactement les familles angevines pourront-elles enfin échapper à ce jour sans fin ? Merci.

Monsieur LELARGE : Je peux apporter de bonnes nouvelles. Je me permets, Madame CAPRON, comme vous m'avez interpellé, de constater que vous ne répondez pas à la délibération sur le règlement intérieur, mais sur autre chose, bien sûr, sur un autre aspect de ces accueils. Très bien. Comment ?

Madame CAPRON : Excusez-moi, mais les modalités d'inscription sont bien dans le règlement intérieur.

Monsieur LELARGE : Très bien. Je rappelle donc qu'effectivement, on a un site internet sur lequel les familles viennent s'inscrire. Je ne ferai pas de parallèle avec le concert de Céline Dion, mais, en tout cas, je rappelle qu'il y a une capacité maximum à respecter, en lien aussi avec le nombre de nos places d'accueil,

parce qu'il y a des connexions simultanées de gens qui réservent les mêmes créneaux sur les mêmes accueils, etc. Il y a une limite qu'on s'impose, à une soixantaine de personnes en simultané. Ensuite, il y a effectivement une file d'attente qui est de l'ordre de 300 personnes, pour laquelle on est aujourd'hui sur le principe du premier arrivé, premier servi, ce qui conduit effectivement des familles à se connecter très tôt. Le site, vous l'avez rappelé, ne bugue pas. C'est juste qu'au-delà des 300 personnes qui sont dans la file d'attente, on n'accepte plus personne dans la file d'attente. Il n'y a pas de bug, il n'y a pas de rejet, comme cela a été dit, mais on invite effectivement les familles à se reconnecter un peu plus tard. On ne se satisfait pas de la situation et les solutions, en tout cas matérielles, n'avaient pas été trouvées ou en tout cas n'étaient pas matures pour être enclenchées sur la période estivale, qui est en plus la période la plus sollicitée. Mais il y a effectivement des solutions techniques qu'on est en train de regarder pour une mise en place à partir de la Toussaint, et qui permettraient justement qu'il y ait une file d'attente englobant l'ensemble des personnes, auxquelles pourrait être notifiée à peu près la période à laquelle elles vont passer. Et puis, avec une petite relance par mail ou SMS pour ne pas être devant le poste informatique ou le téléphone ou je ne sais quoi pendant de longues minutes.

Pour autant, je tiens quand même à rappeler les efforts qui ont été réalisés dans les cinq dernières années, puisque c'est assez méconnu, mais, en cinq ans, on a augmenté de plus de 43 % le nombre de places d'accueil dans les accueils de loisirs, plus de 43 % en cinq ans, alors que les effectifs scolaires diminuent. On a aussi essayé d'optimiser, c'est-à-dire qu'on a fait des ajustements quartier par quartier pour équilibrer nos capacités d'accueil, là où c'était effectivement le plus demandé et, a contrario, là où on avait des accueils qui étaient peut-être un petit peu moins fréquentés. On a rééquilibré aussi le nombre de places d'accueil entre les accueils de maternelles très sollicités et puis les autres, en allant au maximum de ce qu'on pouvait en capacité PMI, 56 places par structure, et on a mis le paquet sur les animateurs pour les semaines qui étaient les plus demandées. Je dois aussi souligner, peut-être l'avez-vous remarqué, qu'il y a un accueil physique plus apaisé, avec de meilleures conditions d'attente. On a doublé les guichets à l'Hôtel de Ville et globalement, sur la partie informatique, on a une stabilisation autour de 11h00, sur laquelle, je vous le disais, on est en train de travailler.

Je voulais aussi revenir quand même sur un phénomène auquel il faut qu'on s'attache et sur lequel il faut regarder les choses bien en face, et qui pose aussi souci dans cette période. Je n'en doute pas, il y a un effet d'emballement qui fait qu'aujourd'hui, on a de nombreuses réservations qui conduisent, quelques semaines après, à des annulations et souvent des annulations qui se déroulent au tout dernier moment. C'est-à-dire que, si je fais un focus sur l'été 2025, pour les accueils de loisirs maternels, les ALM, on était sur 8 568 journées enfants annulées sur l'espace parents. Ce sont donc 36 % des places disponibles de l'été qui ont été réservées à un moment donné et annulées ensuite. Si je prends les accueils de loisirs sans hébergement, les ALSH des plus de six ans, on est sur 11 307 journées qui ont été réservées, puis annulées. Cela fait 46 % des places disponibles. Ce qui conduit quand même au fait qu'il y a de nombreuses places qui se libèrent au tout dernier moment, et donc bien trop tardivement pour que les familles, finalement, se retournent, puisque les familles ont la capacité d'annuler gratuitement moins d'une semaine après le premier jour d'arrivée dans l'accueil de loisirs, et, effectivement, quand on regarde les annulations qui ont été faites, en particulier sur cette dernière semaine, les familles n'ont évidemment pas attendu ces annulations des autres familles pour trouver une solution de garde. Là, j'ai pris l'été, mais, si l'on regarde les autres vacances, c'est globalement

moins marqué, mais c'est toujours beaucoup trop. Cela veut dire qu'on met des capacités d'encadrement, des animateurs, à des endroits affichés pendant des semaines et des semaines comme étant complets et, au dernier moment, on a des animateurs alors que tout n'est pas plein. Je vous ai parlé de la solution informatique ; je pense aussi, j'en ai la conviction, qu'il faut qu'on regarde les conditions d'accès et d'annulation, avec peut-être un peu plus de règles collectives en la matière, qui permettent qu'on n'ait pas de fausses capacités vite remplies en quelques heures alors qu'elles ne le seront pas réellement.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LELARGE. Ce n'est pas le jour de la marmotte, on va faire en sorte que cela n'arrive plus ; mais au-delà de la boutade, parce que je pense que cela ne fait rire personne, ni les familles qui ont eu de la charge mentale que vous évoquez, ni les équipes. Parce que cela veut dire qu'on annule des temps d'animateurs qu'on avait réservés. Là aussi, par rapport à des capacités, on parlait de cantine tout à l'heure, quand on s'attend à avoir un certain nombre de gens, cela veut dire qu'on programme pendant l'été, qu'il faut qu'il y ait des gens d'astreinte qui continuent à travailler dans un certain nombre de structures publiques, pour, au final, revenir sur les dates qui ont été fixées parce qu'on a de la surréservation. On a ajusté le dispositif, en assumant le fait qu'on a une file d'attente qui, potentiellement, est plus longue et dont on n'est pas déconnecté ; parce que, vous l'avez compris, au bout du bout, si tout le monde entre en même temps, comment fait-on si tout le monde sature le même créneau au même moment ou la même semaine ? Et ensuite, il va falloir qu'on responsabilise sur la surréservation. Parce que si je dis : « *Je prends un mois entier, puis je verrai la semaine d'avant quels sont les jours où je prends mes vacances* », pour les familles qui sont organisées et qui ont vraiment besoin d'une solution, celles-là se retrouvent obligées de se tourner vers des solutions qui ne sont pas publiques, en nous privant de lieux, d'équipes, de professionnels formés ; c'est pourquoi, encore une fois, il y a un besoin d'aller moraliser le dispositif, de le fluidifier à l'aller et de le moraliser au retour. Nous ne votons pas ce point, puisque cela veut dire que, si l'on décide de faire en sorte, par exemple, qu'une réservation à laquelle il n'est pas donné suite doive faire l'objet d'une participation, il faudra que nous modifiions le règlement intérieur. En l'état, ce n'est pas ce qui est prévu. On se contente de valider ce règlement intérieur avant modification, laquelle sera évidemment fonction de tout cela. Et je le soumets à vos votes. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.
Nous arrivons à la tarification des prestations péri et extrascolaires.

Délibération n° DEL-2026-142 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-143

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE - Autres activités en direction de l'enfant

Prestations péri et extrascolaires - Tarification - Année scolaire 2026/2027

Rapporteur : Antoine LELARGE

EXPOSE

Chaque année, la Ville d'Angers met à jour sa grille tarifaire des prestations périscolaires et extrascolaires. Elles concernent l'accueil périscolaire du matin et du soir, ainsi que l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

Cette évolution tient compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement, tout en veillant à maintenir l'accessibilité des services pour les familles et à préserver l'équilibre financier supporté par la collectivité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution des modalités de calcul du FLAALE (fonds local d'accompagnement accessibilité loisirs enfance), versé par la CAF à la Ville d'Angers, la collectivité est tenue d'adapter sa grille tarifaire afin de se conformer aux nouvelles exigences. Celles-ci imposent désormais la mise en place de deux tranches de quotient familial comprises entre 0 et 850. Si cette structuration était déjà appliquée aux familles angevines, les familles non angevines ne relevaient jusqu'à présent que d'une seule tranche sur cette même plage. Il est donc nécessaire d'harmoniser les modalités tarifaires en instaurant deux tranches de quotient familial entre 0 et 850 pour l'ensemble des usagers.

Aussi, pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé :

- de reconduire à l'identique les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir,
- de maintenir la gratuité des temps périscolaires suivants : garderie de 16h45 à 17h30, garderie du mercredi midi de 11h45 à 12h30, Temps d'Activités Périscolaires (TAP),
- et d'ajuster ceux de l'accueil de loisirs comme suit : les tarifs des accueils du mercredi et des vacances scolaires sont revalorisés de +2,3 % pour les tranches de quotient familial (QF) de 0 à 999, puis font l'objet de hausses différenciées pour les tranches supérieures, afin de compenser notamment la hausse du coût des repas (+5 %).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Education, Sport, Culture et Patrimoine du 07 mai 2026

DELIBERE

Approuve la nouvelle grille tarifaire des services publics péri et extrascolaires au titre de l'année scolaire 2026/2027, avec application des modifications mentionnées ci-dessus et conformément aux états annexés à la présente délibération.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur LELARGE : Cette fois, une délibération sur l'évolution des tarifs de la Ville pour les prestations périscolaires et extrascolaires. Il est proposé la mise à jour annuelle des tarifs pour l'accueil du matin, du soir et des centres de loisirs. En résumé, trois cas de figure. D'abord, le maintien de nombreuses gratuités : la gratuité de la garderie de 16h45 à 17h30, la garderie du mercredi midi de 11h45 à 12h30, la gratuité de l'étape, des temps d'activité périscolaire, du temps d'aide aux devoirs. Et tout cela profite à tous. Ensuite, on vous propose de ne pas augmenter les tarifs de garderie du matin et du soir, donc les périodes avant 8h35 et après 17h30. Là, on reste à l'identique. Et pour le reste, il s'agit finalement d'une délibération cohérente avec ce qui vient d'être voté juste avant, à savoir d'ajuster les tarifs d'accueil du mercredi et des vacances scolaires avec une revalorisation de 2,3 % pour les tranches de coefficients familiaux de 0 à 1 000, puis une hausse différenciée pour les tranches supérieures, afin notamment de compenser la hausse des repas. Je précise simplement, puisque cela apparaît, la grande nouveauté finalement de cette délibération : la création d'une tranche de quotient familial spécifique pour les hors commune, jusqu'à 850 € de quotient familial, afin de s'aligner sur le nouveau plafond d'aide de la CAF, via le Fonds Local d'Accompagnement d'Accessibilité Loisirs Enfance, qui s'arrêtait avant à un quotient de 600 et qui, désormais, va jusqu'à 850.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LELARGE. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. Nous passons à la dotation par élève et au forfait complémentaire pour REP et REP+.

Délibération n° DEL-2026-143 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-144

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE - Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Ecoles publiques - Dotation par élève et forfait complémentaire REP/REP+ - Année scolaire 2026/2027

Rapporteur : Antoine LELARGE

EXPOSE

La Ville se doit d'assurer des conditions d'accueil et d'apprentissage équitables pour l'ensemble des élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires.

À cet effet, elle attribue notamment à l'ensemble des écoles publiques de la Ville d'Angers une dotation de fonctionnement par élève ainsi qu'un forfait complémentaire pour les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+). Les dépenses couvertes par la dotation incluent notamment : fournitures scolaires collectives et papier, livres scolaires et non scolaires, jeux, jouets et matériel pédagogique, sorties scolaires (droits d'entrée et transports spécifiques), abonnements et ressources éducatives. Au-delà de la dotation directe, la Ville finance un ensemble de dépenses structurantes, qui renforcent l'offre éducative sans peser sur les budgets des écoles (transports vers les piscines et patinoires, soutien aux classes découvertes, dépenses imprévues, accès gratuit aux équipements municipaux…).

Pour l'année scolaire 2026/2027, ces forfaits font l'objet d'une revalorisation : la dotation par élève augmente de 1 % et le forfait applicable aux écoles REP et REP+ augmente de 3 %.

Le montant des crédits alloués aux écoles publiques angevines est calculé en fonction des effectifs scolaires de la rentrée N-1, sauf si l'écart avec les prévisions de décembre est supérieur ou inférieur à 10 élèves, auquel cas, les prévisions sont retenues. Ainsi, toute variation d'effectifs constatée à la rentrée, à partir d'un seuil de 10 élèves, entraîne une majoration ou une diminution des crédits « fournitures et sorties scolaires » de l'école concernée.

Les montants sont fixés comme suit :

- écoles maternelles : 46,50 € par élève ;
- écoles élémentaires : 43,50 € par élève.

Forfait complémentaire REP et REP+ :

- écoles maternelles : 3,30 € par élève ;
- écoles élémentaires : 3,10 € par élève.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Education, Sport, Culture et Patrimoine du 07 mai 2026

DELIBERE

Approuve la dotation par élève et le forfait complémentaire REP et REP+ selon les modalités et montants ci-dessus pour l'année scolaire 2026/2027.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur LELARGE : Monsieur le Maire, il s'agit là de vous proposer de voter des crédits de fonctionnement qui sont alloués aux écoles pour l'année 2026-2027. On souhaite aujourd'hui renforcer notre soutien aux écoles par cette dotation de base par élève qui augmente de 1 %, et avec un forfait spécifique pour les écoles en réseau d'éducation prioritaire, REP et REP+, qui, lui, va progresser si vous le votez, de 3 %. La dotation passerait, comme indiqué, à 46,50 € en maternelle et 43,50 € en élémentaire, hors bonus REP. Et tout ceci représente un engagement conséquent de la Ville à destination de toutes nos écoles publiques, pour un montant de 438 000 €, 438 267 € précisément.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LELARGE. Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Madame CAMARA-TOMBINI : Merci, bonsoir à tous. Bien évidemment, nous voterons cette délibération qui propose une très légère augmentation de la dotation, laquelle permet aux enseignants d'acheter le matériel pédagogique indispensable au fonctionnement de la classe, les fournitures scolaires, notamment les cahiers, les crayons pour le quotidien de la classe. Je voudrais, au passage, saluer aussi une décision qui a été prise par l'Agglomération, la Ville, il y a quelques années, de mettre en place la gratuité des transports en commun, qui est une très bonne chose et très utile pour les classes. Nous avons demandé par écrit il y a quelques jours, depuis combien de temps cette dotation n'avait pas été augmentée, mais nous n'avons pas obtenu de réponse. Je voudrais d'ailleurs pointer les demandes d'informations légitimes que nous vous avons adressées à plusieurs reprises, tout en respectant la voie hiérarchique, comme cela nous a été demandé, et qui restent systématiquement sans réponse. Et je trouve cela dommage, parce que cela permettrait aussi de travailler avec plus de complicité, disons-le, sans être obligés de toujours venir en Conseil municipal, notamment parce qu'on n'obtient pas les réponses qu'on aimerait avoir.

Précédemment, vous avez justifié, il y a deux délibérations, la hausse du tarif des cantines par la hausse des denrées et des matières premières. On peut effectivement comprendre la mécanique. En gros, face à l'augmentation des coûts, vous choisissez de faire peser l'effort sur les familles. Et, au passage, j'insiste là-dessus, peut-être l'irresponsable que je suis insiste là-dessus, Monsieur le Maire, l'effort que vous demandez, notamment aux familles des classes intermédiaires : par exemple, un couple au SMIC avec un ou deux enfants va payer ses repas à 6,10 €. Plus qu'au collège, plus qu'au lycée. J'ai regardé la carte, j'ai regardé les quotients familiaux. C'est la réalité de nombreux Angevins. Et la classe intermédiaire est lésée par ce prix de cantine. Mais je ferme la parenthèse puisqu'on a déjà eu le débat sur la cantine. Mais je me sentais mieux

en le disant. Et je reviens aux fournitures. Là aussi, les fournitures scolaires, le papier, n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Pourtant, les enseignants n'ont pas vu d'augmentation de cette dotation depuis plusieurs années. Combien ? Je n'ai pas eu la réponse à cette question, si ce n'est donc, ce soir, les 1 % pour la majorité des classes et les 3 % pour les classes en REP et REP+. Et c'est une bonne chose d'augmenter. Cela dit, on est bien en deçà de l'inflation. C'est donc insuffisant pour maintenir les besoins essentiels au fonctionnement d'une classe. Ces hausses vont donc peser une fois de plus directement sur les budgets des écoles. Et croyez-moi, à cette période de l'année, les directeurs et les directrices ont un véritable casse-tête pour travailler sur la répartition entre les transports, les papiers, ce qu'ils vont donner à chaque classe, c'est extrêmement problématique. Et cette situation a un impact direct. Les enseignants sont contraints d'effectuer des arbitrages, souvent en contradiction avec les recommandations qu'avait faites l'ADEME il y a quelques années, sur les fournitures scolaires éco-responsables notamment. Et dans de nombreux cas, les contraintes budgétaires rendent, par exemple, l'acquisition de manuels difficile, voire impossible, et favorisent le recours aux photocopies. Et contrairement à ce qu'avait dit Caroline FAYE il y a quelques mois à l'occasion d'une discussion, cette dotation ne permet pas aux écoles de fournir l'ensemble des fournitures scolaires aux élèves. Elle pensait que cette dotation, c'était les fournitures scolaires pour les élèves. Bien évidemment, non, c'est juste impensable, impossible. Et dans la réalité, une grande majorité des établissements sont contraints de solliciter les familles pour une partie, parfois minimale, parfois un peu plus, des fournitures, et c'est bien dommage. Donc, nous voterons pour, bien évidemment, mais nous sommes convaincus qu'il faudrait aller encore plus loin.

Monsieur le Maire : Vous étiez pour la gratuité des fournitures scolaires, il y a donc une forme de cohérence dans le fait que vous expliquiez que vous considérez qu'il faut qu'on rajoute des moyens. Nous sommes dans la cohérence qui consiste aussi à assumer une part de responsabilité tout en le finançant, et je nous invite à nous comparer avec beaucoup d'autres Villes, de manière parfois beaucoup plus forte que des Villes qui prétendent que la solidarité est leur boussole et leur carte. Je ne peux pas vous laisser donner de faux tarifs en revanche, Madame CAMARA-TOMBINI. Vous dites : un couple avec deux SMIC et deux enfants, non. Le quotient familial pour un couple avec deux enfants et deux SMIC est à 600. Le mode de calcul du quotient ne consiste pas à diviser sans appliquer un barème spécifique ; typiquement, un couple avec deux enfants, avec 2 500 € nets de revenus par mois, paie 4,60 €, pas 6 €. Je pense que c'est utile à dire. Un parent seul avec un enfant qui disposerait d'un revenu mensuel de 1 450 € paie 3 €, 2,98 € pour être précis. Et un couple avec trois enfants qui gagne 5 200 € de revenus mensuels paie aujourd'hui ces repas à 6,10 €. Ce n'est pas exactement la même chose quand vous laissez entendre que ce serait un couple de personnes au SMIC. Je le redis : c'est quatre, ce n'est pas six. Cela fait quand même une petite différence avec un prix de revient à 7,50 €. Et ces tarifs-là sont publics. Donc, si, tout à l'heure, vous avez refusé de voter en ayant une mauvaise analyse des chiffres, cela me pose un problème.

Enfin, bien sûr qu'on veut bien répondre aux demandes que vous nous faites. Vous nous avez demandé il y a une semaine, dans un contexte d'un mois de mai avec des jours fériés, de pouvoir bénéficier d'un retour sur les dix dernières années. Vous avez des collaborateurs, toutes les délibérations sont publiques. Donc, si vous voulez une réponse rapide, faites appel à eux ; si vous voulez une réponse de la part des services, nous

la mettons dans le circuit ; mais, alors, ne venez pas dire : « C'est scandaleux ! En une semaine, avec cinq jours ouvrés, nous n'avons pas eu les réponses que nous avions demandées. » Désolé de vous dire que nous respectons profondément la minorité, mais qu'elle ne va pas amener les collaborateurs de la collectivité à faire passer, toute affaire cessante, des demandes sur lesquelles vous pouvez faire des recherches par vous-mêmes.

Nous passons à la délibération proprement dite, et j'invite ceux qui sont favorables à cette augmentation de dotation à lever la ou les mains. Et je vous remercie pour cette unanimité.

Nous arrivons au prix national du concours Court Polar. Il s'agit de la participation aux frais de transport des élèves.

Délibération n° DEL-2026-144 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-145

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Prix national du concours Court Polar - Participation aux frais de transport des élèves de la classe lauréate - Subvention

Rapporteur : Anthony LUSSON

EXPOSE

Les élèves de première d'une classe du lycée Bergson ont remporté le Prix national du concours Court Polar dans le cadre du Festival international du roman policier Quais du Polar à Lyon.

La cérémonie de remise de prix à laquelle les élèves ont pu participer a eu lieu à Lyon le 3 avril dernier.

Le prix quant à lui, consiste à permettre aux 11 élèves de se rendre le 21 mai 2026 au Ministère de l'Intérieur, place Beauvau à Paris afin de visiter deux services de la Direction générale de la Police Nationale habituellement fermés au public à savoir, le laboratoire de la police scientifique et les bureaux de la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI).

Afin de valoriser le travail remarquable et l'investissement des jeunes sur ce projet, la Ville d'Angers souhaite soutenir ces talents locaux.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 440 € afin de contribuer au transport des élèves sur Paris.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026

DELIBERE

Attribue une subvention de 440 euros au lycée Henri Bergson qui sera versée en une seule fois pour la participation aux frais de transport des élèves de la classe lauréate du Prix national du concours Court Polar.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur LUSSON : Bonsoir, Monsieur le Maire. Nous avons une classe du lycée Bergson qui a été lauréate et qui a pu, jeudi dernier, se rendre place Beauvau, visiter le ministère de l'Intérieur, aller à la rencontre des équipes de la BRI. J'ai eu cet après-midi un des professeurs qui les accompagnaient : tout le monde était enchanté. Il vous est donc proposé, par cette délibération, d'accompagner cette classe lauréate par une subvention de 440 €.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur BRIAND-BOUCHER.

Monsieur BRIAND-BOUCHER : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je serai rapide sur cette délibération, mais je tiens à saluer le travail remarquable des élèves du lycée Henri Bergson d'Angers, précisément la classe de Première Latin, récompensée pour sa nouvelle, « Les lauriers ne sont pas seulement pour les vainqueurs », dans le cadre du concours Cours Polar de la Police Nationale, dans la catégorie Œuvres collectives au Festival international du roman policier Quai du Polar à Lyon. Cette distinction mérite d'être soulignée, elle met en lumière l'engagement et la créativité des jeunes angevins du lycée Bergson. À travers cette œuvre collective, ces élèves ont su construire un récit captivant avec quelques références à notre ville, tout en travaillant ensemble autour d'un projet commun. Leur nouvelle fait état d'une vraie qualité d'écriture, d'un sens de la coopération et de la réflexion. Je vais également associer à ces félicitations leurs deux enseignants qui, par ailleurs, ont été les miens à une certaine époque et dont l'investissement a permis de faire vivre ce projet collectif. Dans une période où l'on parle souvent de désintérêt des jeunes pour la lecture et l'écriture, cette réussite rappelle au contraire combien notre jeunesse est capable, lorsqu'on lui donne des moyens, de créer, de réfléchir, de s'exprimer. Nous votons évidemment cette subvention de 440 €, pour leur permettre d'aller à Paris visiter ces deux services de la DGPN, et je vous invite tous et toutes à aller lire cette nouvelle. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BRIAND-BOUCHER. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Écoutez, pour à la fois saluer cette classe, pour saluer ces professeurs, pour saluer ces élèves, pour saluer la Police Nationale, qui, justement pour renforcer le lien entre la population et les forces de police, crée ce genre de choses, parce que je pense que cela correspond aussi à l'objet, nous allons lever la main si nous soutenons cette délibération. Et j'ajoute qu'on veillera à ce que le texte des lycéens de Bergson soit disponible dans nos bibliothèques, ce qui sera aussi un moyen de les soutenir, d'insister sur le fait qu'ils ont participé au concours et que cela puisse être en accès libre, de manière à donner peut-être envie à d'autres et à faire mieux rayonner les talents angevins, la littérature étant une forme d'art qui peut aussi tous nous réunir. Merci. Nous passons au contrat des quartiers 2030 et à l'appel à projets 2026. Je précise, par anticipation, qu'Antoine LELARGE, que Christophe MARQUET, que Rachel CAPRON, que Youssouf SENOUSSI et qu'Anita DAUVILLON seront en déport sur cette délibération.

Délibération n° DEL-2026-145 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-146

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat Quartiers 2030 - Appel à projets 2026 - Avenants à plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs - Attribution de subventions

Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD

EXPOSE

Le contrat de ville Quartiers 2030 d'Angers Loire Métropole, signé le 3 avril 2024 par tous les partenaires, précise les priorités de la politique de la ville dans chaque quartier concerné.

Appel à projets

Parmi les outils de lutte contre les inégalités, les signataires de ce contrat élaborent chaque année un appel à projets à destination des quartiers prioritaires de la communauté urbaine. La Ville soutient les 40 actions suivantes et deux projets conformément au tableau annexé à la présente délibération :

Lien social et émancipation – 32 actions pour un montant de 99 613 €, au titre des crédits spécifiques « Politique de la ville » :

- « Kaps » portée par l'association Afev, pour 6 000 €,
- « Prévention et promotion de la santé » et « Tous en cuisine » portées par la CLCV, pour 9 000 €,
- « Accompagnement à la scolarité individualisé », portée par l'association Entraide scolaire amicale, pour 6 000 €,
- « Apli Quartiers », portée par l'Ifraess, pour 4 000 €,
- « La scène mobile », portée par l'association Orange Platine, pour 5 000 €,
- « Parcours d'actions sciences et société », portée par l'association Les Petits Débrouillards, pour 4 300 €,
- « Pass'sport », portée par le SCO Rugby, pour 3 000 €,
- « L'éveil culturel et artistique au cœur du lien social et familial », portée par l'association Toile d'éveil, pour 10 880 €,
- « L'inclusion sociale par le sport pour les femmes », portée par l'association Ufolep, pour 1 500 €,
- « Esprit léger et confiance re-boostée », portée par l'association Filalinge, pour 1 000 €,
- « Belle-Beille par le sport et la culture », portée par l'association Vaillante AFC, pour 1 500 €,
- « Ciné Cités », portée par l'association Cinéma parlant, pour 2 000 €,
- « Jardin éducatif », portée par l'Asea, pour 1 133 €,
- « Ce qu'il reste de nous », portée par l'association Same Same, pour 3 500 €,
- « Prendre l'air », portée par la compagnie Atelier de papier, pour 3 500 €,
- « Accès aux besoins essentiels et lien social de proximité », portée par l'association Nobles Intentions Altruiste Humanitaire, pour 1 000 €,
- « Inclusion sociale par le sport », portée par l'association Soli'sport Anjou, pour 1 000 €,
- « Actions artistiques et participatives », portée par le Syndicat mixte de l'opéra Angers-Nantes, pour 500 €,
- « Chantiers artistiques », portée par l'association Paq'la Lune, pour 4 500 €,
- « Aventures éphémères », « Départ en séjour éducatif pour des enfants de la Roseraie » et « Présence sociale et diagnostic partagé sur l'îlot de Salpinte », portées par l'association Céméa, pour 10 800 €,
- « Collectif Zizanie Zinzine », portée par la compagnie Omi Sissi, pour 2 500 €,
- « VoiES.X de Femmes », portée par l'association Femmes d'ici et d'ailleurs, pour 2 000 €,
- « Les dimanches à la Roseraie », portée par l'Interassociations Roseraie, pour 2 000 €,

- « Accompagnement scolaire », portée par l'association Intrépide, pour 2 000 €,
- « Karaté et réussite éducative », portée par l'association Karaté Timing Evolution, pour 2 500 €,
- « Ateliers chant Eoliharpe/ Multivox », portée par l'association La Petite Ecole, pour 1 500 €,
- « Diversité culturelle et bien-être au féminin », portée par l'association Styl' & Moi, pour 3 000 €,
- « Multivox », portée par l'association Eoliharpe, pour 3 500 €,
- « Encourager l'accès aux vacances pour tous », portée par l'association Vacances et Familles, pour 500 €.

Mobilisation pour l'emploi - Quatre actions pour un montant de 13 700 € au titre des crédits spécifiques « Politique de la Ville » :

- « Défi de la mixité », portée par l'association Face Maine-et-Loire, pour 2 700 €,
- « Dynamic'Emploi - Laverie de quartier », portée par l'association Filalinge, pour 4 000 €,
- « Passerelle vers l'emploi », portée par l'association La Passerelle, pour 4 000 €,
- « Etre femme dans son quartier », portée par l'association CIDFF, pour 3 000 €.

Adaptation aux transitions - Quatre actions pour un montant de 16 500 € au titre des crédits spécifiques « Politique de la Ville » :

- « L'établi mobile pour une tournée en bricobus », portée par l'association L'Etabli, pour 1 000 €,
- « Appart'infos », portée par l'association CLCV, pour 9 000 €,
- « Dynamique collective au service d'une alimentation durable », portée par l'association Resto-Troc, pour 4 000 €,
- « Animations globales », portée par l'association Du boxon au jardin, pour 2 500 €

Ingénierie

La communauté urbaine est missionnée par les signataires du contrat de ville pour la coordination, la mise en œuvre et la gestion administrative et financière de la mission d'observation du contrat de ville.

Cette action est confiée à l'Agence d'urbanisme de la région angevine (Aura).

Au titre de sa participation à cette mission, la Ville d'Angers verse une participation de 2 273 € à Angers Loire Métropole.

Cité éducative

Une action, au titre des crédits spécifiques « Politique de la ville », vise à contribuer au financement du poste de chef de projet opérationnel de la Cité éducative, portée par la Caisse des écoles d'Angers, pour la somme de 25 000 €.

Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

Pour les actions mentionnées ci-dessus diligentées par des structures ayant conclu une CPO avec la Ville d'Angers, des avenants à ces dernières visant à prévoir l'attribution des subventions correspondantes doivent être conclus. Les structures concernées sont les suivantes :

- Les Petits débrouillards (4 300 €),
- Cinéma Parlant (2 000 €),
- CIDFF 49 (3 000 €).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2026

DELIBERE

Approuve les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec les partenaires susmentionnés pour les actions qu'ils diligentent, dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à les signer.

Attribue, au titre du contrat de ville, des subventions pour un montant total de 157 086 € pour les 42 actions précitées, selon la répartition et les modalités de versement définies en annexe.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Mme LARDEUX-COIFFARD : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Chers collègues, la délibération que je vous présente concerne l'ensemble des actions qui ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville quartiers 2030. Comme vous le savez, un comité des financeurs se réunit pour retenir les projets qui correspondent aux priorités retenues par quartier. À ce titre, les acteurs associatifs du territoire de la ville d'Angers se sont mobilisés pour proposer des actions permettant de lutter contre les inégalités. Dans ce cadre, il vous est proposé de soutenir 40 actions qui répondent à trois priorités : favoriser le lien social et l'émancipation, ce sont 32 actions pour un montant de 99 613 euros ; se mobiliser pour l'emploi, quatre actions pour un montant de 13 700 euros ; s'adapter aux transitions, quatre actions pour un montant de 16 500 euros. Vous avez le tableau annexé qui vous permet d'observer les nombreux acteurs engagés et le soutien financier apporté par la collectivité au titre de la politique de la ville. Par ailleurs, la communauté urbaine est missionnée par les signataires du contrat de ville pour la coordination, la mise en œuvre et la gestion administrative et financière de la mission d'observation du contrat de ville. Cette action est confiée à l'agence d'urbanisme de la région Angevine et, au titre de sa participation à cette mission, la ville d'Angers verse une participation de 2 273 euros à Angers Loire Métropole. De plus, au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville, une action vise à contribuer au financement du poste de chef de projet opérationnel de la Cité éducative qui est portée par la Caisse des écoles d'Angers. Pour cela, nous vous demandons d'attribuer une somme de 25 000 euros. Nous avons, en sus, des actions portées par des acteurs avec qui nous avons signé des conventions pluriannuelles d'objectifs. Il convient, donc, de signer un avenant pour pouvoir financer de manière spécifique les actions éligibles au contrat de ville. Les structures concernées sont les suivantes : Les petits débrouillards pour 4 300 euros, Cinéma Parlant pour 2 000 euros et le CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles) pour 3 000 euros. Le montant total de ces subventions est de 157 086 euros pour les 42 actions qui ont été précitées. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame la Première Adjointe. Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je nous invite à voter ces projets de quartiers en levant la main ou les mains. Je constate que nous sommes unanimes pour le faire. Désormais, une convention.

Délibération n° DEL-2026-146 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote : M. Antoine LELARGE, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Rachel CAPRON, Mme Anita DAUVILLON, M. Christophe MARQUET.

Délibération n° DEL-2026-147

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Centre Jean Vilar - Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire - Association départementale des Francas de Maine-et-Loire - "Promeneurs du Net" - Convention

Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD

EXPOSE

La Ville est engagée en faveur de la jeunesse, de la prévention et de l'innovation sociale. Dans un contexte où les pratiques numériques des jeunes évoluent rapidement, il est essentiel d'adapter les actions pour maintenir le lien éducatif et prévenir les risques liés à Internet comme le cyberharcèlement, la désinformation ou encore l'isolement.

Le dispositif national "Promeneurs du Net" est une initiative portée par les Caisses d'allocations familiales (CAF) et coordonnée par l'association départementale des Francas de Maine-et-Loire.

Par la formation de professionnels et l'instauration d'une présence éducative sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux, le dispositif des « Promeneur du net » a pour objectifs :

- d'accompagner les jeunes dans leurs pratiques numériques,
- de renforcer le lien social,
- de prévenir les risques liés aux usages d'Internet (dérives, désinformation, isolement, etc.).

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, une convention tripartite doit être conclue avec la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire (CAF) et l'association départementale des Francas du Maine-et-Loire et permettra à la Ville de bénéficier :

- d'un soutien financier de la CAF pour la formation d'une animatrice du centre social municipal Jean Vilar ;
- d'un accompagnement technique de l'association des Francas pour le déploiement du dispositif.

La convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, précise le cadre d'intervention et les engagements réciproques des parties. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2026
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026

DELIBERE

Approuve la convention partenariale avec la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire et l'association départementale des Francas de Maine-et-Loire, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention.

Mme LARDEUX-COIFFARD : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'association des Francas qui, dans le cadre du dispositif national Les Promeneurs du Net, est celle qui coordonne les actions en lien avec l'initiative qui est portée par les Caisses d'allocations familiales. Vous savez notre engagement en faveur de la jeunesse, de la prévention et de l'innovation sociale. Dans un contexte où les pratiques numériques des jeunes évoluent très rapidement, il est essentiel d'adapter nos actions pour maintenir à la fois le lien éducatif,

mais aussi prévenir les risques liés à l'usage d'Internet, comme le cyberharcèlement, la désinformation et, notamment, les fake news, ou encore l'isolement. Cette action des Promeneurs du Net est à la fois la formation de professionnels, mais aussi l'instauration d'une présence éducative sur Internet et, notamment, la question de la gestion des réseaux sociaux. Il s'agit donc d'accompagner les jeunes dans leurs pratiques numériques, de renforcer le lien social, mais aussi de prévenir les risques liés aux usages. Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif des Promeneurs du net, une convention tripartite doit être conclue avec la Caisse d'allocations familiales, l'Association départementale des Francas et la Ville pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier de la Caisse d'allocations familiales, et, notamment, avec la formation d'une de nos animatrices au sein du Centre social municipal Jean-Vilard, mais aussi un accompagnement technique par l'association des Francas pour le déploiement du dispositif. Cette convention précise en effet les engagements de l'ensemble des acteurs et donc une mise en œuvre suite à cette signature. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Je pense qu'on est tous d'accord aussi là-dessus. On passe au vote. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. Merci, Madame LARDEUX-COIFFARD. Je passe la parole à Victoria-Luz REDON-GRAUX pour les Tatami Talks.

Délibération n° DEL-2026-147 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-148

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Association TatamiTalks - Attribution de subvention

Rapporteur : Victoria-Luz REDON-GRAUX

EXPOSE

Le Festival du consentement, organisé au tiers-lieu de L'Esvière à Angers, s'inscrit dans le cadre du projet européen *Consent for Youth*, soutenu par le programme Erasmus+.

Organisé du 26 au 28 juin 2026, il vise à rassembler les jeunes, leurs familles, leurs proches et les professionnels de la jeunesse autour d'une programmation mêlant ateliers, spectacles et expositions. L'objectif est d'explorer et de faire expérimenter la notion de consentement dans tous les aspects de la vie quotidienne : famille, école, relations, sport, fête, internet, etc.

Le programme comprend deux soirées festives, entre 6 et 10 ateliers pour les jeunes et leurs familles, ainsi qu'un temps dédié aux professionnels avec un kit de 15 outils pédagogiques.

Côté artistique, le vendredi soir sera proposé un spectacle abordant des thématiques comme les violences sexuelles, les inégalités ou la santé intime. Le samedi soir sera marqué par un concert du groupe Soleil Badass, qui traite du consentement de manière positive, accessible et festive.

Les ateliers seront animés par diverses associations et compagnies. Ils aborderont notamment le consentement dans les relations, l'éducation à la vie affective et sexuelle, la gestion des émotions ou encore les discriminations et le cyberharcèlement, avec des formats participatifs.

La Ville d'Angers souhaite apporter son soutien à l'association Tatami Talks, à hauteur de 2 000 €, pour l'organisation de ce festival.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2026

DELIBERE

Attribue à l'association Tatami Talks une subvention de 2 000 €, versée en une seule fois, pour son projet « Le Festival du consentement ».

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Mme Victoria-Luz REDON-GRAUX : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Je vous présente aujourd'hui le Festival du consentement, qui se tiendra du 26 au 28 juin à l'Esvière, à Angers. Ce projet européen, soutenu par Erasmus +, vise à réunir jeunes, familles et professionnels autour d'ateliers, spectacles et concerts pour explorer la notion du consentement dans la vie quotidienne. Des thématiques comme les relations affectives, les violences ou encore le cyberharcèlement seront abordées via des formats participatifs. La ville d'Angers propose d'attribuer 2 000 euros de subventions à l'association Tatami Talks. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame la conseillère municipale. Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Pas d'opposition, pas d'abstention. La parole est à Youssouf SENOUSSI pour le fonds de projet de quartier.

Délibération n° DEL-2026-148 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-149

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fonds Projets de quartier - Attribution de subventions

Rapporteur : Youssouf SENOUSSI

EXPOSE

Le 31 mai 2021 le conseil municipal a adopté les projets de quartier, feuilles de route du développement territorial souhaité dans les dix quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être des espaces de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il est proposé aujourd'hui de valider le financement des projets suivants :

- **« Fête du parc du pin », porté par l'association la Fabrique, dans le quartier du Centre-ville, pour un montant de 2 500 €.**

Le projet vise à organiser un événement fédérateur et intergénérationnel au cœur du parc du Pin, le dimanche14 juin 2026. Pensé comme un moment familial, convivial et festif, il rassemblera habitants, commerçants et institutions du quartier autour d'animations variées : jeux, concerts, ateliers et restauration locale, conçus par et pour les acteurs du territoire.

Porté par des valeurs de solidarité, de diversité et de bienveillance, cet événement ambitionne de créer un temps fort de rencontres et d'échanges, tout en s'inscrivant durablement dans la vie du quartier.

En 2026, l'association n'a perçu aucune subvention de fonctionnement de la part de la Ville d'Angers.

- **« Jardiner à la CLCV », porté par l'association Consommation logement et cadre de vie (CLCV), dans le quartier de Monplaisir, pour un montant de 1 275 €.**

Ce projet encourage les habitants à participer à la vie du quartier.

L'association propose à des habitants de s'inscrire à des ateliers de :

- jardinage : initiation à la permaculture, découverte des apports d'un composteur, découverte de plantes sauvages comestibles, cultiver des fruits et légumes de saison, création d'un parterre de fleurs,
- petit bricolage : création et décoration d'un salon de jardin.

Des ateliers hebdomadaires seront programmés jusqu'au mois d'octobre 2026 pour mener à bien cette action.

En 2026, l'association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 78 000 € versée par le CCAS, ainsi que d'une valorisation de ses locaux estimée à 28 000 €.

- **« Journée culturelle », porté par l'association La Forme pour tous, dans le quartier de Monplaisir pour un montant de 5 000 €.**

Le 20 juin 2026 de 12h à 22h30, une fête de la musique dynamique, conviviale et intergénérationnelle animera la place de l'Europe avec au programme :

- des animations musicales variées avec un orchestre, une scène ouverte avec la présence d'un DJ et d'artistes locaux,
- des ateliers créatifs et ludiques avec des animations et stands culturels (sculptures de ballons avec des clowns, initiation à la mosaïque),

- une dimension conviviale et solidaire avec la présence de stands avec des plats préparés par les jeunes de la maison de quartier Maison pour tous de Monplaisir et d'une buvette disponible tout au long de la journée.

En 2026, l'association a bénéficié de 2 364 € de subvention de fonctionnement de la part de la Ville, ainsi que d'une valorisation de ses locaux et de l'utilisation d'équipements sportifs, estimée à 28 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2026

DELIBERE

Au titre du fonds projets de quartier, attribue les trois subventions suivantes pour un montant total de 8 775 € :

- 2 500 €, versés en une fois, à l'association La Fabrique,
- 1 275 €, versés en une fois, à l'association Consommation logement et cadre de vie (CLCV),
- 5 000 €, versés en une fois, à l'association La Forme pour tous.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur SENOUSSI : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonjour, chers collègues. Dans le cadre du fonds de projet de quartier, trois associations ont déposé une demande de subvention. Il s'agit de l'association La Fabrique pour la fête du Parc du Pin, qui sera organisée le 14 juin 2026. Elle nous sollicite pour un montant de 2 500 euros. C'est un événement intergénérationnel organisé au sein du parc avec une animation diverse et variée, des jeux, des concerts, etc. Il y a également la CLCV dans le quartier de Monplaisir pour une activité quotidienne hebdomadaire « Jardiner à la CLCV » pour un montant de 1 275 euros. Enfin, il y a l'association La Forme Pour Tous pour une journée culturelle le 20 juin, en amont de la Fête de la Musique du 21 juin. Pour répondre à la discussion entre Monsieur DUFETEL et Madame CAPRON, il y a bien des activités culturelles dans les quartiers et portées par les associations. Là, elle nous sollicite pour une demande de subvention à hauteur de 5 000 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur l'Adjoint. Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Pas d'opposition, pas d'abstention. La parole est à Marie DE TOURNEMIRE.

Délibération n° DEL-2026-149 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-150

SANTE PUBLIQUE -

Associations intervenant dans le domaine de la santé publique - Exercice 2026 - Attribution de subventions de fonctionnement

Rapporteur : Marie DE TOURNEMIRE

EXPOSE

La politique de santé publique municipale soutient les associations intervenant dans le domaine de la santé publique autour des enjeux suivants : information et accès aux droits, orientation et accompagnement, prévention, éducation et promotion de la santé.

Les structures soutenues par la Ville d'Angers agissent ainsi dans une diversité de domaines et pour une diversité de publics, en particulier les publics vulnérables.

Ces domaines d'intervention sont les suivants :

- l'accès à l'information des personnes en situation de handicap, la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, leur accès aux loisirs, au sport, à la culture et aux vacances,
- l'entraide entre les personnes souffrant de troubles psychiques et l'accompagnement de leurs proches,
- l'éducation et la promotion de la santé bucco-dentaire, l'éducation à la santé sexuelle, au respect des droits et la proposition d'un accompagnement personnalisé,
- le soutien aux victimes d'abus sexuels, avec une approche psychologique, sociale et juridique,
- la lutte contre les addictions avec des actions de prévention et de soutien à toutes les étapes du parcours de soin,
- la sensibilisation au don d'organes, de tissus et de moelle osseuse,
- l'information, le soutien et l'accompagnement en faveur de :
 - l'amélioration de la qualité de vie des malades de Parkinson, de leur sensibilisation à la maladie et de la lutte contre leur isolement,
 - la prévention et de l'accompagnement autour du VIH/sida,
 - la promotion des droits des personnes LGBTQI+,
 - l'accompagnement des personnes accidentées de la vie dans l'accès à leurs droits,
 - l'accompagnement des enfants et des personnes âgées hospitalisés.

Dans ce contexte, une commission d'arbitrage s'est réunie pour examiner les demandes de subventions de fonctionnement déposées et formuler des propositions pour les associations suivantes.

L'association APF France Handicap défend les droits, accompagne et soutient les personnes en situation de handicap et leurs familles. La Ville propose un soutien à hauteur de 3 000 €.

L'association Esperance promeut les activités sportives, les loisirs, l'accès à la culture et aux vacances, ainsi que tout projet à caractère social en réponse aux besoins des personnes en situation de handicap ou d'exclusion. La Ville propose un soutien à hauteur de 3 000 €.

L'association Surdi 49 est au service des malentendants et devenus-sourds. Elle les informe sur les démarches administratives et techniques. La Ville propose un soutien à hauteur de 1 150 €.

L'association des Sourds de Maine-et-Loire (ASML) organise des activités de loisirs et culturelles pour la communauté des sourds et est ouverte aux personnes qui désirent la découvrir. La Ville propose un soutien à hauteur de 800 €.

L'association Echanges sourds et entendants informe, sensibilise et soutient les familles confrontées à l'annonce de la surdité (accompagnement pour de l'interprétariat en langue des signes française). La Ville propose un soutien à hauteur de 500 €.

L'association Oxygem - Groupe d'entraide mutuelle accueille les personnes ayant rencontré des souffrances psychiques et propose des activités variées. La Ville propose un soutien à hauteur de 2 500 €.

L'Union nationale des amis et familles de malades psychiques (Unafam) accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques. La Ville propose un soutien à hauteur de 3 500 €.

Le Foyer de jeunes travailleurs (FJT) David d'Angers et la Résidence Harmattan accueillent les jeunes travailleurs ou apprentis en situation précaire, vivant seuls et âgés de 16 à 25 ans. Ils offrent un hébergement temporaire et des espaces communs pour la vie collective. La Ville propose un soutien à hauteur de 2 000 €.

Le Planning familial accueille, informe et accompagne en matière de santé sexuelle. La Ville propose un soutien à hauteur de 6 500 €.

L'Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD) est un organisme de la profession dentaire dont l'objet est de susciter, d'animer et de coordonner tous les efforts entrepris en faveur de la santé bucco-dentaire. La Ville propose un soutien à hauteur de 1 000 €.

L'Association d'aide aux victimes d'abus sexuels (Aavas) écoute, aide, soutient, informe et oriente toute personne, à partir de 16 ans, victime d'abus sexuels ou proche de victime, dans une triple approche psychologique, sociale et juridique. La Ville propose un soutien à hauteur de 11 000 €.

L'association Entraid Addict 49 (auparavant Alcool Assistance 49) vient en aide aux personnes confrontées à des addictions. Centrée sur l'accueil, l'écoute attentive, la reconnaissance de la souffrance du malade, elle propose un accompagnement adapté à chaque situation. La Ville propose un soutien à hauteur de 700 €.

L'association ligérienne d'addictologie (ALiA 49) gère deux établissements médico-sociaux, un Csapa (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) ambulatoire et d'hébergement, ainsi qu'un Caarud (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues). Elle accueille les usagers et leurs proches pour les aider autour des consommations de substances psychoactives (alcool, cannabis, cocaïne, héroïne, médicament, tabac...), ou celles d'un proche, et/ou sur une conduite addictive sans produit (jeux de hasard, cyberdépendance, achat compulsif...). La Ville propose un soutien à hauteur de 8 000 €.

L'association France Adot 49 informe et sensibilise sur la cause du don d'organes, de tissus et de moelle osseuse. La Ville propose un soutien à hauteur de 300 €.

L'Association des accidentés de la vie (FNATH) défend et accompagne les personnes accidentées de la vie, pour faciliter leur accès aux droits dans le domaine des accidents du travail, des maladies professionnelles, mais aussi de toute maladie et handicap. La Ville propose un soutien à hauteur de 500 €.

L'association Parkinson 49 rassemble des malades, leurs conjoints et leurs proches et a pour objectifs d'améliorer leur qualité de vie, de rompre l'isolement et de faire connaître la maladie et les problèmes associés. La Ville propose un soutien à hauteur de 750 €.

L'association Le Rire médecin agit auprès des enfants hospitalisés pour restaurer chez eux l'insouciance de leur âge, écouter, comprendre, faire rire et les accompagner pour passer au mieux le cap de l'hospitalisation et trouver en eux les ressources pour vaincre la maladie. La Ville propose un soutien à hauteur de 2 000 €.

L'association Les Blouses roses intervient principalement auprès des enfants hospitalisés et des personnes âgées en Ehpad. Ils écoutent, réconfortent, distraient les malades et apportent de la joie dans un quotidien de solitude ou de soins. La Ville propose un soutien à hauteur de 500 €.

L'Association des visiteurs des malades en établissements hospitaliers est un mouvement bénévole qui lutte contre l'isolement des patients et résidents en établissements de santé. La Ville propose un soutien à hauteur de 500 €.

Soli'Sport Anjou est une association qui œuvre principalement auprès des adultes en situation de précarité accompagnés par des associations sociales angevines, en permettant à chacun de devenir acteur de sa santé et de son bien-être. La Ville propose un soutien à hauteur de 5 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2026

DELIBERE

Attribue les subventions de fonctionnement suivantes, versées en une seule fois, pour un montant total de 53 200 €, réparti comme suit :

- association APF France Handicap	3 000 €
- association Esperance	3 000 €
- association Surdi 49	1 150 €
- Association des Sourds de Maine-et-Loire	800 €
- association Echanges sourds et entendants	500 €
- Association des accidentés de la vie	500 €
- association Parkinson 49	750 €
- association Oxygem - Groupe d'entraide mutuelle	2 500 €
- Union nationale des amis et familles de malades psychiques	3 500 €
- Association d'aide aux victimes d'abus sexuels	11 000 €
- association Entraid Addict 49	700 €
- Association ligérienne d'addictologie	8 000 €
- association France Adot 49	300 €
- association Les Blouses roses	500 €
- le Planning familial	6 500 €
- Union française pour la santé bucco-dentaire	1 000 €
- Foyer de jeunes travailleurs (FJT) David d'Angers et Résidence Harmatta	2 000 €
- association Le Rire médecin	2 000 €
- Association des visiteurs des malades en établissements hospitaliers	500 €
- association Soli'Sport Anjou	5 000 €

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Mme Marie DE TOURNEMIRE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La ville d'Angers, à travers sa direction de la santé publique, conduit une politique de prévention, d'accompagnement et de promotion de la santé en s'appuyant sur un réseau associatif local engagé auprès de ses habitants. Dans ce cadre, il est proposé l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant global de 53 200 euros pour une vingtaine d'associations, vingt exactement, afin de les soutenir et qui interviennent dans des domaines essentiels de santé publique et d'accès aux droits. Comme c'est le début du mandat, je vais juste rappeler, en quelques mots, les missions portées et soutenues par la direction de la santé publique. Il y a plusieurs priorités. La première, c'est favoriser l'accès à l'information, aux soins, aux droits et à la prévention. Deuxièmement, c'est accompagner les publics vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap. Il y a aussi développer les actions de prévention en santé sexuelle, en santé buccodentaire et dans

la lutte contre les addictions, soutenir également les victimes de violences et d'abus sexuels, promouvoir les campagnes de sensibilisation aux dons d'organes, de tissus et de moelle osseuse, améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques, neurodégénératives, notamment comme la maladie de Parkinson, ou encore renforcer la prévention, l'accompagnement de luttes autour du VIH du SIDA, défendre les droits et lutter contre les discriminations, notamment envers les personnes LGBTQIA+, accompagner les personnes accidentées de la vie dans l'accès à leurs droits et soutenir les enfants et les personnes âgées hospitalisées. Nous soumettons à votre vote des subventions en ce sens. Dans la majorité, étant donné qu'il y a eu les élections municipales, il y a une stabilité des subventions allouées depuis 2022. Je vais vous citer quelques-unes des associations qui sont soutenues par la direction de la santé publique. Il y a APF France Handicap avec une demande de soutien à hauteur de 3 000 euros, l'association Oxygem, groupe d'entraide mutuelle qui accueille les personnes ayant rencontré des souffrances psychiques, qui propose beaucoup d'activités pour les proches aidants également, pour un soutien de 2 500 euros. Il y a le foyer de jeunes travailleurs David d'Angers et la résidence Harmattan pour une demande de subvention à hauteur de 2 000 euros, ou encore l'association ligérienne d'addictologies, ALIA 49, pour un soutien à hauteur de 8 000 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Madame l'Adjointe au Maire. Y a-t-il des questions ? Vous avez été tous les deux pile en même temps, donc je ne sais pas par qui je commence. Monsieur MARTINET.

Monsieur MARTINET : Merci, Monsieur le Maire. Madame l'adjointe, mes chers collègues. Je voudrais profiter de cette délibération concernant le soutien à l'association UNAFAM 49, pour dire quelques mots sur la santé mentale, un sujet resté trop longtemps invisible dans le débat public. Je veux d'abord saluer le travail essentiel mené par l'UNAFAM auprès des familles et des proches de personnes vivant avec des troubles psychiques. Derrière l'écoute, l'accompagnement ou les groupes de parole, il y a surtout une présence humaine précieuse pour des familles souvent confrontées à des situations extrêmement difficiles. Lorsque quelqu'un souffre de troubles psychiques, ce sont bien souvent les proches qui tiennent le quotidien. Parents, amis, conjoints, enfants parfois. Ils accompagnent, ils rassurent, ils cherchent des solutions, ils gèrent les rendez-vous, ils gèrent les moments de crise, souvent dans un grand isolement. Beaucoup d'aidants s'épuisent silencieusement. Des associations comme l'UNAFAM jouent donc un rôle fondamental pour éviter que ces familles ne restent seules. Cette délibération est aussi l'occasion de rappeler que la santé mentale prend aujourd'hui une place majeure dans notre société. La crise sanitaire a certes été un révélateur, mais les difficultés étaient déjà là. Isolement, précarité, souffrance au travail, angoisse liée à l'avenir, violences ou difficultés sociales. Cette difficulté touche tous les publics, les jeunes confrontés à l'anxiété, les étudiants en détresse psychologique, les salariés victimes d'épuisement professionnel, les personnes âgées souffrant de solitude ou encore les personnes en situation d'extrême précarité. Les chiffres de Santé publique France sont très parlants. En 2024, un adulte sur six a connu un épisode dépressif caractérisé. Derrière ces chiffres, il y a des vies bouleversées, des familles en difficulté et beaucoup de personnes qui renoncent encore à demander de l'aide. Malgré l'ampleur des besoins, l'accès aux soins reste très compliqué : manque de professionnels, délai d'attente interminable, saturation de certains services, notamment pour les enfants et les adolescents. Dans certains territoires, obtenir un rendez-vous avec un

professionnel de la psychiatrie peut demander plusieurs mois. Mais il y a aussi la question du regard porté sur la santé mentale. En 2026 encore, beaucoup hésitent à parler de leur dépression, de leurs troubles anxieux, de leur burn-out, par peur d'être jugés ou incompris. Pourtant, la souffrance psychique est une vraie question de santé publique à part entière. Même si les collectivités locales n'ont pas toutes les compétences directes en matière de santé, elles ont un rôle à jouer. Elles peuvent soutenir les associations, lutter contre l'isolement, développer la prévention et accompagner les publics les plus fragiles. À travers cette subvention, je voulais simplement remercier les bénévoles, les aidants, les familles et les professionnels qui s'engagent chaque jour avec beaucoup d'humanité sur ces questions essentielles. Comme vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, notre groupe votera donc avec conviction cette subvention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur MARTINET. La parole est à Monsieur BENAISSA.

Monsieur BENAISSA : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur la demande de subvention qui est accordée au Planning familial du Maine-et-Loire. Vous le savez, le Planning familial est un mouvement féministe d'éducation populaire qui agit pour l'égalité hommes-femmes et pour que chacune et chacun puisse vivre une sexualité épanouie et à l'abri des grossesses non prévues et des infections sexuellement transmissibles. C'est une association dont le travail et le militantisme sont largement reconnus. La délibération qui nous est proposée ce soir prévoit de ne pas accéder à leur demande d'augmentation de leur subvention et de la maintenir au niveau de l'an dernier. Lors de leur assemblée générale, la semaine dernière, les conséquences des coupes budgétaires nous ont été présentées très concrètement, celles décidées par la présidente de la région des Pays de la Loire. En 2025, ce sont 34 actions supprimées auprès des jeunes dans les lycées et les MFR, deux jours de formation de professionnels annulés et l'arrêt d'un programme de prévention des violences sexistes et sexuelles, mené avec d'autres associations féministes, notamment le CIDFF ou Solidarité Femmes, auprès des lycéens et des jeunes hommes en MFR. Nous ne sommes pas comptables des choix catastrophiques de la vice-présidente de votre parti politique, Monsieur le Maire, mais nous, ici, on a une responsabilité. On doit regarder la réalité en face et voir comment, avec eux, nous pourrions les aider financièrement à remettre en place une partie de ces actions. Je me dis que ce serait l'occasion pour certains membres de cette assemblée aussi de réparer leur tort à la région. Je veux ajouter un point. L'an dernier, le Planning familial fêtera ses 70 ans, l'association du Maine-et-Loire fêtera ses 60 ans, c'est un partenaire historique, solide, reconnu sur notre territoire. Pour une association de cette importance, peut-être que nous pourrions envisager un soutien pluriannuel. Pour eux, ce serait de la visibilité, de la stabilité et, donc, une capacité d'action renforcée. Monsieur le Maire, je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur le Maire : Ma réponse est que je suis tout à fait prêt à ajourner la subvention du Planning familial si vous prenez les choses sur ce ton-là. Si vous considérez que c'est un combat politique qui est l'occasion, pour un certain nombre, de revenir sur des choix qui sont faits de manière libre dans l'exercice de leur mandat ailleurs, profitons-en pour nous interroger sur les conséquences des 25 millions d'euros liés à la baisse de la DGF décidée par Monsieur HOLLANDE et ses amis, qui continue à peser dans nos comptes et qui aurait éventuellement pu nous permettre d'accélérer le programme de rénovation des écoles. C'est le

même principe. La réalité est assez simple. Oui, il arrive que nous n'accédions pas aux demandes de toutes les associations. En moyenne, le montant de subvention accordé par la ville d'Angers aux associations se situe 54 % au-dessus de celui des communes de même strate. Si vous considérez que le montant n'est pas suffisant et que vous placez les choses sur un ton aussi militant, je vous invite à nous demander le retrait de la délibération. À vrai dire, c'est assez simple. Je pense qu'il y a des limites dans la politisation du soutien associatif. Je précise les choses.

Dans ces conditions, je vais répondre à Monsieur MARTINET, mais je ne ferai pas droit, alors que le sujet a été examiné, qu'il a été vu par les services, qu'il a été élaboré dans le cadre du budget, à une demande qui consisterait à nous expliquer qu'il y aurait une sorte d'impératif moral à se positionner de cette manière. Encore une fois, la frontière entre ce qui est l'engagement associatif et l'engagement politique, si elle est franchie, entraîne le retrait des subventions de la ville pour ne pas basculer dans autre chose. Monsieur MARTINET, merci, vraiment. Ce sujet, je pense qu'on est nombreux dans cette enceinte à être convaincus qu'il mérite d'être porté. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, à l'agglomération, nous avons pris la décision de nous doter d'un CIAS, de lancer un contrat local de santé et de considérer qu'il devait être centré sur les questions de santé mentale cette année. Ce sont 100 000 € qui ont été votés par l'agglomération en début d'année de manière spécifique. Nous aurons l'occasion dans quelques jours, en installant le CIAS avec Isabelle RIMBAUD, en le dotant d'une directrice, de regarder comment on avance sur ce sujet. Nous sommes dans une situation où il y a évidemment ce que vous décrivez, dans un contexte compliqué, en plus, par le fait que nous disposons du CESAME sur notre territoire, mais où les insuffisantes possibilités de rencontrer des professionnels conduisent à une augmentation préoccupante du nombre de gens ayant des troubles de santé mentale qui se présentent aux urgences de l'hôpital, avec des personnels qui, vous le savez, se retrouvent en difficulté pour être capables de les accueillir, parce que cela vient s'ajouter à un flux, à une forme de pression qui n'est pas simple.

Dans cette histoire, il y a plusieurs douleurs. D'abord, celle des malades eux-mêmes qui se disent que parfois, s'ils avaient un cancer ou une maladie visible, il y aurait un partage d'émotion et une compassion plus forte. Ce qui est vrai pour eux l'est pour les aidants, parce que, quand vous pointez l'épuisement, il est encore plus complexe lorsqu'on ne sait pas nécessairement comment les choses se font et s'organisent. Je suis absolument convaincu que c'est un sujet majeur pour les années qui viennent ; c'est la raison pour laquelle on en a fait à la fois un sujet à l'agglomération, et pour laquelle nous souhaitons le placer au cœur de ces assises, sur lesquelles on aura l'occasion de revenir et d'expliquer très bientôt le calendrier qu'on imagine. Je n'oublie pas le moment avec Monsieur LAVEAU qui arrivera avant la coupure de l'été pour être capable de préciser la façon dont nous allons faire les choses et avancer là-dessus. Voilà, mes chers collègues, en tout cas, ce que nous vous proposons : une délibération arbitrée par les services qui s'appuie sur des montants qui nous ont semblé justes et pour lesquels je vous demande désormais de vous prononcer. Quels sont ceux qui s'y opposent ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2026-150 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-151

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Association SLA que tout a commencé - Attribution de subvention

Rapporteur : Marie DE TOURNEMIRE

EXPOSE

Dans le cadre de la politique de santé publique déployée au bénéfice de tous les Angevins, la Ville d'Angers apporte son soutien aux associations dont l'action vise à informer, sensibiliser les populations et promouvoir la lutte contre certaines maladies, notamment par le biais d'initiatives visant à soutenir la recherche.

L'association SLA que tout a commencé, créée en 2025, ayant son siège aux Ponts-de-Cé, a pour objet :

- d'organiser des évènements caritatifs au profit de la recherche contre la sclérose latérale amyotrophique (SLA),
- de faire connaître cette maladie dégénérative, ses symptômes et son évolution,
- de partager ces événements avec d'autres associations et écoles,
- de sensibiliser un large public grâce aux différents thèmes proposés, dans le cadre des projets qu'elle porte sur le territoire angevin.

Outre l'organisation d'une représentation théâtrale à visée caritative à la salle Chabrol le 8 novembre dernier, les membres fondateurs de l'association ont participé avec succès en juin 2025 à une exposition-vente de peintures dans le cadre des Eclats de juin, mois national de mobilisation autour de la maladie. Ces événements ont permis de recueillir des fonds pour la recherche et l'accompagnement des familles de malades, en appui à l'Association pour la recherche contre la sclérose latérale amyotrophique (ARSLA).

En cohérence et dans le prolongement de ces initiatives, l'association SLA que tout a commencé organise les 6 et 7 juin prochains une manifestation à visée caritative dénommée SL'arts, regroupant les arts picturaux, musicaux, scéniques, littéraires et gastronomiques (expositions, représentations, ateliers de cocréations, déjeuners dégustation). Les fonds récoltés seront reversés à ARSLA.

L'association SLA que tout a commencé sollicite le concours financier de la Ville d'Angers aux fins de contribuer à la prise en charge des frais occasionnés par l'organisation de cette manifestation à hauteur de 1 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2026

DELIBERE

Attribue à l'association SLA que tout a commencé une subvention exceptionnelle de 1 000 €, versée en une seule fois.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur le Maire : Madame DE TOURNEMIRE, c'est à vous à nouveau pour SLA que tout a commencé.

Madame DE TOURNEMIRE : SLA que tout a commencé pour sclérose latérale amyotrophique, plus connue sous le nom de maladie de Charcot. Une association qui a été créée en 2025 et qui propose plusieurs actions : organiser des événements caritatifs pour soutenir la recherche contre la sclérose latérale amyotrophique, faire connaître la maladie dégénérative, partager ces événements avec d'autres associations et écoles et sensibiliser un large public grâce à différentes actions et thèmes proposés. Il s'agit d'un événement qui aura lieu les 6 et 7 juin prochains, une manifestation à visée caritative dénommée SL'Arts, regroupant des arts picturaux, musicaux, scéniques, littéraires et gastronomiques, donc pour sensibiliser à cette maladie. Les fonds récoltés seront reversés à une association qui s'appelle ARSLA. La subvention qui est demandée est de 1 000 €.

Monsieur le Maire : Merci, Madame l'Adjointe au Maire. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je passe au vote et je constate qu'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention à soutenir SLA que tout a commencé.

Délibération n° DEL-2026-151 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-152

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Association Le Refuge - Attribution de subvention

Rapporteur : Benjamin KIRSCHNER

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Ville d'Angers souhaite soutenir, par une subvention de fonctionnement, l'association Le Refuge, qui a pour mission de prévenir l'isolement et le suicide des jeunes LGBTQI+.

Accueillie et soutenue dans son projet depuis 2018 par la Ville d'Angers, l'association héberge et accompagne des jeunes victimes de discriminations et de LGBT-phobies, en situation de rupture familiale, et les aide à se reconstruire.

En 2025, 25 jeunes ont pu bénéficier d'un hébergement d'urgence et d'un accompagnement psychosocial et global par des travailleurs sociaux et des bénévoles de l'association. Ils sont aussi aidés dans leur démarche d'insertion professionnelle pour favoriser leur autonomie et leur intégration sociale.

Pour l'année 2026, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 300 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Education, Sport, Culture et Patrimoine du 07 mai 2026

DELIBERE

Attribue, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement de 9 300 € à l'association Le Refuge.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur le Maire : Nous en arrivons à vous, Monsieur KIRSCHNER, et au Refuge, avec une subvention à nouveau.

Monsieur KIRSCHNER : Merci Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues. Il s'agit effectivement d'une subvention au Refuge. Je vous rappelle qu'un jeune LGBT sur cinq s'est déjà retrouvé sans domicile, c'est cinq fois plus que dans la population en général. Le Refuge, heureusement, leur vient en aide, leur apporte un soutien d'urgence et leur permet aussi de s'insérer, de regagner confiance en eux. Nous les accompagnons depuis 2018 avec un local mis à disposition, mais aussi une aide à leur fonctionnement. Jusqu'à présent, elle était de 8 500 €. Aujourd'hui, on vous propose non pas simplement de la reconduire, mais de la renforcer, en vous proposant de leur attribuer une aide de 9 300 € ; et il faut avoir en tête que cela a bénéficié, en tout cas sur la dernière année, à 25 jeunes. Ce sont donc 25 personnes qui pourront bénéficier de cet accueil. Je pense qu'il faut mesurer aussi l'importance que cela peut avoir,

quand on sait le taux de suicides et de dépressions lorsqu'on subit de telles choses. Merci à vous pour, j'imagine, l'unanimité de ce vote à venir.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur KIRSCHNER. Je vais m'en assurer tout de suite. Je nous invite tous à lever la ou les mains, si nous sommes d'accord, pour soutenir cette association. Il y a un déport ? Il y avait une prise de parole. Excusez-moi, je suis confus.

Madame BA : Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie déjà de subventionner le Refuge et l'existence du Refuge. Au-delà de la subvention accordée à l'association Le Refuge, je souhaite rappeler que le rôle d'une ville ne se limite pas à financer. Une collectivité doit aussi porter, par ses choix, ses actions et ses symboles, un message clair et visible en faveur des droits des personnes LGBTQIA+. À Angers, une ville de plus de 160 000 habitants, nous constatons aujourd'hui un retard dans l'engagement municipal. Aucun article sur le mois de fierté n'est publié sur le site de la ville. Aucune mention de la Pride n'apparaît dans l'agenda officiel. Une soirée est mise en avant, la Pride Night au Chabada. La marche du 30 mai, qui arrive bientôt, samedi, pourtant centrale à Angers, ne figure pas non plus. Par ailleurs, les associations ont reçu une réponse négative quant à leur demande de hisser un drapeau arc-en-ciel sur le fronton de la mairie. Si des subventions existent, elles ne s'accompagnent pas de véritables politiques pour valoriser ces initiatives et leur donner la visibilité qu'elles méritent. Ce constat tranche avec ce que nous observons ailleurs. À Lille, la municipalité porte un programme complet du 9 mai à fin juin, avec une quinzaine d'événements majoritairement gratuits, allant du sport aux tables rondes en passant par des projections et des soirées. À Tours, une semaine entière est dédiée aux fiertés, avec animations et temps d'échanges et même des aménagements symboliques dans l'espace public. Même sur le plan des symboles, Angers paraît en retrait. À Toulouse, le Capitole a été illuminé aux couleurs de l'arc-en-ciel le 17 mai, avec un message clair contre toutes les formes de haine. Ces gestes ne sont pas anecdotiques, Monsieur le Maire. Ils rendent visible un engagement politique et envoient un signal fort à celles et ceux qui subissent encore discrimination et violences. La défense des droits LGBTQIA+ ne doit pas dépendre des alternances politiques. Elle doit être constante, lisible et pleinement assumée collectivement. Nous proposons donc une meilleure visibilité des événements liés aux fiertés, le déploiement du drapeau arc-en-ciel sur le fronton de la mairie et la mise en place d'une véritable stratégie municipale pour soutenir, valoriser et accompagner les initiatives locales. Nous proposons également des actions symboliques, fortes et accessibles comme la colorisation de passages piétons aux couleurs arc-en-ciel afin d'inscrire cet engagement dans l'espace public et dans le quotidien des Angevins, et la mise en place d'un parcours coloré porté par les associations pour accompagner la marche du 30 mai, pour faire rayonner davantage cet événement dans l'espace public. Enfin, Monsieur le Maire, pourquoi ne pas aller plus loin en envisageant l'intégration d'Angers au Rainbow Cities Network, aux côtés de nombreuses villes françaises et européennes ? C'est un réseau qui permet de structurer les politiques ambitieuses, de partager de bonnes pratiques et de s'inscrire dans une dynamique internationale en faveur des personnes LGBTQIA+. Pour conclure, la solidarité ne doit pas se cacher. Elle doit se voir, s'assumer et se porter collectivement dans la ville. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je trouve assez cocasse au moment où nous proposons une délibération qui consiste à majorer le soutien à une association qui accompagne précisément les personnes LGBTQIA+ que vous veniez nous interroger sur la sincérité de notre engagement. Je le trouve d'autant plus cocasse que cette association n'était pas accueillie à Angers avant 2018 et que c'est à l'initiative de l'actuelle majorité que l'accueil s'est fait. Pas seulement l'accueil, mais le soutien également auprès des pouvoirs publics pour qu'ils puissent accueillir des migrants discriminés en fonction de leur genre et de leur orientation sexuelle avec des dispositifs de soutien. Je trouve étonnant que vous puissiez mentionner le fait que la collectivité ne serait pas suffisamment en soutien de la Pride, alors même que vous évoquez le fait qu'il y aura une soirée au Chabada qui est un équipement qui dépend de la ville, qui touche près de 700 000 € de subventions et pour lequel cette soirée s'inscrit dans le soutien municipal. Peut-être nous reprochez-vous finalement de ne pas être assez visibles dans le soutien que nous apportons à l'ensemble de ces mesures, mais ce qui vaut pour la Pride vaudrait pour d'autres types d'événements, où nous laissons les associations qui les organisent se mettre en avant dans ce qu'elles font. Il y aura des élus, des adjoints qui seront présents à la Pride comme à chaque édition pour venir manifester leur soutien, aussi bien dans le cadre du village que dans le cadre de ce qui va se passer. Nous avons fait droit aux demandes en ce qui concerne les lieux, les mises à disposition de matériel. Le sujet sur lequel nous avons une position qui n'est pas liée à la Pride, mais qui est constante, c'est que nous ne mettons pas d'autres drapeaux que des drapeaux nationaux sur le parvis de l'hôtel de ville. On peut en discuter, mais on ne met pas le drapeau Peace, on ne met pas des drapeaux qui correspondent à des États qui ne sont pas reconnus. Nous assumons le fait que les mâts et le parvis ont une fonction qui est une fonction officielle. L'éclairage ne nous a pas été demandé. Je ne sais pas s'il est techniquement possible, mais cela ne me choquerait pas. Je vous le dis, par exemple, de manière claire, on le fait pour Octobre Rose, on le fait pour le mois du dépistage et la solution toulousaine que vous évoquez, si l'on a les moyens techniques de le faire, encore une fois, ne me pose pas de difficulté. Le drapeau, ce n'est pas la même chose. Je vous invite à ce que, de manière concrète, on augmente les moyens qu'il est prévu de consacrer au Refuge, et j'invite ceux qui sont contre à lever la ou les mains, et ceux qui s'abstiennent sur cette délibération à bien vouloir le faire. Je constate qu'il y a une totale unanimité et je vous en remercie.

Délibération n° DEL-2026-152 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-153

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Attribution de subventions

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

Par délibération du 16 février 2026, la communauté urbaine a approuvé son dispositif annuel d'accompagnement de l'accession sociale à la propriété. Celui-ci s'inscrit dans les objectifs définis par le volet « habitat » du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Pour mettre en œuvre cette orientation, le conseil municipal a décidé, par délibération du 28 avril 2025, de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les primo-accédants demandeurs d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

À l'issue de cette instruction technique (caractéristiques de l'opération, situation du ménage), une proposition de subvention est présentée.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des aides à l'accession sociale par nature de logements de la présente délibération :

Nature des logements	Nombre de bénéficiaires	Montant des subventions
Collectif neuf	16	42 000 €
Individuel neuf	5	17 000 €
Collectif ancien HLM	3	6 000 €
Individuel ancien HLM	1	3 000 €
TOTAL	**25**	**68 000 €**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Aménagement - Transition écologique et Cadre de vie du 06 mai 2026

DELIBERE

Attribue 25 subventions individuelles, pour un montant total de 68 000 €, pour des projets d'accession sociale à la propriété, réparties conformément aux informations mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Demande à la communauté urbaine d'accompagner les projets d'accession concernés de la Ville d'Angers sur la base de son dispositif annuel.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur le Maire : Nous passons à la délibération n° 19 qui concerne les aides à l'accession sociale et la parole est à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

Madame BEHRE-ROBINSON : Bonsoir à tous, Monsieur le Maire, chers collègues. Je vous propose d'attribuer 25 subventions pour un montant de 68 000 €. Ces subventions correspondent à des projets d'accession sociale à la propriété que la collectivité aide en fournissant cette aide financière. À noter également que cette aide est doublée par celle d'Angers Loire Métropole qui permet ainsi d'aider un maximum de familles et de ménages à accéder à la propriété sur notre territoire.

Monsieur le Maire : Merci Madame BEHRE-ROBINSON. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2026-153 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote : M. Noam LEANDRI.

Délibération n° DEL-2026-154

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Belle-Beille - Square Louis Boisramé - Déclassement du domaine public communal

Rapporteur : Jérôme CHASSEREAU

EXPOSE

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier Belle-Beille, Alter public a redéfini les contours de plusieurs ilots, dont l'ilot B2 du secteur Boisramé.

Il est prévu de déclasser trois emprises du domaine public communal en vue de les intégrer à l'ilot B2, qui sera revendu par Alter public au profit d'un opérateur privé. L'aménageur cédera, en plus de ces trois emprises, les anciennes emprises d'Angers Loire Habitat libérées après la démolition des anciens logements sociaux.

Préalablement, le président d'Angers Loire Métropole a approuvé, par arrêté du 7 mai 2026, l'engagement d'une procédure de désaffectation.

Les emprises du domaine public communal, d'une surface totale de 25ca, et désormais désaffectées, sont les suivantes :

ILOT	SECTION	N°	ADRESSE	SURFACE
B2	EX	791	10 rue Louis Boisramé	4ca
B2	EX	792	10 rue Louis Boisramé	1ca
B2	EX	793	10 rue Louis Boisramé	20ca

Il convient de les déclasser du domaine public communal. Une enquête publique de déclassement n'est pas nécessaire car il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de la voirie routière,
Vu le plan annexé portant sur les emprises à déclasser,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Aménagement - Transition écologique et Cadre de vie du 06 mai 2026

DELIBERE

Constate la désaffectation des parcelles nouvellement cadastrées section EX n° 791, 792, 793, issues du domaine public communal, et situées square Louis Boisramé (cadastrées au 10 rue Louis Boisramé), d'une surface totale de 25ca, en vue de les céder à Alter public dans le cadre de l'aménagement de l'ilot B2.

Approuve son déclassement du domaine public communal.

Monsieur le Maire : La parole est à Jérôme CHASSEREAU pour le square Louis Boisrame. Je pense qu'il peut nous présenter les deux délibérations en même temps. Je précise que sont en déport les membres d'Alter Public, à savoir Laure RONDEAU-DESROCHES, Augustin THIEFFRY, Jeanne BEHRE-ROBINSON, Florian RAPIN et Aurélia PERROTTE sur les 20 et 21. De quoi s'agit-il, Monsieur le conseiller municipal ?

Monsieur CHASSEREAU : Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain du quartier de Belle-Beille, Alter Public a redéfini les contours de plusieurs îlots. Il s'agit dans un premier temps de déclasser trois parcelles : 4 centiares pour la première, 1 centiare pour la deuxième et 20 centiares pour la troisième, ce qui fait au global 25 centiares, et pour tous ceux qui connaissent les centiares, ce sont des mètres carrés. C'est la première partie. Pour la deuxième partie, il s'agira ensuite de céder ces différentes sections. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Noam LEANDRI.

Monsieur LEANDRI : Je voudrais revenir sur la délibération précédente, vous dire que j'étais en déport parce que je n'ai pas entendu les personnes qui étaient en déport. Il me semble que je l'étais.

Monsieur le Maire : La délibération précédente sur les aides à l'accession sociale ? Pas à ma connaissance.

Monsieur LEANDRI : Je l'avais signalé en commission, mais je ne l'ai pas entendu de votre voix.

Monsieur le Maire : Vous faites bien de le préciser, je vous confirme que Monsieur LEANDRI était en déport. Nous revenons à la délibération numéro 20 et 21. Là-dessus, je pense qu'il n'y a pas de remarque sur ces déclassements et sur ces cessions ? Je passe au vote, je m'en assure, pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2026-154 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote : Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Florian RAPIN, Mme Aurélia PERROTTE, M. Augustin THIEFFRY.

Délibération n° DEL-2026-155

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Belle-Beille - Square Louis Boisramé - Cession de 3 parcelles

Rapporteur : Jérôme CHASSEREAU

EXPOSE

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier Belle-Beille, Alter public a redéfini les contours de plusieurs ilots, dont l'ilot B2 (secteur Boisramé), destiné à un futur programme de construction de logements privés.

Il convient de déclasser plusieurs emprises du domaine public en vue de les intégrer au futur ilot B2 et ainsi permettre la réalisation des aménagements paysagers autour du bâti ainsi que des accès. Ces dernières seront cédées à Alter public qui, par la suite, revendra l'ensemble de l'ilot B2 à l'opérateur retenu.

Ces parcelles, issues du domaine public communal et nouvellement numérotées, d'une surface totale de 25ca, sont les suivantes :

ILOT	SECTION	N°	ADRESSE	SURFACE
B2	EX	791	10 rue Louis Boisramé	4ca
B2	EX	792	10 rue Louis Boisramé	1ca
B2	EX	793	10 rue Louis Boisramé	20ca

L'arrêté pris par le président d'Angers Loire Métropole approuvant l'engagement d'une procédure de désaffectation de ces espaces du domaine public routier a été signé le 7 mai 2026. Une décision de déclassement du domaine public communal de ces emprises est intervenue ce jour.

Le montant de la cession qui s'inscrit dans le cadre de la ZAC Belle-Beille est de 10 €/m². La cession des trois parcelles s'effectuera donc au prix de 250 €. Les frais de la vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Les autres modalités de cession sont définies dans le projet d'acte joint à la présente délibération et susceptible de modification mineures.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la délibération du conseil municipal de ce jour approuvant le déclassement du domaine public de la Ville d'Angers des emprises du domaine public nouvellement cadastrées section EX n° 791, 792, 793 et situées square Louis Boisramé (cadastrées au 10 rue Louis Boisramé) à Angers,
Considérant l'avis conforme de la direction immobilière de l'Etat du 1er avril 2026,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026
Considérant l'avis de la commission Aménagement - Transition écologique et Cadre de vie du 06 mai 2026

DELIBERE

Approuve la vente, au profit d'Alter public, des emprises du domaine public communal nouvellement cadastrées section EX n° 791, 792, 793 et situées square Louis Boisramé (cadastrées au 10 rue Louis Boisramé), moyennant le prix de 250 € et selon les modalités définies dans le projet d'acte.

Autorise le maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Délibération n° DEL-2026-155 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote : Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Florian RAPIN, Mme Aurélia PERROTTE, M. Augustin THIEFFRY.

Délibération n° DEL-2026-156

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Direction Générale

Prévention des conflits d'intérêts - Déport du maire

Rapporteur : Anthony LUSSON

EXPOSE

En application de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 et de l'article L. 2122-26 du code général des collectivités territoriales, au titre de la prévention des conflits d'intérêts, le conseil municipal désigne le ou les membres suppléant(s) du maire en cas de potentiel conflit d'intérêts.

En tant que représentant de la Ville d'Angers ou de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, le maire est amené à siéger dans quelques organismes, mais il ne reçoit aucune rémunération ou avantage de leur part. Les mises en déport seront donc limitées, conformément à la loi 2025-1 249 du 22 décembre 2025.

Dans le cas où un déport s'avérerait nécessaire, il est proposé de désigner Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, en qualité de Première adjointe au maire, pour suppléer le maire pour préparer et mener à bien les délibérations et opérations liées à ces organismes :

- SAEML Alter cités,
- Association Plante et cité,
- CHU d'Angers,
- GIP Terra Botanica,
- Association des maires de France 49,
- Association France urbaine.

Par ailleurs, les dossiers présentant un lien avec les organismes placés sous la tutelle du ministre chargé de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ou subventionnés par ce ministère (cf. listes des organismes concernés annexées à la présente délibération) peuvent être susceptibles de faire naître un conflit d'intérêt. Aussi est-il proposé de désigner Mme LARDEUX-COIFFARD pour suppléer le maire pour préparer et mener à bien les délibérations et opérations liées à ces organismes le cas échéant durant une durée de cinq ans suivant la fin des fonctions.

Par dérogation aux règles de délégation de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, il est rappelé qu'aucune instruction ne peut être adressée aux personnes suppléant le maire dans ce cadre.

Ces désignations entraînent délégation de signature de tous les documents relatifs au dossier à propos duquel le maire se trouve en potentielle situation de conflit d'intérêt, cette délégation cessant dès qu'il est mis fin à cette situation de conflit d'intérêt potentiel.

Le maire se déporte lors des délibérations relatives à ces organismes dans les seuls cas de conflits d'intérêts potentiels suivant la règlementation en vigueur.

De même, au titre de l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme, dans le cas où, au cours de son mandat, le maire devait être intéressé à un projet d'urbanisme à quelque titre que ce soit, il est proposé, à titre préventif, que l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, soit désignée pour le suppléer sur ce projet.

Enfin à titre personnel, le maire se déporte sur tout dossier concernant l'entreprise Weldom.

Vu le code général des collectivités territoriales, et, notamment les articles L.2122-26, L.1111-6 et L.1524-5,
Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 et le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014,
Vu la loi n° 2025-1 249 du 22 décembre 2025,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026

DELIBERE

Désigne Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, en qualité de Première adjointe au maire, comme suppléant le maire d'Angers en cas de potentiel conflit d'intérêts, dans le cadre des délibérations relatives aux organismes dans lesquels le maire est amené à siéger :

- SAEML Alter cités,
- Association Plante et cité,
- CHU d'Angers,
- GIP Terra Botanica,
- Association des maires de France 49,
- Association France urbaine.

Désigne Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD pour suppléer le maire pour préparer et mener à bien les délibérations et opérations liées aux organismes placés sous la tutelle du ministre chargé de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ou subventionnés par ce ministère.

Désigne Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON pour suppléer le maire dans le cadre des projets d'urbanisme qui seraient susceptibles de l'intéresser au titre de l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme.

Désigne Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON pour suppléer le maire dans le cadre des projets liés à l'entreprise Weldom.

Monsieur le Maire : La parole est à Anthony LUSSON, en ce qui concerne la prévention des conflits d'intérêts qui me concerne.

Monsieur LUSSON : Une délibération classique, Monsieur le Maire, en début de mandat pour organiser les déports du maire sur des activités passées ou sur lesquelles vous pourriez être en conflit, Monsieur le Maire. On organise le déport dans deux directions. Un déport organisé vers la première adjointe, Christelle LARDEUX-COIFFARD, pour Alter Cités, Plante & Cité, le CHU, Terra Botanica, l'Association des Maires de France et l'Association France urbaine, et l'ensemble des structures pour lesquelles vous avez pu être en situation de tutelle, Monsieur le Maire, quand vous étiez ministre. Une deuxième série de déports organisée vers Jeanne BEHRE-ROBINSON, en sa qualité d'adjointe en charge de l'urbanisme, pour tous ces sujets-là. Monsieur le Maire étant en déport, Christelle LARDEUX-COIFFARD et Jeanne BEHRE-ROBINSON étant en déport. Je vous propose, si vous voulez bien, sauf s'il y a des observations, de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? C'est donc accepté. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2026-156 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON.

Délibération n° DEL-2026-157

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Commission communale des impôts directs - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

L'article 1650 du code général des impôts dispose que la commission communale des impôts directs des communes de plus de 2 000 habitants comprend :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Les commissaires doivent remplir les cinq conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions précitées, dressée par le conseil municipal.

Il revient donc au conseil municipal de proposer huit commissaires titulaires, huit commissaires suppléants, auxquels s'ajoutent 16 personnes désignées appelées à figurer sur une liste complémentaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-21,
Vu le code général des impôts, notamment l'article 1650,
Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026

DELIBERE

Pour la composition de la commission communale des impôts directs, propose les commissaires titulaires, suppléants et les personnes appelées à figurer sur la liste complémentaire suivants :

Huit commissaires titulaires :

1. Julien GUILLANT
2. Jean-Marc VERCHERE
3. Daniel DIMICOLI
4. Maryse CHRETIEN
5. Jacques BACHELIER-LUBIN
6. François BOUVET
7. Anne BROCHET
8. Noam LEANDRI

Huit commissaires suppléants :

1. Jérôme CHASSEREAU

2. Michel BASLE
3. Maryvonne BOURGETEAU
4. Yves SPIESSER
5. Grégory BUON
6. Alexa CHAMORET
7. Marie BIEBER
8. Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Liste complémentaire :

1. Brigitte SUBLARD
2. Matthieu LE CARDIEC
3. Jeanne BEHRE-ROBINSON
4. Jacques PONT
5. Astrid MALLET
6. Nadine BERTHELOT
7. Alexandre VILLALONGA
8. Nabila OTMANI
9. Christine BONTEMPS
10. Alain MORVAN
11. Quentin DA COSTA
12. Emmanuel CAPUS
13. Olivier FARGETTON
14. Sophie BRIAND-BOUCHER
15. Brigitte NELIAS
16. Philippe GAUDIN

Monsieur le Maire : Merci. Il convient de désigner les représentants de la commission communale des impôts directs. Nous avons intégré, à ma connaissance, des noms qui nous ont été proposés. Pas de remarque particulière ? Je vous épargne la liste des 38 personnes qui sont concernées, sauf s'il y avait des questions. Je vous en prie, Monsieur LEANDRI.

Monsieur LEANDRI : Je voulais faire une intervention, mais étant en déport sur cette délibération qui me concerne, je ne sais pas si je peux intervenir à présent ou après le vote de la délibération.

Monsieur le Maire : On ne nous propose pas de déport pour la commission communale des impôts directs.

Monsieur LEANDRI : Très bien. Je voulais simplement rappeler, si vous me permettez, le rôle de cette commission. C'est celle qui consiste finalement à valider les valeurs cadastrales locatives qui sont proposées chaque année par la direction des finances publiques, ce qui détermine finalement le calcul de la taxe foncière, notamment pour les Angevins et les Angevines qui résident sur le territoire ou qui y détiennent une propriété. Je voulais vous dire qu'aujourd'hui, on a fait face à un problème, c'est que ces valeurs locatives ont été fixées dans les années 1970 et n'ont pas été révisées depuis. On se retrouve avec une

situation où des logements qui ont été construits il y a 50 ans sont jugés comme très confortables, alors que de vieilles bâtisses angevines, des maisons de maître du XIX^{e} siècle, seraient considérées comme ayant un confort très limité, voire seraient carrément inhabitables dans la cotation qui est faite par la Direction des Finances Publiques, par les services fiscaux. On se retrouve avec des impôts locaux qui sont extrêmement forts pour des quartiers populaires de la Ville, contrairement au centre-ville d'Angers et cela a été simulé par des chercheurs de l'Institut des politiques publiques, qui montrent que, justement, dans les quartiers périphériques de notre Ville, il y a une survalorisation de la valeur locative, contrairement au centre-ville. C'est un impact qui se compte en centaines d'euros par an, compte tenu du taux très élevé de la taxe foncière dans notre commune, comme vous le savez parfaitement. J'aimerais que les habitants de la Roseraie, les habitants de Belle-Beille, les habitants de Monplaisir puissent payer une taxe foncière qui soit plus juste, qui soit plus équitable par rapport à leur niveau de vie, par rapport à la valeur réelle de leurs biens. Il y a une mesure fiscale qui avait été votée en 2020 et qui a été reportée, vous le savez très bien, parce que vous étiez ministre, je crois, à ce moment-là, aux calendes grecques, j'ai envie de dire : 2031. Cela reporte encore très, très loin. Cette injustice fiscale réside, et cela compromet finalement le consentement à l'impôt qu'on devrait tous avoir quand on voit arriver nos avis d'imposition. Nous ne sommes cependant pas impuissants face à cela et c'est tout le rôle de cette commission. Ce que j'aimerais, c'est, au nom de notre collectivité, au sein de cette commission, demander aux services fiscaux de réaliser des vérifications sélectives des locaux sur tous les logements qui sont considérés comme de confort sommaire ou limite inhabitable, c'est-à-dire les cotations 6 et 7, pour rétablir cette justice fiscale et permettre que tout le monde paye la réalité du prix de sa valeur locative. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette version pédagogique d'un sujet sur lequel vous auriez pu trouver un certain nombre de gens dans cette enceinte qui auraient été capables de l'exprimer, mais vous aviez sans doute envie de montrer que vous maîtrisiez la matière. Dans ce cas-là, il aurait fallu aller au bout. C'est 1971, la dernière année de révision des valeurs locatives. Le problème que vous décrivez n'est pas spécifique à Angers, puisque le gel a été national. La réforme de 2020 ne visait pas les biens particuliers, mais les biens commerciaux sur lesquels les choses ont été allongées. Je n'étais pas au gouvernement à cette période. La difficulté qui est liée à cette révision et qui fait qu'aucun gouvernement ne s'y est attaqué, c'est que tout le monde a réalisé que, si l'on révisait à l'aune de critères modernes le confort qualifié d'important des uns et des autres, il n'y aurait globalement pas de remerciements de ceux qui paieraient moins et, au contraire, des cris de ceux qui paieraient plus. Avec une difficulté, comme sur tous les impôts de stock : dès lors que vous avez des propriétaires dont les revenus ne sont pas nécessairement extensifs, et qui peuvent se retrouver à avoir acquis un bien sans avoir une augmentation de leurs revenus alors même qu'ils auraient une augmentation de leurs impôts, il y a eu, quels que soient les gouvernements, de gauche et de droite, depuis cette période, une forme de consensus pour dire que le plus simple, en application d'un principe des finances publiques bien connu, notamment à la Cour des comptes, c'est qu'un vieil impôt est un bon impôt, parce qu'on a fini par en oublier les causes et le mode de fonctionnement. La situation que vous décrivez est réelle et elle conduit à ce que ceux qui habitent rue du Quinconce payent effectivement moins cher, proportionnellement, que ceux qui habitent place de l'Europe. Avec quelques bémols : la taxe foncière n'est pas réglée par les offices HLM et, donc, avec 35 % de logements sociaux, notre Ville ne se retrouve pas

dans une situation tout à fait comparable à celle d'une ville qui disposerait, au contraire, d'un parc social moins élevé. Deuxièmement, la vérité m'oblige également à dire que cette commission vise précisément à ce qu'on vérifie, y compris par secteur, la manière dont on peut faire évoluer les coefficients et la manière de fonctionner. Enfin, ça ne me semble pas inutile à rappeler, puisque, le mois dernier, nous avons examiné un rapport de la Chambre régionale des comptes : elle insiste sur le fait que nous avons des valeurs locatives qui sont faibles. Malgré votre propos laissant entendre qu'il y aurait une sorte de décalage fiscal, la facture fiscale moyenne payée par les propriétaires angevins, compte tenu de valeurs locatives qui peuvent sembler élevées quand elles se comparent entre elles, mais qui sont faibles quand on les compare à celles d'autres villes ; c'est en tout cas l'avis des magistrats, qui expliquent que nous avons un revenu fiscal inférieur à la moyenne de notre strate, nuance une partie de vos propos. Maintenant, bienvenue dans cette commission. Votre déclaration de candidature ne me conduit pas à retirer votre nom de la liste parce que je me réjouis qu'il y ait des gens que cela passionne et que cela intéresse, même si, en réalité, la marge dont on dispose sur le plan local est extrêmement faible et que le vrai sujet, c'est le moment où on se décide sur le plan national à assurer ce transfert. À titre personnel, j'ai tendance à penser qu'on devrait faire le changement au moment d'un changement de propriétaire, ce qui permettrait d'éviter de prendre en otage quelqu'un qui reste dans son bien et de faire évoluer les choses dans le temps de manière plus certaine et plus juste que d'aller faire un 8 % maximum d'actualisation, comme c'est le cas pour les locaux commerciaux ; et cela pourrait faire l'objet d'une forme de consensus, rêvons un instant, entre la droite et la gauche, dès lors que c'est pour l'avenir, parce que ce serait une manière de moraliser le dispositif. Quant à tous les systèmes qui vont consister à pointer du doigt un quartier ou une rue : si vous ne le faites pas partout en même temps, vous recréez des effets de bord, avec des décalages à l'échelle de la collectivité qui font qu'il est facile de décider d'augmentations, mais beaucoup plus dur, y compris dans cette commission, de décider de baisses, vous aurez l'occasion de le découvrir très bientôt. Nous passons au vote sur la liste de ces représentants. Je constate que tout le monde est favorable à cette liste pluraliste. Pas d'opposition, pas d'abstention, il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2026-157 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-158

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Instances et organismes extérieurs divers - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Il convient de désigner des représentants dans les organismes extérieurs suivants :

- Angers Loire restauration (Alrest),
- Angers Loire tourisme expo congrès (Altec),
- l'Établissement public du parc de loisirs du lac de Maine (Eppalm).

La **SPL Alrest** assure, *via* la dénomination « Papillotes et compagnie », la mission de restauration collective à destination des jeunes publics dans les structures publiques des communes actionnaires de la société (crèches, écoles maternelles, élémentaires et accueils de loisirs). La représentation de la Ville d'Angers dans ses instances est assurée de la manière suivante :

- assemblée générale : un représentant titulaire et représentant suppléant désignés par le conseil parmi ses membres ;
- conseil d'administration : sept représentants désignés par le conseil parmi ses membres.

Par ailleurs, lors du conseil municipal du 27 avril 2026, la Ville d'Angers a désigné :

- deux représentants pour siéger au conseil d'administration de la **SPL Altec**. Afin de compléter ces représentations, il convient désormais que le conseil désigne, parmi ses membres, un représentant titulaire pour siéger à l'assemblée générale,
- six représentants pour siéger au conseil d'administration de l'**Eppalm**. Afin de compléter ces représentations, il convient désormais que le conseil désigne quatre personnalités qualifiées pour siéger au conseil d'administration.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1524-5 et L. 2121-21,
Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026

DELIBERE

Désigne les représentants de la Ville d'Angers suivants pour siéger au sein des instances des organismes extérieurs indiqués ci-après, conformément au tableau ci-dessous :

Organismes	Instances	Elus et personnalités qualifiées désignés
Alrest	Assemblée générale	Antoine LELARGE (titulaire) Laure RONDEAU-DESROCHES (suppléante)
	Conseil d'administration	Laurent VIEU Arnaud FAGET Isabelle PRIME Antoine LELARGE Laure RONDEAU-DESROCHES Marina CHUPIN Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE
Altec	Assemblée générale	Christine BLIN (titulaire)
Eppalm	Conseil d'administration	Camille FAGUER François BOUVET Marie-Isabelle LEMIERRE Lucie RINCK

Abroge partiellement la délibération DEL-2026-94 du conseil municipal du 27 avril 2026, en ce qu'elle désigne les représentants de la Ville d'Angers dans les instances de la société publique locale Alrest.

Monsieur le Maire : Il nous reste quelques représentants à désigner dans des instances et des organismes dont vous avez la liste et cette fois-ci, ceux qui sont concernés sont en déport. Pas de remarque, pas d'opposition, pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2026-158 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote : Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Antoine LELARGE, Mme Marina CHUPIN, M. Laurent VIEU, Mme Christine BLIN, M. Arnaud FAGET, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, Mme Isabelle PRIME.

Délibération n° DEL-2026-159

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Élections professionnelles - Renouvellement des instances représentatives du personnel - Suppression du paritarisme numérique - Renouvellement du comité social territorial unique, des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Des élections professionnelles auront lieu du 3 au 10 décembre 2026 afin d'élire les représentants du personnel des instances de participation pour une durée de quatre ans. Il s'agit :

- du comité social territorial (CST), organe consultatif qui émet des avis préalables aux décisions relatives notamment à l'organisation et au fonctionnement des services, à l'évolution des administrations et aux orientations stratégiques de la politique de ressources humaines ;
- des commissions administratives paritaires (CAP) et de la commission consultative paritaire (CCP) qui ont compétence pour traiter des sujets relatifs aux carrières individuelles.

Concernant le CST, rappelons que l'article L. 251-7 du code général de la fonction publique prévoit qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants, de créer un comité social territorial commun. Aussi, après concertation avec les organisations syndicales et avis du CST, il est proposé de maintenir le regroupement décidé en 2018.

Les élections des représentants du personnel du CST de décembre 2026 seront donc réalisées sur la base d'effectifs communs qui permettent la création d'un CST commun et d'établir des listes d'électeurs et des listes de candidats communes aux trois personnes publiques concernées suivant les effectifs des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé arrêtés au 1er janvier 2026 comme suit :

- commune d'Angers = 2 989 agents
- Angers Loire Métropole = 994 agents
- CCAS d'Angers = 403 agents

} soit un total de 4 386 agents

Il a été recensé :

- pour la commune d'Angers : 2 989 agents dont 1 746 femmes et 1 243 hommes ;
- pour Angers Loire Métropole : 994 agents dont 283 femmes et 711 hommes ;
- pour le CCAS d'Angers : 403 agents dont 348 femmes et 55 hommes.

1. Modalités de représentation aux instances

Depuis la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, les réformes engagées depuis 2010 ont été codifiées par l'ordonnance du 24 novembre 2021 et traduites dans de nouvelles dispositions trouvant à s'appliquer à l'occasion des élections professionnelles. Il est ainsi rappelé que :

- l'élection ne concernera que le CST, les CAP et la CCP ; les représentants du personnel membres de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du CST seront librement désignés par les organisations syndicales sur la base du nombre de voix obtenues par chacune à l'élection au CST ;
- la suppression du paritarisme numérique concernant le CST et en son sein la formation spécialisée (cette disposition ne concerne pas les CAP et la CCP, pour lesquelles l'obligation de parité numérique entre le collège employeur et celui des représentants du personnel demeure) ;

- la CCP réunit les trois catégories d'emplois en une seule instance.

Au sein du CST (et de la formation spécialisée) l'avis des membres du collège employeur n'est plus recueilli.

2. Nombre de représentants du personnel aux instances

Il est proposé que les nombres maximaux de représentants titulaires du personnel élus aux instances, soient les suivants :

- pour le CST : 15 représentants titulaires et 15 représentants suppléants ;
- pour la formation spécialisée du CST : 15 représentants titulaires et 15 représentants suppléants.

Pour les CAP et la CCP : le nombre de représentants du personnel, titulaires et suppléants, à désigner par catégories (distinctes ou confondues) sera conforme aux seuils prévus par la réglementation.

3. Modalités d'organisation matérielle et technique des élections professionnelles

Les élections au CST, aux CAP et à la CCP se tiennent au suffrage direct par un scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le recours au vote électronique a été approuvé par arrêté du 19 février 2026. Les modalités de ce vote seront précisées dans un arrêté à venir du maire d'Angers.

Le mandat des représentants du personnel élus court jusqu'aux prochaines élections.

Un plan de communication sera élaboré pour favoriser la participation des agents à ces élections.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code électoral, notamment l'article L6 ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n° 2016-1 858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n° 2024-1 038 du 6 novembre 2024 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026

DELIBERE

Approuve le rattachement des agents de la commune d'Angers au comité social territorial commun avec la communauté urbaine Angers Loire Métropole et le centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers.

Afin de déterminer le nombre de représentants du personnel devant siéger aux différentes instances, la collectivité a arrêté l'effectif des agents relevant de chacun des comités ou commissions au 1er janvier 2026.

Fixe pour le comité social territorial le nombre de sièges de titulaires du collège des représentants du personnel à 15 et le nombre de sièges de suppléants de ce même collège à 15, et, dans le cadre de la suppression de la parité numérique, retient un nombre de sièges de titulaires inférieur pour le collège des représentants de la collectivité, soit 2 titulaires.

Fixe pour la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail le nombre de sièges de titulaires du collège des représentants du personnel à 15 et un nombre de sièges de suppléants égal à 15, et dans le cadre de la suppression de la parité numérique, retient un nombre de sièges de titulaires inférieur pour le collège des représentants de la collectivité, soit 2 titulaires.

N'accorde pas voix délibérative aux membres titulaires du collège employeur du comité social territorial et ceux de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail.

Pour les commissions administratives paritaires (CAP), fixe le nombre de sièges comme suit :

- CAP de la catégorie A : 5 titulaires et 5 suppléants pour le collège des représentants du personnel (compte tenu d'un effectif de 276 agents dont 184 femmes et 92 hommes), 5 titulaires et 5 suppléants pour le collège des représentants de la collectivité ;
- CAP de la catégorie B : 5 titulaires et 5 suppléants pour le collège des représentants du personnel (compte tenu d'un effectif de 391 agents dont 286 femmes et 105 hommes), 5 titulaires et 5 suppléants pour le collège des représentants de la collectivité ;
- CAP de la catégorie C : 8 titulaires et 8 suppléants pour le collège des représentants du personnel (compte tenu d'un effectif de 1 702 agents dont 953 femmes et 749 hommes), 8 titulaires et 8 suppléants pour le collège des représentants de la collectivité ;

Pour la commission consultative paritaire (CCP), fixe le nombre de sièges comme suit :

- 7 titulaires et 7 suppléants pour le collège des représentants du personnel (compte tenu d'un effectif cumulé de 878 agents dont 582 femmes et 296 hommes) ;
- 7 titulaires et 7 suppléants pour le collège des représentants de la collectivité ;

Monsieur le Maire : Nous en arrivons à la délibération qui concerne les élections professionnelles et c'est tout simplement la même que celle qui a été passée à l'agglomération il y a quelques jours. Madame BIENVENU.

Madame BIENVENU : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Cette délibération est attachée au renouvellement des instances représentatives du personnel. Après que nous avons renouvelé les instances représentatives des citoyens, voici qu'arrivent les élections professionnelles et elles se dérouleront du 3 décembre au 10 décembre. Si vous avez bonne mémoire, vous vous souviendrez qu'au mois de février, nous avons délibéré pour que ce vote se fasse de manière électronique. Cette délibération est quasiment la dernière, je crois que mon collègue Julien GUILLANT en a une, mais elle aurait pu se situer en début de Conseil Municipal, Monsieur le Maire, car elle est très technique et il en dépend l'organisation de nos trois instances : Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, le Centre communal d'Action sociale de la ville d'Angers. En effet, il convient de renouveler toutes les instances, donc le Comité social territorial, la F3SCT, cette commission qui traite de la santé et de l'hygiène au travail, et ce qu'on appelle les CAP, les commissions administratives paritaires qui traitent cette fois-ci de toutes les situations individuelles des agentes et des agents, et la CCP, qui traite de toutes les situations individuelles pour ce qu'on nomme les contractuels, à la différence des CAP, qui traitent des fonctionnaires. Voilà en chapeau ce que je pouvais vous indiquer. Cette délibération comporte neuf points. Je ne vais pas aller dans le détail ; s'il y a des questions, je pourrai y répondre.

Monsieur le Maire : S'il y a des questions, promis, je vous redonnerai la parole.

Madame BIENVENU : Il y a quand même un point important, c'est de dire qu'on renouvelle le principe d'un CST unique pour les trois instances, qu'on maintient la parité pour les CAP, les CCP et la question des dossiers individuels. Troisième point, qu'on supprime le paritarisme employeur OS, c'est-à-dire que les OS seront en surnombre, qu'on n'a plus de consultation de l'avis de l'employeur en conséquence et que la F3SCT dépendra des désignations qui seront faites par les organisations syndicales une fois qu'elles auront été représentées à l'issue du vote du mois de décembre.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BIENVENU. Pas de difficulté, même vote, j'imagine, qu'il y a quelques jours au Conseil communautaire ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2026-159 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2026-160

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Julien GUILLANT

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Moniteur Live met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal portant délégation d'attributions au maire,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2026

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le maire ou son représentant à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Monsieur le Maire : Monsieur GUILLANT, vous avez le courtage d'enchères pour la vente de biens de la ville d'Angers.

Monsieur GUILLANT : Tout à fait, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues. Il s'agit de valider la liste de matériel mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne. Liste de matériel réformée, évidemment.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition, pas d'abstention ?

Délibération n° DEL-2026-160 : le Conseil Adopte à l'unanimité

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

		Date de transmission au contrôle de légalité
	POLITIQUES EDUCATIVES	
DM-2026-195	Collège Renoir – Prêt d'un guidon de transfert – Convention	20 avril 2026
DM-2026-196	Groupe VYV (Centre Charlotte Blouin) et école privée Saint-Serge – Convention relative à l'intervention d'une professionnelle médico-sociale sur le temps d'accueil de loisirs du mercredi	20 avril 2026
DM-2026-197	Direction des services départementaux de l'éducation nationale (Dsden) de Maine-et-Loire – Ecole Jules Verne - Convention relative à l'intervention d'une personne extérieure sur le temps scolaire	20 avril 2026
DM-2026-219	Occupation de l'accueil de loisirs du Hutreau - Convention de mises à disposition avec l'association Apedys 49	30 avril 2026
DM-2026-220	Occupation des locaux de l'accueil de loisirs les Cabanes du Lac - Convention de mise à disposition avec l'association Apedys 49	30 avril 2026
DM-2026-221	Occupation de l'école Gérard Philipe - Convention de mise à disposition de locaux avec l'association la Compagnie des Dés-loyaux	30 avril 2026
DM-2026-222	Occupation de l'école Victor Hugo - Convention de mise à disposition avec l'association Swing Corner	30 avril 2026
DM-2026-223	Occupation de locaux au sein de l'école Condorcet - Convention de mise à disposition avec l'association l'Atelier Lyrique Angevin	30 avril 2026
DM-2026-224	Occupation des locaux de l'école Victor Hugo - Convention de mise à disposition avec l'association Swing Corner.	30 avril 2026
DM-2026-225	Occupation des locaux de l'école Alfred Clément - Convention de mise à disposition avec l'association Les Francas	30 avril 2026
DM-2026-226	Occupation des locaux de l'école Alfred Clément - Convention de mise à disposition avec l'association Méli Melo	30 avril 2026
DM-2026-227	Occupation de l'école Claude Monet - convention de mise à disposition de locaux avec l'association Génération Metiss	30 avril 2026

DM-2026-228	Occupation des locaux de l'accueil de loisirs les Cabanes du Lac - Convention de mise à disposition avec l'association Angers Triathlon	30 avril 2026
DM-2026-229	Occupation des locaux de l'école Condorcet - convention de mise à disposition avec l'Association indépendantes des parents d'élèves de l'école Condorcet	30 avril 2026

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

DM-2026-194	Pôle Education, Famille, Culture et Sports – Actualisation des tarifs de certains services municipaux	20 avril 2026
DM-2026-202	Musées d'Angers - Convention de dépôt-vente avec le Département du Nord	28 avril 2026
DM-2026-204	Théâtre Chanzy - Saison 2025/2026 - Contrats de mise à disposition avec l'association Intenso et le lycée Joachim du Bellay	28 avril 2026
DM-2026-205	Musées d'Angers - Mise à disposition d'espace à l'association Collège de clinique psychanalytique Loire de Trélazé	28 avril 2026
DM-2026-207	Musées d'Angers : Convention de partenariat avec l'artiste tatoueur Hugo Delart de Nantes	28 avril 2026
DM-2026-208	Musées d'Angers - Convention de partenariat avec le Centre national de danse contemporaine (CNDC) d'Angers	28 avril 2026
DM-2026-209	Musées d'Angers : Convention avec le Centre national des arts plastiques de Paris (Cnap)	28 avril 2026
DM-2026-210	Musées d'Angers - Contrat de prêt avec le musée d'art moderne de l'abbaye royale de Fontevraud-L'Abbaye	28 avril 2026
DM-2026-211	Conservatoire à rayonnement régional - Participation des élèves à l'Académie d'orchestre de l'Orchestre national des Pays de la Loire (2025/2026)	28 avril 2026
DM-2026-212	Musées d'Angers - Convention de partenariat artistique et culturel avec le Centre national de danse contemporaine (CNDC) d'Angers	28 avril 2026
DM-2026-213	Musées d'Angers - Contrat de mise à disposition d'espace avec la direction de la transition écologique d'Angers Loire Métropole	29 avril 2026
DM-2026-214	Angers Patrimoine - Avenant à la convention de partenariat avec l'Université d'Angers	29 avril 2026
DM-2026-218	Angers Patrimoine - Journées européennes du patrimoine - Convention de partenariat avec la société La Guinguette Anjouée	29 avril 2026
DM-2026-239	Salle Claude Chabrol - Saison 2025/2026 - Contrats de mise à disposition avec l'association Instant, l'école Sainte Thérèse, l'Orchestre Symphonique du lycée David d'Angers et le collège François Rabelais	30 avril 2026

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

DM-2026-198	Piscines municipales angevines - Mise à disposition de créneaux en faveur de l'association des secouristes angevins	23 avril 2026
DM-2026-199	Piscines municipales angevines - Mise à disposition de créneaux au profit de l'association Angers natation course	23 avril 2026
DM-2026-200	Piscines municipales angevines - Mise à disposition de créneaux piscines au profit de l'association Espérance	23 avril 2026
DM-2026-201	Piscines municipales angevines - Mise à disposition de créneaux en faveur de l'association "Rencontre amitiés et handicap" (RAH)	23 avril 2026
DM-2026-237	Les Loups tennis de table - Convention de mise à disposition de locaux au sein du complexe de la Grande Chaussée	30 avril 2026
DM-2026-238	Croix blanche football - renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux au sein du complexe de l'Arceau	30 avril 2026

BATIMENTS

DM-2026-203	Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - Locaux associatifs Desjardins - 25 rue Villebois Mareuil - Convention de mise à disposition avec l'association Great Nannies	28 avril 2026
DM-2026-206	Quartier Deux-Croix/Banchais - Maison de Quartier Marcelle Menet - 2 rue Clément Pasquereau - Convention de mise à disposition avec l'association Saint-Vincent de Paul	28 avril 2026
DM-2026-215	Quartier Madeleine/Saint-Léonard - Locaux 34 rue des Noyers - Convention de mise à disposition avec l'association COP1	29 avril 2026
DM-2026-216	Quartier Centre-Ville - Locaux associatifs Montaigne - 30 avenue Montaigne - Convention de mise à disposition avec l'Association départementale des combattants prisonniers de guerre	29 avril 2026
DM-2026-217	Quartier Centre-Ville - Locaux 6 boulevard Olivier Couffon - Convention de mise à disposition avec l'association Place au vélo	29 avril 2026
DM-2026-230	Quartier Monplaisir - Centre Robert Schuman - 12 boulevard Robert Schuman - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition avec la Confédération Syndicale des Familles (CSF)	30 avril 2026
DM-2026-231	Quartier Belle-Beille - Jardins familiaux la Haloperie - Square Emile Roux - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition avec l'association Resto Troc	30 avril 2026
DM-2026-232	Quartier Roseraie - Site Arboretum - Locaux 9 rue du Château d'Orgemont - Convention de mise à disposition avec l'association Société d'Etudes Scientifiques de l'Anjou (SESA)	30 avril 2026

DM-2026-233	Quartier Madeleine/Saint-Léonard - Locaux 34 rue des Noyers - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition avec l'association Secours Populaire	30 avril 2026
DM-2026-234	Quartier Roseraie - Site Arboretum - 9 rue du Château d'Orgemont - Atelier d'artistes - Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire avec Mme Maureen DESNOS	30 avril 2026
DM-2026-235	Avrillé - 30 avenue Geoffroy Martel - Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire avec Mme Josiane JOUSSET	30 avril 2026
DM-2026-236	Quartier Roseraie - Locaux 9 rue du Château d'Orgemont - Convention de mise à disposition avec l'association Société d'Horticulture d'Angers et du Maine-et-Loire (SHA)	30 avril 2026

Liste des marchés pris en application de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire par délibération n° DEL-2026-77 du 27 mars 2026

N° de marché / AC	Objet du marché	Catégorie d'achats	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Pays	Catégorie	Montant forfaitaire	Montant maximum
2 601 101	Travaux de désamiantage des sols du groupe scolaire Jules Vernes _ Lot 01 Désamiantage	T / Travaux	3D ENVIRONNEMENT	85 440	TALMONT-SAINT-HILAIRE	France	PME	44 883,70 €	
2 601 102	Travaux de désamiantage des sols du groupe scolaire Jules Vernes _ Lot 02 Repose de sols	T / Travaux	VALLEE ATLANTIQUE	49 124	SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	France	ETI	30 510,92 €	
2 601 201	Désherbage vapeur de surfaces pavées, places et trottoirs sur la ville d'Angers	S / Services	D.P.E DESHERBAGE PROPRETE ECOLOGIQUE	49 270	OREE-D'ANJOU	France	PME	38 288,72 €	215 999,00 €
2 601 301	Construction d'un local hangar technique - Salle Omnisport Jacques Millot à ANGERS	T / Travaux	GAUTIER BATIMENT	49 000	ANGERS	France	PME	75 390,22 €	
2 601 601	Bâtiment ex ouest serrurerie - Mise en sécurité du rideau métalique	T / Travaux	ABH	35 740	PACE	France	ETI	4 910,00 €	
2 601 701	CT pour le traitement de l'oxydation de la charpente métallique et l'installation du système de déshumidification du Court Central La Baumette à Angers	PI / Prestations Intellectuelles	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	92 400	COURBEVOIE	France	Grande Entreprise	4 670,00 €	

M. le Maire – Vous avez reçu la liste des décisions et la liste des marchés que j'ai été amené à prendre en vertu de l'article L. 2122-22 ainsi que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2026. Je vous demande de m'en donner acte.

Liste des décisions : le conseil municipal prend acte.

Liste des marchés conclus en application de la délégation du conseil au maire : le conseil municipal prend acte.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas été saisi de questions diverses autres que celle qui a été évoquée. En revanche, nous avons été notifiés cet après-midi d'une décision du tribunal administratif concernant les procès-verbaux de notre assemblée. Je vous invite à écouter puisque c'est effectivement le tribunal qui a suivi l'avis de l'opposition, considérant que nous ne pouvions pas nous satisfaire des vidéos et que nous devions rétablir des procès-verbaux moins synthétiques que ceux qui existent. Le tribunal ne le considère pas de manière rétroactive, ce qui nous permet d'avoir une justification pour ne pas faire appel, puisque c'est une manière de dire que la question pouvait se poser et il est souhaitable que nous fassions différemment pour l'avenir, mais qu'on ne nous enjoint pas à revenir sur les épisodes qui se sont déroulés. Ce n'est pas de la provocation, mais je me réjouis qu'au cours de ces quatre dernières années, nous ayons économisé 160 000 €, quand, dans le même temps, nous n'avons eu que 30 demandes d'accès à ces projets, ce qui fait environ 5 000 € la copie de ce que nous faisons. Nous allons bien entendu faire droit à la demande du tribunal administratif. En revanche, je vous l'indique tout de suite, je ne dépenserai pas 40 000 € pour des procès-verbaux que personne ne lit. Je demande à ce qu'on trouve des solutions, y compris qui, en utilisant des outils numériques qui n'existaient pas il y a quelques années, nous permettent de ne pas arriver à des niveaux de prix qui sont bien trop élevés par rapport, encore une fois, à l'usage qui en est fait. En revanche, je salue Madame RICHARD, Monsieur AURÉGAN, Madame CAMARA-TOMBINI, qui, à ma connaissance, étaient les trois auteurs de la saisine. Il m'est arrivé par le passé dans les autres contentieux qui avaient concerné la Ville de les gagner. Celui-là, c'est à l'opposition que le point est revenu. Nous le mettrons en œuvre, bien entendu, à compter du conseil d'aujourd'hui, puisque la décision nous a été notifiée dans l'après-midi et normalement, elle a également été notifiée aux auteurs de la requête. En revanche, conformément à la décision du tribunal administratif du 27 mai, le procès-verbal du 23 février n'est pas couvert par l'obligation et je vais vous demander de bien vouloir le valider ou de refuser de le valider, mais il faut bien que pour et la dernière fois, on présente les choses de cette manière. Je vous en prie, Monsieur LAVEAU.

Monsieur LAVEAU : Je m'associe à vous pour féliciter à Madame RICHARD, Monsieur AURÉGAN et Madame CAMARA-TOMBINI. Nous voterons ce compte rendu en nous réjouissant du fait que pour les prochains conseils, cette décision de justice fera que nous aurons l'entièreté des débats qui seront restitués. Il n'y a peut-être pas beaucoup de personnes qui le consultent, je peux vous le concéder volontiers, mais c'est important, au titre de l'accès à l'information, pour tous nos concitoyens. C'est important aussi pour les

historiens de pouvoir aussi accéder à ces archives. Je me réjouis de cette décision et je pense que nous devons collectivement nous en réjouir. Bonne soirée.

Monsieur le Maire : Réjouir, le mot est peut-être un peu fort, au sens où je ne partage peut-être pas votre lyrisme sur le fait que nos débats intéresseront les historiens. En tout cas, j'espère qu'il y aura des traces civilisationnelles plus fortes que la qualité de nos débats ou alors on aura intérêt collectivement à hisser notre niveau de jeu. Peut-être que d'ailleurs, le retour du procès-verbal exhaustif, conduira à ce que dans les prises de parole des uns et des autres, on soit à la fois plus synthétiques sur des sujets qui ne méritent pas ni trop de salive ni trop de pages, ni trop de consommation et trop de bilan carbone par rapport au temps que nous y consacrons pour aller au bout de ça et pour pouvoir nous concentrer sur l'essentiel. Mes chers collègues, je ne sais pas si c'était le fait que ce soit un mercredi soir, si c'est parce que c'est déjà le milieu de la semaine, mais il y avait ce soir une ambiance, ou alors si c'était juste la chaleur qui nous écrasant nous a conduits finalement à être plus convergents les uns pour les autres, mais je me félicite de cette tonalité. Je fais voter la délibération avant d'oublier. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention, pour la première fois depuis quatre ans sur un procès-verbal et que ce sera avant que tous les procès-verbaux ne soient votés à l'unanimité. Ce sera à Anthony LUSSON, le premier secrétaire de séance de cette nouvelle ère, de vérifier la qualité de ce qui va se dire. Mes chers collègues, il en est ainsi décidé. Je vous souhaite une très bonne soirée et je vous donne rendez-vous à la fin du mois de juin.

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2026 est approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 21 heures 15

Le secrétaire de séance | **Le Maire**

M. Anthony LUSSON | **Christophe BÉCHU**